

Antoine GUILLOIS

Documents et souvenirs

(1907)

Voici quelques extraits d'un ouvrage inédit écrit par Antoine Guillois (1855- 1913). Sous-chef de bureau au Ministère des Travaux Publics , il a habité au 21 rue Ledru-Rollin entre 1904 et 1912 où il a mené un important travail de recherche sur l'histoire de Fontenay-aux-Roses.

Chapitre Premier

Des temps préhistoriques à la fin du XI^{ème} siècle

I - Les grands courants.- Arbres et animaux fossiles. Géologie de la région.

II - L'homme préhistorique.- Age de la pierre.- Silex et haches trouvés dans le pays.

III - Géographie physique.- Les bois.- Les prairies. - Les ruisseaux.- Le Hurepoix.- L'Île de France.- Caractère des habitants.

IV - Époque Gauloise.-Les druides.- Période Gallo-Romaine.- Les Parisii.- Les aqueducs et voies romaines.

V - Mérovingiens et Carolingiens.- Les Normands.- Misère générale au IX^{ème} et X^{ème} siècles.- Le nom de Fontenay apparaît en 1084

-I-

Les grands courants. Arbres et animaux fossiles. Géologie de la région.

Aux premières époques du monde, la mer couvrait presque toute la surface de la France actuelle et la vie toute entière, végétaux et poissons, semblait concentrée dans les profondeurs des abîmes.

De place en place, des îles émergeaient, telles que le Plateau central et la Bretagne. Toute la région parisienne était alors plongée sous les eaux. Mais, quand la période glaciaire prit fin, tandis que l'immense plaine liquide augmentait subitement, au même moment les feux souterrains des volcans soulevaient certaines parties du sol, faisant apparaître ainsi, au dessus de la mer, les hauteurs actuelles du Mont Valérien et du plateau de Châtillon. D'énormes quantités d'eau durent chercher une issue; de là vinrent ces nombreuses dépressions de terrain, ces érosions, ces vallées accessoires dont la région de Fontenay¹ est le type parfait : vallées de la Bièvres et de l'Yvette,

¹ Je n'écris pas l'histoire de la commune administrative de Fontenay. Le lecteur ne devra donc pas s'étonner de mes fréquentes incursions dans les environs de ce joli pays. Tout particulièrement en ce qui concerne les premiers siècles de l'histoire, elles sont indispensables.

vallons de Sceaux, du Plessis-Piquet, du Val Content, des Cuivrons et, surtout, cette combe curieuse de la Fosse Bazin qui appelle et retient l'attention des géologues.

L'eau, dans son parcours torrentueux ou dans des refoulements, semblables au flux et au reflux de la mer, déposa alors dans les vallées des alluvions où l'on trouve des coquillages, des arbres fossiles², des ossements de poissons énormes.

Chaque jour, dans les sablières ou dans les champs, l'ouvrier ou le laboureur découvrent quelques-uns de ces vestiges grandioses, derniers témoins d'une époque disparue.

Les climats, à la fois beaucoup plus chauds et beaucoup plus froids qu'aujourd'hui, produisaient une faune et une flore gigantesques.

Alors, la région parisienne ressemblait assez soit aux lagunes de Venise, soit aux marais salants qui bordent quelques-unes des côtes maritimes de la France.

Ainsi s'expliquent les couches diverses du sol tertiaire de Fontenay, couches géologiques d'une très grande richesse puisqu'on y trouve, à la fois, un terrain diluvien propre à toutes les cultures et un sable fin qui, mélangé avec la glaise, fera des briques ou des tuiles renommées. Quant au sable gras que l'on trouve aux altitudes de 100 mètres, il a porté le nom de Fontenay jusqu'aux extrémités du monde; c'est ce sable de fonderie qui est utilisé pour la fabrication des cloches et des statues³.

La plume la moins savante peut définir ainsi les apparences géologiques du pays : tout en haut, sur le plateau, c'est le sable blanc et fin ou le gré friable dit de Fontainebleau; un peu plus bas, le sable rouge; puis, le sable gras et jaune. Dans les fonds, vers Chanteclou ou dans les Bouillons, c'est la marne et l'argile plastique qui retiennent les eaux pluviales et voient surgir les sources⁴.

² En 1903, au lieu-dit « *les Renards* » on trouvait un arbre fossile qui tient le milieu entre le châtaignier et la fougère géante. Quelques années avant, c'était rue Boucicaut, vers l'avenue de la Demi-Lune, un autre arbre qui est aujourd'hui au Muséum, sauf quelques morceaux qui sont restés dans le pays. Cet arbre était couché horizontalement, il mesurait environ 1 m 75 de diamètre et avait de 50 à 60 mètres de hauteur. Les deux parties extrêmes sont restées dans le sol, le centre seulement a été transporté à notre grand établissement scientifique; Pour en finir avec les découvertes récentes, citons encore un oursin, des plus intéressants, trouvé dans la « *Carrière à Beaumont* » sur le territoire de Châtillon au lieu-dit « les Galvents » aux confins de Châtillon, de Clamart et de Fontenay.

³ Celle de Pierre Le Grand à Saint-Petersbourg par exemple.

⁴ En 1810, Cuvier et Brongniart vinrent creuser un puits aux pieds du mur de Sainte-Barbe dans la direction de Bagneux. Ils trouvèrent, d'abord, une couche de sable de trois mètres; puis des marnes sablonneuses renfermant des huîtres sur environ un mètre; ensuite, 4 à 5 mètres de marne verte et de mauvais gypse. Enfin, des couches nombreuses et épaisses de marne, puis encore du gypse. On a alors trouvé ce calcaire tendre qu'on nomme mauvais moellon et on est arrivé au calcaire dur coquillier appelé roche (à 56 mètres de profondeur); puis de l'eau. D'après la carte géologique, c'est là la moyenne des couches de Fontenay.

- II -

**L'homme préhistorique. L'âge de pierre.
Silex et haches trouvés dans le pays.**

Quant, à l'époque quaternaire, l'homme apparut sur la terre, « tout nu, il passa au milieu des mammoths et des grands lions »; d'instinct, il sut se défendre. « Son génie fut sa cuirasse ». Mais, combien étaient imparfaits les outils et les armes de ce premier âge de l'humanité.

Aux immenses étendues que la mer avait couvertes, les forêts profondes avaient succédé. C'est là, et aussi dans les cavernes, que les humains primitifs avaient fixé leur résidence. La forêt donnait à l'homme des temps Chelléens sa nourriture. Pour atteindre le gibier, il fallait des flèches et des haches; pour racler la peau des animaux et s'en faire des vêtements, il fallait des grattoirs; pour dépecer la nourriture, des couteaux.

La pierre était là. « *De ce silex informe, l'homme tirera, avec une adresse incroyable, les instruments les plus divers et des formes les plus délicates* ». ⁵

Plus tard, cette pierre, il la polira, il en fera des instruments emmanchés dans le bois. Enfin, quand il saura que la terre, cuite, peut résister au feu, il en fabriquera des vases pour préparer ses aliments.

Peu à peu, l'homme se perfectionne. Il grave des dessins sur les os des animaux qu'il a mangés et ces dessins sont des documents. Ils reproduisent les animaux et les fruits usuels et c'est ainsi que l'on peut savoir que, si les glands, les noisettes, les châtaignes, le blé, les cerises, les prunes, les noix existaient déjà, en revanche, il n'y avait encore ni poires, ni pommes, ni raisins.

Dans les bois de Clamart et de Meudon, on a rencontré, non seulement des silex taillés de toutes espèces, mais encore des polissoirs en grès dur sur lesquels les premiers habitants venaient aiguiser leurs outils, des ateliers et des cachettes, c'est-à-dire des dépôts de silex taillés réunis et rangés. Dans les Cuivrons (entre Fontenay et Bagneux) ⁶, sur les pentes du fort de Châtillon, au Val Robert, dans la Fosse Bazin, nombreux sont les silex, les outils préhistoriques et les haches ⁷.

⁵ L'âge de la pierre par Georges Rivière (page 32) : « *Si l'on veut surprendre dans l'histoire, la première manifestation de l'art, il faut remonter aux origines mêmes de l'humanité. On voit que l'art est aussi naturel à l'homme que l'instinct de la conservation. On a trouvé dans les cavernes des troglodytes de la Vézère des monuments non douteux d'un art antérieur d'un nombre incalculable de siècles aux plus vieilles statues de l'Égypte, contemporain d'une époque où, dans les forêts de la France, vivait l'éléphant velu et où, dans ses prairies, circulaient les aurochs et les rènes.* » André Michel, Considérations générales sur l'art, Rennes.

⁶ M. Maugarny possède une belle collection de silex et de haches, trouvés à Bagneux et aux environs.

⁷ Sur le plateau, dans la sablière du Soleil Levant qui appartient à M. Eugène Boncorps, on a trouvé, en 1904, une hache taillée de grande dimension et fort intéressante.

- III -

Géographie physique.- Les bois.- Les prairies. - Les ruisseaux.- Le Hurepoix.- L'Ile de France.- Caractère des habitants.

A cette période de l'histoire du monde, la configuration générale du pays est à peu près fixée. Cependant, les plateaux, aujourd'hui déboisés, étaient entièrement couverts d'arbres et, dans le vallon, les prairies étaient sillonnées par des ruisseaux beaucoup plus nombreux que de nos jours. Il a suffi du déboisement du plateau et de ses pentes pour amener cette diminution des sources. Malgré tout, les hauteurs et les dépressions ne se modifieront plus et c'est sur un sol connu de nous que les scènes de l'histoire vont se jouer.

Il convient donc de fixer la géographie physique de la région.

Si, administrativement et religieusement, Fontenay appartiendra au doyenné de Châteaufort, à l'archidiaconé de Josas et à la généralité de Paris, comme expression géographique il était situé dans le Hurepoix, petite province détachée de la grande qui s'appelait l'Ile de France.

Le Hurepoix, situé sur la rive gauche de la Seine, commençait dès la sortie de Paris, par le sud de cette capitale. Il s'étendait entre Paris, au nord, la forêt de Rambouillet à l'ouest, la Beauce au Midi et les forêts de Sénart et de Fontainebleau, à l'est⁸.

Ses villes principales étaient : Dourdan, sa capitale, Étampes, Arpajon, Chevreuse, Longjumeau, Montlhéry, Rochefort et Sceaux. Ses vallées, arrosées par l'Yvette, l'Orge, l'Essonne et la Bièvre furent « *creusées par l'érosion dans l'épaisseur du plateau tertiaire de la Haute Beauce, qui se relève peu à peu à mesure qu'il s'approche du Nord pour déverser vers la vallée de la Seine...* ». C'est un pays de transition graduelle entre la Beauce d'une part, le Parisien et la Brie, d'autre part, un district géologique intermédiaire.

« La variété des formations tertiaires, voilà ce qui caractérise spécialement le Hurepoix. Sur cette pente allongée vers la Seine, des mamelons, des buttes élevées, isolées par l'érosion, se dressent au niveau du haut plateau de la Beauce. La végétation est favorisée par l'abondance des nappes d'eau et les gracieux paysages se succèdent d'une vallée à l'autre. Au sommet des sables se développe parfois une assise de grès. Au-dessous de ceux-ci apparaît souvent la nappe des meuliers, assez découverte au voisinage de la Seine pour engendrer, entre deux chaînes de sable, de véritables plateaux offrant, à l'étendue près, tous les caractères de celui de la Brie... »

On peut dire que c'est à la limite commune de deux territoires

⁸ Voir, au mot Hurepoix, la Grande Encyclopédie et le Dictionnaire Géographique de Joanne.

géologiquement distincts, quoique bien voisins par leur caractère, la Brie et le Hurepoix, que l'érosion a établi de préférence le lit de la Seine »⁹.

« Pourquoi, dit M. Joseph Guyot¹⁰, au milieu de la grande province de l'Ile de France, cette petite province du Hurepoix ? Comme presque toujours, question de topographie et de limites naturelles. En effet, au midi et à quelques lieues du vieux Paris s'étendait un petit territoire privilégié, particulièrement aimable et verdoyant, formé de plusieurs vallées parallèles, de riants coteaux, de cours d'eau et de bosquets. C'était la région heureuse du Hurepoix, Uraporium felix regio, vers laquelle on se dirigeait en sortant de Lutèce, par une rue spéciale, la rue de la Harpe, via Heripensis ou rue du Hurepoix ».

Cette région tranchait singulièrement sur les régions voisines qui l'encadraient. Tant que le plateau, par ses bois, attira et but les pluies du Ciel, ce sillon, comme un fossé de drainage, reçut en abondance l'eau limpide et fertilisante qui filtrait du grand massif calcaire à travers les sables argileux de ses pentes... ».

Si le Hurepoix présentait ainsi des caractères géographiques tout à fait distincts et originaux, il en était de même de la population qui l'habitait.

« Les gens y portent, dit un vieil auteur, leurs cheveux droits et hérissés comme poil de sanglier et quand, à Paris, on veut dire qu'une façon de faire n'est guère civile, on use de ces mots : C'est du pays de Hurepoix ».

La hure, qui se retrouve dans les armoiries de nombreuses familles du pays, n'était donc qu'un emblème de l'humeur parfois irascible de ses habitants.

Cependant, cette difficulté même du caractère n'allait pas sans une certaine grandeur dont la manifestation était une fidélité farouche à la monarchie et à la patrie françaises.

Le Hurepoix, disait Joinville, est *« le fin cœur de la France »* et la France d'alors c'était l'Ile de France.

Nos ennemis d'Outre-Rhin le savent bien, eux qui enseignent, dans leurs écoles, le mépris de leurs adversaires.

Pour le professeur Hummel¹¹, la Champagne, la Picardie, la Normandie, la

⁹ On dit Marolles en Hurepoix et, souvent, Limours en Hurepoix. Le pagus Huripensis, comme nom est d'origine inconnue. Jamais il ne fut une circonscription administrative. Au XII^e siècle, il s'appliquera à toute la région comprise entre Paris et Orléans, d'une part, Chartres et Montargis de l'autre.

¹⁰ Dourdan, capitale du Hurepoix, conférence faite le 2 juin 1904 à la séance du Congrès d'Économie sociale. Les ouvrages sur le Hurepoix sont nombreux. Je citerai particulièrement Dom Morin, Histoire Générale des pays de Gastinois Senonois et Hurpois, Paris, 1630 in -4°, réimprimé en 1883 à Pithiviers. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris par l'abbé Lebœuf, 1754-1758, vol. X-XI et XII. Mes voyages aux environs de Paris par J. Delort, Paris, 1821, 2 vol. Voir aussi les ouvrages connus de Dulaure, Al. Donnet, Oudiette, etc... qui tous, de près ou de loin, se sont occupés du Hurepoix. Enfin, Versailles et le Hurepoix par Ardoin Dumazet, 1907.

¹¹ *« Un noble savant allemand »*, au dire de ses compatriotes, professeur de géographie enseignant dans les écoles secondaires. La citation est empruntée à son manuel de géographie, Handbuch der Erdkunde, traduit par Jeanne et Frédéric Régamey (correspondant du 10 septembre 1905, pp. 727 et 728).

Bourgogne, le Languedoc même ont les qualités allemandes et doivent appartenir à l'Allemagne. Il veut bien reconnaître cependant qu'il y a en France quelques provinces françaises et c'est dans l'Ile de France qu'il découvre « *le Français normal* ». Voici comment il le définit aux jeunes allemands : « *L' Ile de France est le noyau français, mais non le noyau dans le sens de noyau (voilà bien la mentalité allemande), la farce gauloise du pâté français, où le vieux fonds gallo-romain fut refoulé par les peuples étrangers d'alentour et où le nouveau et l'étranger ont le moins pénétré.*

« *Ce milieu de la France, cette partie plus corrompue comme un ferment de pourriture, fut assez puissant pour faire aigrir et lever toute la pâte. C'est de lui que sont nées cette versatilité, cette inconstance et cette incompréhension dont même les parties les plus nobles du peuple français ne sont pas restées indemnes. Dans ce centre gaulois, vit aussi l'homme français le plus mal venu et le plus rabougri, si court, pour le plus grand nombre, qu'il n'atteint pas la minime hauteur de la mesure du soldat français* ».

Il est des injures qui honorent et ce « *noble savant allemand* » a décerné ainsi le plus bel éloge aux populations de la région parisienne.

- IV -

Époque Gauloise.-Les druides.- Période Gallo-Romaine.- Les Parisii.- Les aqueducs et voies romaines.

Le théâtre étant connu, arrivons maintenant, pour ne plus les quitter, aux acteurs du grand drame qui va s'y jouer pendant la suite des siècles. « *La pensée et la vie sont dans les traces de l'homme* », a dit Lamartine. « *Là où est la vie, là est l'intérêt* ». Et Augustin Thierry, dans sa première lettre sur l'histoire de France : « *Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections sous le nom de Patrie devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence... Il faut une large manière de sentir et de juger; l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; une sensibilité assez vive pour s'attacher à la destinée d'une nation et la suivre à travers les siècles, comme on suit les pas d'un ami dans un voyage périlleux* ».

Quels furent les premiers habitants connus du Hurepoix et de la région fontenaisienne en particulier ?

Des Gaëls, ou Gaulois, ou Celtes, qui vinrent de la haute Asie dans les forêts et les déserts qui devaient être, un jour, la France.

Une tribu, celle des Parisii, chassée de Belgique par les Cimbres¹², arriva dans

12 César. VI. 3.

le pays un siècle avant César. Ces migrations, où des peuples entiers sont en marche, avancent lentement. On campe dans un bois, auprès d'une source. On s'y arrête. C'est ainsi que les Parisii s'attardèrent longtemps au nord de la Seine avant de franchir cette rivière.

Quand ils eurent passé sur la rive gauche, la forêt de Meudon, prolongation de celle des Carnutes (pays de Chartres), devint un de leurs asiles préférés.

C'est là, dans ces profondeurs alors impénétrables, que les Druides, leurs prêtres, célébraient les mystères sanglants; là qu'ils enseignaient l'immortalité de l'Âme, soumise après la mort à des transmigrations successives; là, qu'au retour de l'année, ils cueillaient, sur les chênes sacrés, le gui, « *image de la vie, au milieu d'une nature stérile et morte* ».

Les dolmens, pierres immenses, comme celles qu'on a trouvées près de Meudon, étaient, à la fois, des tombes et des autels.

Le dolmen de Meudon formait une allée couverte, très basse, dans laquelle on ramassa les ossements de plus de deux cents individus des deux sexes, des os d'animaux, des outils divers, des vases grossiers.

Dans le bois de Clamart se dresse encore le menhir de la Pierre-aux-Moines (qui ne prit ce dernier nom qu'au Moyen Age) et, à Fontenay, la rue des Pierrelais est un souvenir des pierres levées qui, déposées en cet endroit, tout près des carrières d'où elles sortaient, devaient partir de là pour aller servir de bornes et de limites, entre les héritages divers¹³. Les Gaulois, race belliqueuse et qui ne redoutait rien, furent pour les Romains de rudes adversaires et, lorsque, en l'an 52, Labiénus se présenta devant Lutèce, nos aïeux, cachés derrière la Bièvre, qui formait alors, à sa jonction avec la Seine un immense marais, forcèrent le lieutenant de César à s'arrêter.

Camulogène, leur chef, en profita pour ranger ses troupes sur le mont Lucotitius (aujourd'hui la montagne du Panthéon) mais, le lendemain, les Romains qui étaient remontés jusqu'à Melun, descendirent sur Lutèce, par la rive droite. La victoire de Labiénus fut éclatante et Camulogène périt au milieu du combat.

Défaite, mais non soumise, la Gaule se déroba à la conquête.

Le génie des vainqueurs, aux prises avec la fierté gauloise, ne se fera tolérer que par ses bienfaits et encore faudra-t-il que les envahisseurs rendent un suprême hommage aux vaincus, en adoptant une partie de leurs usages et de leurs mœurs.

Ce fut l'époque de ces travaux gigantesques qui ont immortalisé le nom romain.

Pendant que le midi voit se détacher dans l'azur de son ciel les théâtres d'Orange et d'Arles, les temples de Nîmes et le pont du Gard, à Lutèce, on construit des arènes; plus bas, sur la colline sacrée, Constance Chlore commence le palais qu'achèvera Julien. Tout le mont Lucotitius n'est plus

¹³ De Ménorval, Histoire de Paris, T.I passim

qu'un vaste camp fermé aux murs épais.

Pour amener les eaux de Rungis dans cette ville romaine, on franchira la vallée de la Bièvre sur un aqueduc dont quelques arcades existent encore aujourd'hui¹⁴, tandis que pour faciliter les transports des légions et les besoins du commerce, on entreprend cette route de Genabum (Orléans), ébauche grandiose de celle qui existe encore au même endroit.

Une grande amphore, trouvée en 1871, dans les Girouens (sablière de la Demi-Lune), montre que, à l'époque gallo-romaine, Fontenay était déjà un centre assez important.

- V -

Mérovingiens et Carolingiens.- Les Normands.- Misère générale au IX^{ème} et X^{ème} siècles.- Le nom de Fontenay apparaît en 1084

A l'administration romaine succèdent l'invasion des barbares et l'établissement du christianisme.

Le Hurepoix fut un des premiers pays convertis. Dès l'année 558, Childebert avait donné à l'abbaye de St Germain la terre considérable d'Issy qui avait des droits sur certaines parties de Meudon, de Vaugirard, de Châtillon et du village qui s'appellera un jour Fontenay.

Le 19 avril 767, le jour de Pâques, dans un palais qui appartenait à Pépin-le-Bref, se réunissait le concile de Gentilly.

Enfin, en l'an 805, l'évêque de Paris distribuait ses riches possessions du Hurepoix aux chanoines de sa cathédrale « *tant pour leur subsistance que pour l'hospitalité qu'ils exerçaient envers les chanoines et les moines étrangers* ». Cette donation de 805 permettra un jour au Chapitre de Notre-Dame de Paris de se prétendre le plus ancien seigneur de Fontenay, le seul qui ait le droit d'être recommandé au prône paroissial.

Après la mort de Charlemagne, arrivée en l'an 814, les Normands n'avaient pas tardé à commencer leurs incursions. A la fin du IX^{ème} siècle, en novembre 885, ils étaient campés dans les environs de Paris. Voici comment un moine de St- Germain-des-Près, Abbo, contemporain des événements, raconte naïvement cette terrible invasion¹⁵ : « *Des cavaliers et des fantassins cruels parcourent les monts et les champs, les forêts, les plaines...Ils égorgent les nourrissons, les enfants, les jeunes gens, les vieillards aux*

14 C'est de là qu'est venu le nom d'Arcueil, Arculi, les Arcades. En mai 305, sous Constance Chlore, Catilius Severus, chevalier romain, vint visiter Lutèce. Il partit d'Orléans et remarqua l'aqueduc ainsi que la vue dont on jouit à cet endroit. « *A mes pieds, dit-il, sous l'arche du milieu, court un frais ruisseau qui tourne vers la droite* ». Histoire de Paris par de Ménéval, T.I.

15 Poème sur le siège de Paris.

cheveux blancs, les pères et les fils ainsi que les mères...La mort frappe le vigneron et le laboureur, les vignes et les champs. Aucune demeure ne reste debout. Tous se cachent, tous fuient, personne ne résiste... Les barbares emportèrent sur leurs barques les richesses de cette région illustre ».

Comme si ce n'était pas assez de ces farouches ennemis, le IX^{ème} et le X^{ème} siècles connurent les plus terribles famines et les plus atroces épidémies : la peste, la lèpre et surtout, le mal des Ardents, maladie aujourd'hui disparue, qui brûlait ses victimes d'un feu intérieur, les torturait et finissait par les étouffer après d'horribles souffrances.

C'est à la fin du XI^{ème} siècle qu'apparut, pour la première fois, dans un document écrit, le nom de Fontanetum dû aux nombreuses sources (fontes) qui arrosaient alors le territoire.

Pour mieux préciser, on ajoutait : Apud Balneolas (« *Sous-Bagneux* » disent les premières traductions), non par suite d'une différence d'altitude, mais parce que Fontenay dépendait alors de la paroisse voisine.

Chapitre II

Le Moyen Age

I. Les premiers Seigneurs de Fontenay- Le système féodal- Le Chapitre Notre-Dame- Les abbés de Ste Geneviève et de St Germain des Prés- Les sires de Chateaufort et de Marly- Autres seigneuries- La donation de Payen (1084)- Incendie de Fontenay- La chapelle St Prix. Une relique de la première croisade et la procession solennelle du 30 juillet 1109- Exemption des droits de gîtes (1157)- La jeunesse de St Louis- Fidélité du Hurepoix- Joinville et Anseau- Libération des serfs.

II. Fontenay érigé en paroisse- Le doyenné de Chateaufort et l'archidiaconé de Josas- Le Monastère- L'ancienne église- Le village- Ses habitants- Les Métiers- Le cimetière.

III. Révolte des Pastoureaux- La guerre de cent ans- Misère de la population- Villon et ses amis- Procès verbaux des visites de l'archidiacre de Josas (1458-1470).

IV. Vie communale et paroissiale- La communauté- Les assemblées- Les collecteurs- Le maire ou syndic- Le procureur fiscal- La justice- Les auditoires et geôles- procès contre un pourceau (1266)- Les tabellions- Les Sergents- La maréchaussée- Le Curé- Le vicaire- Les marguilliers- Les confréries.

I -

I. Les premiers Seigneurs de Fontenay- Le système féodal- Le Chapitre Notre-Dame- Les abbés de Ste Geneviève et de St Germain des Prés- Les sires de Châteaufort et de Marly- Autres seigneuries- La donation de Payen (1084)- Incendie de Fontenay- La chapelle St Prix. Une relique de la première croisade et la procession solennelle du 30 juillet 1109- Exemption des droits de gîtes (1157)- La jeunesse de St Louis- Fidélité du Hurepoix- Joinville et Anseau- Libération des serfs.

« *Point de terre sans seigneur. Point de seigneur sans terre* », c'est l'axiome que l'on trouve à la base de la constitution de la propriété pendant toute l'époque féodale.

En principe, le roi était seigneur suzerain de tout le royaume. Après lui, venaient les grands vassaux de la couronne; généralement les anciens chefs de la conquête ou les parents du roi; ceux-ci, à leur tour avaient sous leur dépendance d'autres seigneurs dont les droits allaient en diminuant, sans cesser de s'appuyer sur le principe qui domine tout : hommage et service dû par le vassal à celui qui, en lui constituant un fief, lui a délégué tout ou partie de son autorité.

Au dernier degré de l'échelle, après le plus modeste des seigneurs ruraux, venaient les vilains ou fermiers, les manants ou paysans indigènes et les serfs, véritables esclaves, privés de tous droits. Ces trois dernières classes étaient taillables et corvéables à merci, c'est-à-dire que le seigneur pouvait les imposer jusqu'à la ruine et les faire travailler jusqu'à la mort, sans encourir aucune responsabilité.

Le vassal devait à son seigneur l'Hommage ou reconnaissance plus ou moins solennelle de la suzeraineté, l'host ou service militaire, le cens ou impôt, etc, etc... En retour, le seigneur, qui avait parfois les droits de justice et même celui de frapper monnaie, donnait à son vassal aide et protection.

La loi de Constantin, en permettant aux églises de recevoir des donations, avait ajouté la puissance temporelle au pouvoir moral que le clergé possédait déjà¹⁶; elle assurait aux Évêques et aux abbés, possesseur de riches domaines, une indépendance qui serait facilement devenue l'impunité si elle n'avait trouvé un frein dans les principes généreux de l'Évangile.

La faiblesse des derniers Carolingiens, l'usurpation des domaines royaux et du pouvoir administratif par les officiers du Palais, le caractère tyrannique et presque barbare des grands seigneurs, la situation territoriale et politique des Évêques et des Abbés, ne laissaient plus guère au Roi que l'apparence de l'autorité¹⁷.

Dans presque tout le pays, un des trois éléments, guerrier, administratif ou religieux avait pris le dessus. Mais, avec le temps, et par l'effet des croisades¹⁸, le clergé devint, presque partout, le seigneur le plus considérable.

Du X^{eme} au XIII^{eme} siècles, il n'en fut pas ainsi à Fontenay. Seigneurs laïques et ecclésiastiques y exerçaient concurremment le pouvoir, sans qu'il

¹⁶ Duruy, [Histoire de France](#) I, page 275.

¹⁷ Luchaire, [Manuel des Institutions Françaises](#).

¹⁸ En partant pour la Palestine, de nombreux seigneurs engagèrent leurs monastères. Ceux-ci bénéficièrent de la ruine ou de la mort des Croisés.

soit possible de déterminer celui qui avait la priorité et l'on peut dire que, dès ces premiers temps du Moyen Age, la multiplicité des seigneuries est la caractéristique principale de Fontenay et des villages environnants.

En donnant ses possessions du Hurepoix aux chanoines de sa Métropole, l'Évêque de Paris avait fait du chapitre de Notre Dame, dès le X^{ème} siècle, un des trois plus riches seigneurs de Fontenay.

La seigneurie de Notre Dame s'étendait¹⁹ *« par tout le carrefour et grande place publique assez vis à vis l'église dudit Fontenay jusqu'au fil et au milieu du ruisseau de la Grande Rue et en toutes les maisons qui entourent le dit carrefour et place publique et sur partie de laquelle place l'église dudit Fontenay est bâtie avec le presbytère et jardin d'iceluy. Dans lequel carrefour et place publique, au milieu d'ycelle, appartient audits sieurs (du chapitre) une petite maison en laquelle s'exerce leur justice et, par le bas, il y a auditoire et geôle »*.

Pendant la guerre de cent ans, cette maison seigneuriale était *« en ruines et masure »* mais elle fut réparée à la paix. De nouveau négligée à la fin du règne de Louis XIV, il est intéressant de la reconstituer d'après des actes authentiques²⁰ puisqu'elle n'existe pour ainsi dire plus aujourd'hui.

Elle contenait *« en tout, treize pieds de face sur 5 toises 4 pieds de profondeur, tenant d'une part et d'un bout par derrière à l'hostellerie de l'Ecu; d'autre part, au preneur (de la Fosse) et, par devant, sur le grand carrefour »*. En outre, des douze deniers parisis de rente, la Fosse devait reconstruire, maintenir et entretenir lesdites maison et geôle et y faire construire une prison et cachot avec une chambre propre pour tenir l'audience et servir de Chambre du Conseil²¹...*« Au rez-de-chaussée, (il y avait) cellier, petite boutique à la suite, une petite cour, un cabinet d'aisances, une petite salle en fournil au fond de la cour, ensuite un escalier à vis qui monte deux étages, une chambre au premier au-dessus de la boutique, une autre chambre au-dessus du petit fournil (qui est celle qui doit être libre pour tenir l'audience), une autre chambre au second, lambrissée a-dessus de la boutique, une autre au-dessus de la chambre d'audience aussi lambrissée. En résumé, cette maison était située entre la ruelle des Sergents et le n° 35 actuel de la rue Boucicaut »*.

Le Chapitre déléguait ses droits d'administration à un prévôt qui était

19 D'après une *« une déclaration de justice et domaine faite en 1622 par Messieurs du Chapitre »* (Arch. Nat. S 162). Notre Dame était aussi seigneur d'une grande partie de Bagneux.

20 En 1709, le chapitre donne cette maison à bail à Barthélemy de la Fosse, maçon à Fontenay. En 1775, le 8 janvier, celui-ci est remplacé par Pierre de Launay. Henri IV, quand il voyait une maison en ruine, disait : *« Elle est à moi ou à l'Église »*.

21 Il y a quelques années, en faisant des réparations dans la maison qui porte le n° 37 sur la rue Boucicaut, on trouve une superbe plaque de cheminée aux armes de France et de Navarre, celles-ci telles que les portait Henri IV, jusque vers 1600, c'est-à-dire sans la chaîne de Don Sanche. Les armoiries étaient tournées contre le mur; cette opération remontait évidemment à la Révolution. Les dimensions et le fini de cette plaque indiquent qu'à la fin du XVIème siècle la maison seigneuriale de N.D. avait une réelle importance et présentait un certain luxe.

ordinairement un magistrat ou un avocat²²; celui-ci remettait lui-même à un lieutenant, à un maire ou à un sergent, paysan considérable et lettré qui acceptait ces fonctions. Le maintien du bornage de la censive était une des principales attributions. Sur le plan de 1767 qui est conservé à la sacristie derrière la porte de fer, on voit les limites de N.D. Des bornes, éparses dans le pays, conservées à leur place, correspondent exactement aux indications du plan : je n'en signalerai qu'une, celle qui est dressée tout près de la fontaine des Chevillons et sur laquelle les deux initiales N.D. sont encore lisibles.

La propriété du Chapitre s'accroissait constamment. Il était rare, au contraire, qu'elle diminuât. Pour une vente faite, le 21 janvier 1356, à Raoul de Vernon, que d'acquisitions.

En 1329, c'est Etienne de Sucy, cardinal du titre de Saint Cyriac, propriétaire, à Fontenay, d'une maison, pour pris et dépendances qui vient à mourir. Il lègue tous ces biens au Chapitre, à la condition qu'on fera, tous les ans, un service anniversaire à Notre Dame, pour le repos de son âme.

En 1340, le chanoine Jean Le Loup, sous chantre de la Métropole abandonne au Chapitre le fief Thibault de Vernon, sous la même condition. Mais, c'est en 1407 que Notre Dame fait son acquisition la plus importante. A cette date, les seigneurs de Chateaufort, dont nous parlerons bientôt, de plus en plus détachés de leur fief de Fontenay, qu'ils avaient déjà démembré, voient leur propriété passer au chapitre « moyennant 750 livres », ils ne gardent que quelques droits purement honorifiques qui ne tarderont pas à s'éteindre.

Aussitôt, les chanoines se préoccupent d'un nouveau mode de gestion de leurs immeubles devenus considérables. Ils les donnent à bail viager à une série de chanoines choisis dans le sein du chapitre; d'abord à Jean de Chanteprime, doyen de l'église de Paris, Conseiller au Parlement, puis Président de la Cour des Aides; ce magistrat reçoit, « à sa vie canoniale », ces biens immenses pour lesquels, dernier vestige de la seigneurie de

22 23 mai 1787 (titres Desforges) : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Charles Pierre Angelesme de Saint Sabin, écuyer, avocat au Parlement, ancien échevin de la ville de Paris, prévost, juge civil, criminel, de police et voyerie de la prévosté de Bagneux et de Fontenay en dépendant pour MM. Les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'Église de Paris, seigneurs hauts, moyens et bas justiciers desdits lieux, dont les appels ressortissent à la Barre dudit Chapitre, au cloître N.D. de Paris, Salut. Savoir faisons... ». En 1743, lors du baptême d'une des cloches de l'Église de Fontenay, le chapitre de Paris parrain était représenté par Me Pierre Pelart, prévôt de Bagneux et de Fontenay, député du Chapitre. Pierre Pelart, comme son titre de maître l'indique, appartenait au monde judiciaire. Aux XIIIème, XIVème et XVème siècles, Fontenay était une des paroisses qui avaient à payer, tous les 16 ou 17 ans, comme certaines autres cures des doyennés de Massy et de Chateaufort, un droit dit pigmentum qui consistait à joncher d'herbes et de fleurs N.D. de Paris aux jours de grande fête. <ceci rappelle la baillée des Roses, due par les ducs et Pairs aux magistrats du Parlement de Paris. Le « Rosier de la Cour » se fournissait à Fontenay des roses nécessaires au paiement de cette redevance. Il avait, avec les « les marchands de chapels de roses », le monopole de la vente des roses à Paris. Ces fleurs étaient cultivées sur le plateau où est aujourd'hui le fort de Châtillon. On appelait cet endroit la plaine des Rosiers et c'est ainsi que le moulin désarmé qui la domine porte, sur les vieux titres, le nom de Moulin de la Tour des Rosiers.

Chateaufort, il fait foi et hommage au seigneur de Marly L'Essart²³, puis, en 1426, au chanoine Chuffart qui ajoute à l'usufruit de la seigneurie « *le pressoir, les mesures, jardin, vignes, moyennant 63 livres par an* »²⁴.

La seigneurie de Notre Dame ne finit qu'à la Révolution.

Pour être moins importante, celle de l'abbaye de Sainte-Geneviève n'en mérite pas moins d'attirer notre attention.

Les maisons, les bois, les prairies, les vignes et les terres qui lui appartiennent étaient situés surtout du côté de Bagneux; une des maisons était construite à l'emplacement actuel de l'asile Ledru-Rollin, mais la véritable maison seigneuriale, hôtel et enclos, occupait l'emplacement de Sainte-Barbe²⁵.

Les Genovefains, seigneurs aussi d'Aulnay, avaient les droits de haute, moyenne et basse justice, ils recevaient des gens de leurs domaines, en dehors du cens, du champart et de la dîme, deux chapons et deux boisseaux de froment; en revanche, ils devaient au seigneur de Chateaufort quelques sols et plusieurs mesures de vin pour la liberté de leur clos²⁶.

La banlieue de Paris s'étendait jusque dans leur domaine de Fontenay, c'est-à-dire que, jusque là, pouvaient se publier les bans et proclamations de la ville. Jusque là aussi, fonctionnait la juridiction de la seigneurie communale. Ni le seigneur dominant, ni aucune autre puissance féodale n'avait le droit d'y bâtir un château ou d'y élever des fortifications.

23 La famille de Marly, on le verra tout à l'heure, est devenue par une alliance, l'héritière des sires de Chateaufort.

24 Arch. Nat. S 162. Je vois encore, en 1573, Jean de Bréda, « *chanoine usufruitier de Bagneux et de Fontenay* » et, au XVII^e siècle, Biet de Beaulieu porte le même titre. Voici d'autres pièces d'archives sur la seigneurie de N.D. à Fontenay : 4 7bre 1413. Le chapitre recevra 6 setiers par arpent de vigne pour droits de vinage (A.N.L.L.329.330 F° 110). En 1446, il affirme son droit de haute, moyenne et basse justice et l'exerce encore en 1637 (V. Launay Deux mille ans d'histoire, p. 184). Contre un faux monnayeur, Nicolas Gillot qu'il condamne à mort. (Ce n'est qu'en 1674 que parut l'édit qui réunissait au châtelet la plupart des justices particulières). 29. 9bre 1510. Les prisons, en mauvais état, seront réparées, aussi économiquement que possible, au moyen des amendes de justice (A.N. *loc.cit.*) 25 janvier 1599. La maison du curé Jean Bordier étant en la censive du chapitre, celui-ci prendra fait et cause pour lui (Arch. Nat. Même cote). 10 août 1642. Les mathurins émettent la prétention d'avoir une partie de la dîme. 16 9bre 1644. Le duc de Tresmes prétend avoir, dans sa censive, l'église et la cure. 19 9bre 1664. L'avocat est commis par le chapitre pour faire faire les réparations nécessaires à la maison séguedille 27 mars 1683. Difficultés entre Colbert et le chapitre, relativement aux censives respectives 1 août 1708. La maison seigneuriale et la geôle sont en si mauvais état qu'après avoir été louées 36 livres par an à Blancheteau, de Bagneux, le chambrier est autorisé à les louer aujourd'hui à Barthélemy de la Fosse, maçon à Fontenay, moyennant 12 deniers parisis avec charge de reconstruire la prison et le cachot et une chambre d'audience convenable (Arch. Nat. L.L. 329.330. F°110). 7 décembre 1729. Le chapitre donne cent livres pour la construction de la maison du maître d'École. En 1778, le chapitre est toujours le seul qui soit recommandé au prône paroissial.

25 Au moins jusqu'en 1740 (V. le plan de l'abbé de la Grive), les propriétés Ledru-Rollin et Sainte-Barbe ne firent qu'un. Entre 1764 et 1773 (période de la confection de la carte des chasses), ces deux maisons, entourées chacune d'un parc, sont devenues deux propriétés distinctes. La première situation, celle antérieure à 1740, explique comment, dans un acte, la propriété Ledru-Rollin est dite : sise rue de Diane (aujourd'hui rue Blanchet).

26 C'était une application du droit de vinage que le suzerain prélevait sur les vignes de son domaine ou sur le vin qui passait sur ses terres. Ce droit permettait aussi au seigneur de vendre, seul, son vin pendant un certain temps après la vendange.

La délimitation de la banlieue était une source de conflits constants.²⁷

A un autre point de vue, cette prolongation de la banlieue jusque sur les terres de Sainte-Geneviève à Fontenay avait, pour vassaux de l'abbaye, un effet bizarre. Cette partie de Fontenay subissait deux sorts : dans la banlieue, l'abbaye avait le champart et la dîme; dans l'autre, elle n'avait que la dîme sans champart.²⁸

On disait que la dîme était à Dieu et le champart au seigneur. On sait ce qu'était la dîme. On connaît moins le champart. C'était une redevance du quart ou du cinquième sur les récoltes (*campi pars*). Elle se payait en nature et souvent, sur place, sur le champs même. Cependant, dans quelques seigneuries, et il y en avait de cette nature à Fontenay²⁹, on désignait un terrain où les paysans allaient porter leurs redevances. C'est de là qu'est venu le nom des voies du pays qui s'appelle encore ruelle des champarts.

En 1163, le pape Alexandre III confirme les biens de l'abbaye, apus Fontanetum et balnéolais (à Fontenay et à Bagneux). Ces biens étaient terras, et menora, et rata (des terres, des bois, des prairies).

En 1207, l'abbé Jean de Toucy nomme, comme maire, un homme du pays, Aubert Vien, qui recevra pour la surveillance rurale qu'il exerce, avec les appartenances (*bonamia, investituroe, districta*), cinq sols dans la recette des cens du pays³⁰.

Quarante ans après, en 1247, Thibaut, abbé de Sainte Geneviève, accordait des lettres de manumission (ou libération) aux serfs de Sainte Geneviève qui habitaient Aulnay et Fontenay. Il les faisait confirmer par le roi Louis IX, ce qui n'entraîna aucune difficulté puisque ce prince, vers le milieu du XIIIème siècle, à la sollicitation de sa mère, avait engagé les seigneurs de l'Ile de France à libérer leurs paysans³¹.

La seigneurie que Sainte-Geneviève avait à Fontenay s'éteignit de bonne heure.

Le 10 février 1588, l'abbaye vendait à Renée Baillet, dame de Bonneuil et de Sceaux, veuve de Jean de Thou, maître des requêtes, tout ce qu'elle avait à Fontenay : censive, haute, moyenne et basse justice, champart, vinages, sa ferme de Bagneux, ne se réservant que son hôtel et enclos de Fontenay³² et les droits seigneuriaux sur les terres, prés et vignes

27 Luchaire.

28 Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, 1757, T.VIII, p. 400.

29 Celle de Saint Germain des Prés.

30 Abbé Lebœuf Loc. cit. pp. 394 à 404, avril 1228. Chartre d'Herbé, abbé de Ste Geneviève, accordant à Renaud, fils du maire de Fontenay, le maire d'Aulnay.

31 Ce ne fut qu'en 1314 que Philippe le Bel affranchit les serfs du Valois. En 1450, Sainte-Geneviève payait des redevances pour ses terres de Fontenay aux seigneurs de Chateaufort, aux Bénédictins de Gif et aux moines de Plégiz (les Blagis); ceux-ci habitaient un monastère dont, au dire de l'abbé Lebœuf, on avait, au XVIIIème siècle, complètement perdu le souvenir. C'est sans doute pour les prairies (*rata*) que Sainte Geneviève avait affaire à ces moines.

32 Ce reste lui-même sera vendu le 11 mai 1640 à un conseiller au Parlement de Metz. Il deviendra Sainte Barbe puis N.D. des Champs, fermé en décembre 1906.

qui lui appartenait en propriété.

Des Baillet, la seigneurie passa aux Potier de Gesvres et de Tresme, à Colbert et à son fils, au duc de Maine, aux comtes d'Eu et de Toulouse et au duc de Penthièvre, en qui elle s'éteignit à la Révolution³³.

Dès l'année 1168, la partie de Fontenay qui touche à Châtillon formait une petite seigneurie distincte qui appartenait à la puissante abbaye de St Germain des Prés de Paris.

Où était la maison seigneuriale ? Le seul document que nous possédions sur ce sujet³⁴ ne le dit pas mais il semble indiquer qu'il ne s'agissait que d'un immeuble de modeste importance : François du Souchet, écuyer, seigneur de Chaumontel, demeurant audit lieu, donne à Aubin de Gaulchin, procureur au Châtelet de Paris, « *une maison, cour et jardin, à Fontenay-les Baigneux, appelée anciennement la terre trésorière de Saint Germain des Prés* », des vignes au terroir de Fontenay et des rentes. Le tout contenant cinq quartiers ou environ, tenant, d'une part, à la veuve Thiermant Garnier, d'autre part, à feu Jehan Quenyen aboutissant d'un bout à la rue et, par bas, à la sente.

Au milieu du XIII^e siècle, Thomas de Mauléon, abbé de Saint Germain des Prés, à l'imitation de l'abbé de Ste Geneviève accordait aux serfs de Fontenay leur libération.

En 1519, il s'éleva une difficulté entre l'abbaye de Saint Germain des Prés et l'Université³⁵ au sujet de la dîme qui était due au curé de Fontenay. Une enquête fut faite à Fontenay et à Châtillon dont le résultat est consigné sur un parchemin, écrit en latin, roulé sur lui-même et d'un développement considérable³⁶.

On y relève les noms de Stéphanus Le Burrelier, Anthonius Bart, laboratoire, Claudius Martine, laboratoire vine arum, Philippus Fourcault, laboratoire vine arum, etc... Les comparants déclarent avoir déposé plena libertate, sine audio, amori (sic), favori.

L'abbaye, en 1551, fit dresser la liste des habitants qui était en sa censive, ainsi que l'indication de leurs biens.³⁷

33 Ces Baillet, primitivement banquiers et changeurs devinrent bientôt une famille de robe assez en vue pour que Luois XI ait fait de l'un d'eux, Jean Baillet, un de ses amis. Ils s'apparentèrent aux Nicolai, aux Trémouille et Montmorency. Isabeau de Thou céda ses droits à son beau frère, Louis Potier de Gesvres. René Potier de G., duc de Tresmes, pair de France, installa sa maîtresse Françoise Scarron, dans la maison seigneuriale de Fontenay. Son fils, qui mourut à 84 ans le 9 décembre 1704 portait les titres de duc de Tresme, premier duc de Gesvres, pair de France, marquis d'Aimebault, Gandelu, Fontenay, Mareuil, etc... Gouverneur de Paris, etc, etc... Ce fut le premier marquis qui parut dans l'histoire.

34 Arch. Nat. Y.89. F° 195. Registre des insinuations au Châtelet. 14 janvier 1543.

35 Qui représentait sans doute la Sorbonne que nous verrons, tout à l'heure, propriétaire à Fontenay.

36 Arch. Nat. L. 777. Seigneurie de St Germain des Prés.

37 Arch. Nat. LL.1068. C'est un registre en bois, avec coins en cuivre. Il est encadré de dessins, têtes et ornements. On y trouve Anthoyne Aubouin, tuteur; Aulbin de Gaulchin, procureur au Châtelet; Audry Carré; Barbe Royer; frère Jehan Bart, religieux. Les prénoms les plus usuels sont Anthoyne, Claude, Jehan Denys, Catherine, Estienne, Guillaume. Au contraire, il n'y a qu'un Nicolle, un Loÿs, un Nouël, un Thomas, une Thomasse, un Yolant.

La seigneurie de St Germain des Prés subsista jusqu'à la révolution. Plus que les autres, elle avait conservé les anciens usages, si l'on en croit un procès verbal du 12 avril 1729³⁸, où se trouve mentionné le détail d'une vraie cérémonie féodale.

L'acquéreur du fief, Jacques Devin, s'étant transporté à l'abbaye de St Germain des Prés, s'y mit en devoir de vassal, sans épée ni éperons, tête nue, genou en terre. Il déclara alors aux pères Célérier et Procureur du Monastère qu'il faisait et portait foi et hommage, à cause de son fief de St Germain, sis à Fontenay aux Roses, suivant l'acquisition qu'il en avait faite de Nicolas Souillet, écuyer du roi, par contrat du 3 août 1715, lequel Souillet avait acquis ce fief de Louis Antoine de Villerault, conseiller au Parlement (contrat du 1^{er} septembre 1687).

A coté de ces riches seigneuries religieuses, se dressaient; comme représentants de la conquête, les sires de Châteaufort, terribles et féroces, mais qui durent, à Fontenay du moins, réfréner leur cruauté. Le voisinage des seigneuries ecclésiastiques les y forçait.

C'était une rude famille que ces Châteaufort qui, détachés de la souche des Montmorency, ne tarderont pas à y revenir par le mariage des deux dernières petites filles d'Hugues de Châteaufort.

Des hauteurs de leur château dont les ruines formidables existent encore³⁹, ils se précipitaient dans les vallées environnantes pour rançonner les campagnes, attaquer les convois et détruire les moissons quand la chevauchée les labourait à la poursuite du gibier qu'ils avaient lancé. Et, c'était là les années heureuses, celles où l'on vivait en paix avec ses parents voisins, les sires de Montlhéry. Que sera-ce quand la guerre sera allumée ?

Celui qui est resté dans l'imagination populaire le véritable type de cette race s'appelait Hugues de Crécy et s'enorgueillissait des titres de seigneur de Châteaufort, Rochefort, Gometz et Fontenay.

« Les seigneurs du Hurepoix, vassaux du roi, étaient, tous, parents entre eux. Leur puissance était telle, au témoignage de Suger qu'ils pouvaient empêcher le Roi d'aller librement de Paris à Orléans. Ils se liguèrent dans le but de reprendre Montlhéry et, dans la conspiration, entrèrent avec Milon de Bray, vicomte de Troyes, les sires de Garlande (seigneurs d'un fief à Bagneux), Amaury de Montfort, frère de Bertrade et oncle de Luos le Gros, le terrible Hugues de Crécy, etc...Ils déclarèrent la guerre à Louis VI⁴⁰.

38 Arch. Nat. L. 124. Procès verbal de reprise des fiefs de Châtillon et de Fontenay-aux-Roses par Jacques Devin, marchand et bourgeois de Paris, ancien juge consul de ladite ville. Arch. Nat. Série S. La mouvance des fiefs de l'abbaye de Fontenay avait été donnée à M. de Vins, président de la Chambre des Comptes, sans que lesdits fiefs payent aucun droit pendant 75 ans (1790).

39 Le donjon, rasé à 3 mètres de hauteur, donne une idée très réelle de ce qu'était l'ensemble de la fortification.

40 Histoire de Montrouge par E. Toulouze et Maugarny.

On était dans la première moitié du XIIème siècle. Le roi, pour diviser les conjurés, remit à Milon de Bray des héritages contestés. Il pensait, par là, le détacher de la ligue. Mais Hugues de Crécy veillait et ne l'entendait pas ainsi. Sous prétexte d'une fête joyeuse, il attira son cousin au château de Rochefort en Yvelines, avec le secret dessein de s'emparer de sa personne. Il y réussit. Mais, la place n'étant pas suffisamment défendue, Hugues transféra son captif à Châteaufort, dont les remparts étaient imprenables.

Au bout de deux ans, le traître vint revoir son prisonnier, et comme Milon se plaignait de son sort, le farouche vainqueur le fit étrangler en sa présence. Ce crime accompli, le cadavre fut jeté du haut du donjon dans les fossés.

Louis VI, sous peine de déchéance, ne pouvait laisser impuni un semblable forfait. Il enferma l'Assas dans le monastère de Log pont (1118) et confisqua la plupart de ses biens. Une partie de ceux-ci furent donnés à la nièce de Milon, Aquis de Garlande, qui, par son mariage avec Robert de Dreux, deviendra bientôt la belle-fille du Roi.

Fontenay resta dans la famille de Châteaufort. Quant à Hugues, il vécut longtemps encore; à cause de sa maigreur ou de son crime, les gens du pays, qui pénétraient parfois dans le Cloître, l'avaient surnommé Hugues-le-Cadavre et ce nom est resté attaché à sa mémoire.

Ses dernières descendantes, Mahault et Mabile de Crécy et de Châteaufort, en se mariant, la première avec Bouchard de Marly, la seconde avec Mathieu de l'Haÿ, apportèrent la seigneurie de Fontenay à la branche des Montmorency qui portait le nom de Marly.

En 1232, le 25 novembre, jour de la fête de Sainte Catherine, ces deux nobles dames vinrent à Fontenay pour y jurer de maintenir dans le village les coutumes qui étaient en vigueur du temps de leur terrible ancêtre⁴¹.

Mais les gens de Fontenay se méfiaient d'un pareil présent. Ils protestèrent et douze d'entre eux, au dire de l'abbé Lebeuf, affirmèrent par serment que les sires de Châteaufort n'avaient aucune justice sur le territoire de Fontenay, sinon dans les lieux où ils avaient le droit de vinage.

Cinquante ans plus tard, les temps étaient bien changés et ce n'est plus maintenant que par un bienfait que les seigneurs laïques marqueront leur trace dans l'histoire.

En 1286, Thibault de Marly, sieur de Mondeville, faisait à l'église de Fontenay un legs important, à charge de remettre à l'abbaye des Vaux de Cernai une partie des biens qu'ils possédait encore à Fontenay.

Les Marly se désintéressèrent dès lors de leur lointaine seigneurie. Ils

41 Deux mille ans d'histoire par l'abbé de Launay. C'est un livre qui sera souvent rappelé dans ces notes. Un peu touffu et désordonné, cet ouvrage est une mine inépuisable de renseignements. Les circonstances ont forcé son auteur à le publier trop vite. Tel qu'il est, il rend les plus grands services et je ne saurais assez dire tout ce que mon travail lui doit comme indications.

la démembèrent en la vendant à Jacques le Flamand. De celui-ci, elle passa successivement à Jacqueline Robiolle, veuve de Denis de Guyencourt; à Robert de Belloy, drapier, et à Jehanne, sa femme; à Guillaume le Martin, tailleur de robes et valet de chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne et à Guillette, sa femme; à maître Henry de Troyes et à sa femme Mahault. Ceux-ci, enfin en 1407, la cédèrent, moyennant 750 livres, au Chapitre de Notre Dame de Paris.

A cette date, le fief ne consistait plus qu'en 18 muids de vin de rente annuelle et perpétuelle.

Ainsi finissait à Fontenay l'histoire d'une famille qui, un jour, avait tenu en échec le roi lui-même.

Il convient de citer, ne fut-ce que pour mémoire, les quelques petits fiefs qui ont, après ces grandes seigneuries, laissé une trace dans le passé du village.

L'ordre de Saint Jean de Latran avait une censive assez étendue sur les terres du dehors⁴². Sa maison seigneuriale était dans le bas du pays, séparée de la propriété Devin (aujourd'hui l'école normale) par une ruelle qui existe encore. La chancellerie était du même côté, un peu plus haut en montant vers l'église. L'histoire de la seigneurie de St Jean de Latran à Fontenay n'a pris une réelle importance qu'au XVI^e siècle. C'est dans le chapitre suivant que nous en parlerons avec détail.

La Société de Sorbonne possédait, depuis 1495, des vignes situées entre le chemin actuel de la Sorbonne et la fontaine aux Prêtres. Ces biens lui venaient d'un legs d'Ambroise de Cambrai, Chancelier de l'Université⁴³. Ils furent vendus en l'an II par la Nation.

Les Chartreux avaient quelques terres sur le plateau, c'est à eux qu'appartenait le moulin de la Tour.

Il y avait encore le fief Thibault de Vernon, au centre du pays; celui de Cressé ou Cressy, très ancien et qui était borné, dans le bas, par le ruisseau de Fortune; et le fief Saint-Sauveur qui coupait en deux la rue de Diane, aujourd'hui rue Blanchet⁴⁴.

En 1638, Jean le Boullanger, conseiller au Grand Conseil, se dit seigneur en partie de Fontenay.

Est-ce sa maison qui deviendra un jour celle de la famille Devin ?

A la même époque (1637), Jean Bouchard, ancien apothicaire, acquéreur d'une charge de Conseiller du Roi, avait acheté une maison au

42 Je trouve, en 1724, Perrot de St Didier, commandeur de St Jean de Latran, seigneur en partie de Fontenay. C'est le titre que prenaient les représentants de l'Ordre délégués dans notre village.

43 Le 11 mai 1784 comparaissaient les vénérables prier, docteurs et bacheliers de la maison et société de Sorbonne, par (en la personne de) Messire François Alexandre de Cussy, prier, Jean Abdias de Villevieille, Jean René Asseline, Joseph du Pont,...du Demaine, procureur, etc.... En 1786, le prier est Hugues Josué de Thémimes.

44 Sur le fief St Sauveur, v. Launay, pp.170 et suiv.

fief de St Sauveur⁴⁵. Tallemant des Réaux⁴⁶ parle, avec un mépris non déguisé, de son fils Jacques Bouchard. « *Il était, dit-il, expéditionnaire en cours de Rome, où il mourut vers 1640. A Rome, il se disait seigneur de Fontenay, parce que son père avait je ne sais quelle chaumière dans Fontenay-aux-Roses, à deux lieues de Paris* »⁴⁷.

Ce fut un de ces seigneurs partiels, Vauthier ou Gauthier Payen (Paganus) qui, à la fin du XI^{ème} siècle, se servit pour la première fois du nom de Fontenay dans un acte authentique. Les Payen étaient unes des plus vieilles familles du Hurepoix, apparentée aux Montmorency et propriétaire de biens considérables dans toute l'Île de France.

Fontenay, possédait, à Fontenay et à Issy, des droits tout à fait particuliers et curieux.

C'était un droit de sépulture (sepulturam), dit le texte⁴⁸, c'est-à-dire le droit de percevoir une somme (obventiones) sur les inhumations faites dans l'église de Fontenay (alors simplement chapelle, sous le vocable de St Prix).

Donc, le 18 mars 1084, Payen fit don aux moines de Marmoutiers, qui étaient établis à St Martin des Champs de Paris, du prieuré de N.D. es Vignes et du droit de sépulture qu'il possédait dans les églises de Fontenay et d'Issy. A ce don, il ajoutait trois arpents de blé ainsi qu'une terre labourable de la valeur d'une charrue, le tout situé dans la vallée de Fontenay.

Payen faisait cette donation en réparation solennelle de l'inconduite de son frère Geoffroi qui avait quitté l'habit religieux pour se marier. Quand les moines voulurent prendre possession de la terre qu'on venait de leur donner, ils la trouvèrent occupée par les soldats. Ceux-ci non seulement, refusèrent de se laisser déposséder, mais ils luttèrent énergiquement sur les hauteurs de Châtillon dont ils restèrent les maîtres. Après cette victoire, ils incendièrent le village de Fontenay qui payait ainsi les frais d'un différend dans lequel il n'était pour rien.

Quelques années après, le village avait été reconstruit. Il ne possédait pas encore d'église paroissiale, mais il avait une chapelle consacrée à St Prix et qui était desservie par le curé de Bagneux⁴⁹.

45 Jean Bouchard, écuyer, conseiller du roi, achète cette maison de dame Leclerc née Nicole Gilbert, belle-mère de M. de Bocquin, bourgeois de Paris (Arch. Nat. S. 160.170).

46 T.V. pp. 480-481.

47 Je vois encore, en 1524, un autre seigneur partiel. A cette date, Yolande Bonhmoe, veuve de Thillman Kerver, achète des terres à Fontenay de Gervais Rousseau et de Fabien Champondry, tous deux laboureurs. Th. Kerver était le grand père de Claude de Bragelonne, qui épousa Jacques Château, maître des comptes, seigneur partiel de Fontenay.

48 La donation, dont nous allons parler, se trouve, en latin, dans Jules Tardif, monuments historiques (cartons des rois), sous le n° 299. Un autre document, qui porte le n° 320 dans ce recueil concerne aussi « *villa quoe nimirum Fontana* » et qui fut « *Concremata* ».

49 L'abbé <elbeuf raconte que la dédicace de l'église a lieu le 12 juillet, jour de la fête de St Prix. « *On expose, ce jour là, à l'église (dit son histoire 1757) un petit coffre de cuivre très ancien qu'on appelle le reliquaire de St Prix. L'image de ce saint en bosse est au-dessus. On la tire de l'armoire de l'œuvre pour*

C'est dans ce sanctuaire qu'au mois de juillet 1109 fut déposée, pour quelques jours, une relique de la vraie Croix, qu'un ancien enfant de chœur de N.D., devenu pré chantre du St Sépulcre, avait envoyée de Jérusalem. Ce clerc portait le nom d'Anseau⁵⁰, un des plus anciens du Hurepoix; nous le trouverons glorieusement rappelé cent cinquante ans plus tard, apr un autre membre de ma même famille.

Le chapitre métropolitain se rendit solennellement à la chapelle de St Prix, le 30 juillet 1109, pour y prendre le précieux dépôt qui devait être conduit à St Cloud, où résidait alors Galon, évêque de Paris. On passa par Clamart et Meudon, et, « *le dimanche ennuyant, dit un vieux chroniqueur, accompagné des chanoines et du clergé, l'évêque de Senlis y assistèrent* ». La relique est, aujourd'hui encore, conservée à la cathédrale, tandis que les lettres d'Anseau sont exposées au Musée des Archives Nationales.

Le roi Louis VII avait, dans sa jeunesse, reçu des leçons à l'école épiscopale qui dépendait du Chapitre de N.D. de Paris. Par reconnaissance pour ses anciens maîtres, il rendit en 1157, un édit qui exemptait toutes les terres du chapitre, par conséquent la plus grande partie de Fontenay, des droits de gîtes et de chevauchée dus au roi de France. C'étaient là des redevances féodales bizarres et qui donnent bien une idée exacte de ce système compliqué à l'infini.

Le droit de chevauchée était un service féodal dû par le vassal à son seigneur pour l'aider dans ses guerres privées; c'était la différence entre l'host qui n'avait lieu que pour les guerres générales; c'était aussi un service de sûreté et d'honneur qui consistait à escorter à cheval le suzerain.

Le droit de gîte, lui, forçait le vassal à recevoir et à loger le suzerain ainsi que sa suite. « *Si monseigneur veut venir avec ses amis, dit une ancienne coutume⁵¹, les voisins devront lui donner les bêtes qui volent et nagent, bêtes sauvages et privées, et on le traitera bien. On donnera au mulet de l'orge d'été, au faucon, une poule et au chien de chasse un pain. Aux lévriers aussi, on donnera du pain en suffisance, lorsqu'on l'emporte de table. Foin et avoine en suffisance aux chevaux* ».

Pendant la minorité de St Louis, les hauts barons, sous prétexte que la reine régente était étrangère, se réunirent à Corbeil, en 1227, pour demander à cette princesse des terres considérables. Ils avaient à leur tête le comte de Bourgogn, Philippe-le-Hurepel, frère de Louis VIII, oncle du jeune roi.

Blanche de Castille refusa; et son fils, qui était aux environ d'Orléans, menacé d'être pris, n'eut que le temps de se réfugier dans le château de

l'exposer ». Bien entendu, le reliquaire a disparu en 1793.

50 Absellus, en basse latinité. Les Anseau demeurèrent à Dourdan, au Bourg la Reine. Il en existe encore aujourd'hui (1907) à Fontenay. LES Martine? Les Guyot, les Bart, les Andry, les Billiard, les Bonnejean, les Chevillion figurent sur les registres dès le XIVeme siècle. N'ai-je pas eu raison de dire, un jour, que Fontenay avait, lui aussi, ses Montmorency et ses Lévis ?

51 Origines du droit (traduction Michelet).

Montlhéry⁵². « *Le saint roi, dit Joinville⁵³ me conta que ni lui, ni sa mère n'osèrent revenir à Paris, jusques à tant que les habitants de Paris⁵⁴ les vinrent quérir en armes. Et il me conta que, depuis Montlhéry, le chemin était tout plein de gens en armes jusqu' à Paris et que tous criaient à Notre Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie et le défendît et gardât contre ses ennemis* ».

A sa majorité, la lutte recommença et, tandis qu'il écrasait les révoltés à Saintes et à Taillebourg, sa mère, encore une fois régente, témoignait de tout l'intérêt qu'elle portait au Hurepoix, en général, et à notre petite région en particulier.

En 1245, les serfs de Châtenay et d'Orly n'ayant pu payer la taille au Chapitre de Paris, leur seigneur, ces gens furent enfermés dans la prison seigneuriale, auprès du cloître Notre Dame. On les laissait mourir de faim. C'est alors que quelques paysans de Fontenay, de Châtillon et de Bagneux vinrent supplier Blanche de Castille de faire mettre en liberté les paysans manants de Châtenay. La reine demanda aux chanoines de vouloir bien, à sa considération, mettre les captifs en liberté; mais les chanoines refusèrent et même, par bravade, firent enfermer aussi les femmes et les enfants.

La reine froissé assembla quelques bourgeois de Paris; elle leur fit prendre les armes et les conduisit devant la prison du Chapitre. Elle leur ordonna d'en enfoncer les portes; mais, pour qu'ils n'encourussent point les censures ecclésiastiques, ce fut elle qui, la première, frappa de son bâton contre la porte.

Quand celle-ci fut défoncée, Blanche prononça la mise en liberté des captifs, déclara que le servage cessait sur toutes les terres de N. Dame et saisit le temporel des chanoines, jusqu'à ce qu'ils eussent indemnisé leur prisonniers.

Pendant ce temps là, Louis IX se préparait à partir pour la Croisade; il avait auprès de lui le bon Joinville et le fidèle Anseau, du Bourg-la-Reine,

52 En 1015, le roi Robert avait accordé à son forestier Thibault fils Etoupe, fils de Bouchard II de Montmorency, le droit de construire un château à Montlhéry. Les rois se repentirent vite du reste de cette concession, parce que la liaison de Montlhéry avec Châteaufort et Corbeil pouvait intercepter toute communication entre Paris et Orléans. En 1061, Gui I fonde le prieuré de Longpont. A Gui I succède Milon-le-Grand et à celui-ci, Gui Troussel qui était frère de Milon de Bray, vicomte de Troyes, la victime d'Hugues de Châteaufort en 1118. Gui Troussel n'eut qu'une fille Elisabeth, qui épousa Philippe de Mantes, second fils du roi Philippe et de Bertrade de Montfort. Ainsi Montlhéry fut réuni, mais non sans retour au domaine royal. « *Beau fils, dit un jour Philippe à Louis VI, garde bien cette tour qui m'a donné tant d'ennui. Je me suis envieilli à la combattre et l'assaillir; par ses trahisons, ses vexation et sa méchanceté perfide, je n'ai jamais pu avoir ni bonne paix, ni repos* ». Suger, *Vie de Louis VI*. A la mort de Philippe I (1108), Milon de Bray, frère de Gui Troussel, avait réclamé à Louis VI le château de Montlhéry, comme héritage de son père Milon le Grand. Louis le Jeune et Philippe Auguste demeurèrent souvent à Montlhéry.

53 *Histoire de St Louis* par Joinville, ed. Natalis de Wailly, Paris, Hachette, 1865, p. 33.

54 Et les gens de la banlieue surtout. Le fait est reconnu par tous les historiens. Joinville lui-même y fait allusion dans la phrase qui suit.

second du nom⁵⁵; ces compagnons du roi étaient devenus, tous deux, des amis inséparables et c'est, à n'en pas douter, l'influence d'Anseau qui détermina chez Joinville cette admiration pour le Hurepoix, caractérisées dans le mot touchant : « *C'est le fin cœur de la France* ».

A la Mansourah, en 1250, Anseau était aux côtés du roi et Joinville raconte qu'avant que St Luois eut été fait prisonnier, notre compatriote défendait si valeureusement son souverain qu' « *avec sa hache d'armes, il massacra un grand nombre de sarrasins et ne voulut jamais se rendre à eux jusqu'à ce qu'un renégat anglais lui cria en français qu'il se rendît et qu'il aurait la vie sauve* ».

A son retour de captivité, le roi apprit que les abbés de Sainte Geneviève et de St Germain des Prés avaient rendu la liberté aux serfs de leurs domaines. Il confirma avec joie cette manumission, y retrouvant, non sans raison le souvenir et l'exemple de sa vertueuse mère.

Comment, dès lors, s'étonner que le nom de la Reine Blanche soit resté si populaire dans nos villages et que « *les paysans âgés, pour désigner la date des évènements anciens, disent encore : « Ceci se passait du temps de la Reine Blanche* ».⁵⁶

Le souvenir reconnaissant des peuples est la récompense des bons rois.

- II -

Fontenay érigé en paroisse- Le doyenné de Chateaufort et l'archidiaconé de Josas- Le Monastère- L'ancienne église- Le village- Ses habitants- Les Métiers- Le cimetière.

C'est au XIII^e siècle, sans qu'il soit possible de préciser l'année, que Fontenay devint une paroisse distincte, détachée de Bagneux, qui était la plus ancienne église de toute la région et dont la crypte remontait au VI^e siècle. La nouvelle paroisse fut placée sous la protection de St Pierre et de St Paul.⁵⁷ Lorsque, à la fin du XVIII^e siècle, parut l'histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, il existait encore, dans le chœur et le sanctuaire, quelques colonnes et des fenêtres qui remontaient à la fin du XIII^e siècle. En tous cas, Fontenay devait exister déjà comme église

⁵⁵ Le premier était ce clerc qui, à la première Croisade avait donné le morceau de la vraie Croix qui fut, un moment déposé dans la chapelle de Fontenay.

⁵⁶ Histoire de Montrouge par E. Toulouse et Maugarny.

⁵⁷ Fernand Bournon, Monographie de Fontenay. Saint Pierre seul, au début, et au moins jusqu'à la fin du XV^e siècle (visites archi diaconales de Josas, v. plus loin).

paroissiale distincte en 1286, puisque Thibault de Marly, par son testament de cette année-là, léguait 20 sous à l'église, « *Ecclesice de Fontenato, prope Balneolas, XX solidos* ».

L'église ancienne qui fut abattue en 1832 n'était pas orientée du sud au nord, comme celle d'aujourd'hui, mais de l'ouest à l'est. Au couchant, le porche (de vastes dimensions puisqu'il abritait, la nuit, les ouvriers embauchés pour la vendange) se trouvait à peu près où finit la place des marronniers, le long du trottoir de la rue des Pierrelais; la nef, qui passait à l'endroit où est aujourd'hui le buste de La Fontaine, et le chœur occupaient, en largeur, l'espace qui va des chapelles latérales jusqu'aux fonts baptismaux, et, en longueur, ils allaient jusqu'au presbytère et à la sacristie actuels, construits, à l'est, sur l'ancien chevet de l'église démolie. Une entrée latérale s'ouvrait au midi, là où est aujourd'hui le clocher; elle portait le nom de Saint Prix, en mémoire du premier patron de Fontenay.

Dès que la grande porte était franchie, on apercevait, à gauche, au pied d'une colonne, une grande cuve en pierre taillée, qui avait la forme d'une carène. Au XVI^{ème} siècle, c'était le bénitier. Avant cette date, cette cuve servait de fonts baptismaux, souvenir d'une époque où les baptêmes avaient lieu par immersion.

Lors de la démolition de la vieille église, un habitant qui avait quelques notions d'architecture, eut l'excellente idée de dresser une description détaillée de l'ancien édifice.⁵⁸ Voici les renseignements que j'y ai puisés : le bâtiment remontait au Moyen âge, mais il avait été profondément modifié et réparé au commencement du XVI^{ème} siècle. Les bas-côtés s'élevaient primitivement à la hauteur du plafond de la nef. A cette époque, on diminua la hauteur des voûtes, et ainsi, les ogives et chapiteaux se trouvèrent perdus dans les combles. D'autres chapiteaux furent placés en haut des colonnes ainsi diminuées. La première colonne, à gauche, en entrant dans l'église, portait, sur une des faces de son chapiteau quadrangulaire, la salamandre de François 1^{er}; la seconde face représentait un homme, vêtu d'un pourpoint à manches taillées en crevés, avec des bottines montant au dessus du genou; il tenait à la main un chapeau garni de plumes; en 1832, la tête manquait; elle avait, sans doute, été détruite pendant la Révolution; sur la 3^{ème} face, une figure féminine où de courtes ailes remplaçaient les bras, des cuisse et des pattes de faucon; la 4^{ème} face était réservée à un amour qui s'apprêtait à lancer une flèche.

Dans l'église, une dalle de six pieds sur trois rappelait la généalogie des Hérystal. Il y avait huit figures de six pouces chacune; la première était un pape crossé et mitré, tenant dans sa main les clés de Saint Pierre; la

⁵⁸ Je n'en connais qu'un exemplaire manuscrit. Il est aujourd'hui entre les mains de M. Léon Martine du Bourg la Reine. Je lui adresse tous mes remerciements, ainsi qu'à sa mère, Mme Veuve Léon Martine, qui a bien voulu me servir d'intermédiaire pour la consultation de ce manuscrit dont elle m'avait signalé l'existence.

seconde, une femme, avec cette légende en lettres gothiques : « *Sainte Gertrude* », la 3eme, « *Saint Pépin, son père* » (c'était Pépin de Landen); la 4eme, une femme encapuchonnée avec une couronne à ses pieds. Légende : « *Sainte Ildegonde, sa mère, après le trépas dudit Saint Pépin, fut religieuse* »; la 5eme, « *Sainte Bège, sœur de Sainte Gertrude et mère de Pépin le Court* »; la 6eme, un roi avec ses attributs. « *Saint Charlemagne, fils de Pépin, roi de France* ». La 7eme, « *Pépin roi de France, fils de Charles Martel* »; la 8eme, « *Charles Martel fils de Pépin le Court* ».

Au bas de cette pierre, on voyait une figure d'abbé. Il était entouré d'une banderole sur laquelle était écrit : Pro Petro Francops, dict de Colonia, ora, virgo bénigne (Il est permis de supposer que c'était l'auteur et le donateur de cette généalogie lapidaire).

Sur toute la longueur de la pierre, étaient gravées isolément, à des intervalles inégaux, les lettres gothiques suivantes : A.B.I.D.G.N.O.V.F.⁵⁹

Le maître-autel était de style moderne (nous sommes toujours en 1832), en bois sculpté, remarquable par la délicatesse et le fini des ornements.

Il y avait aux murs, trois tableaux sans valeur : une Cène, une Assomption, une Annonciation et quelques pierres tombales.⁶⁰

L'auteur anonyme de cette description ne parle pas d'un autre monument que renfermait l'ancienne église de Fontenay.

C'était une pierre, longue de 2 m 10; large, à la tête, de un mètre et, aux pieds de 0 m 72. Elle remontait manifestement au XIVeme siècle et représentait une croix à fleurons dont les trois branches supérieures se rapprochaient de la fleur de lys; la hampe reposant sur un socle à moulures. Sur la bordure, on lisait cette épitaphe :

Ici Gist Pierre
Lemère de l'opital, priez pour l'a de li et po
ur Annemaline, sa
fame.⁶¹

Ce Pierre Lemaire était un peintre verrier qui habitait à Paris, près de

59 Le cinq dernières lettres font évidemment allusion à Sainte Geneviève, soit à cause de la seigneurie que cette abbaye avait à Fontenay, soit par dévotion pour la sainte. Je trouve, en 1259 et 1260, des terres données au Chapitre de Notre Dame pour l'anniversaire de messire Pierre de la Colonne, terres situées à Châtenay. Ne serait ce pas notre Petrus dict de Colonia ?

60 Qu'est-ce que tout cela est devenu ? Chez Mesdames de Montherlant et Langlois, rue des Écoles, on voit quelques pierres tombales, soit contre un mur, soit servant de marches pour descendre au jardin. Il est vraisemblable que ces monuments, très abîmés, viennent de l'ancienne église.

61 Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècles, recueillies et publiées par F. de Guilhermy. Paris 1877. T. III. M. Fichot, collaborateur de Guilhermy, trouva cette dalle au cimetière, sur une sépulture toute récente; elle venait de l'ancienne église. Un habitant de Fontenay l'avait acheté pour s'en faire un monument. Lors du déplacement du cimetière, vers 1850, elle disparut. Mais M. Fichot l'avait dessinée. Elle est aujourd'hui, cassée en trois parties, chez M. Lombart. Il serait à désirer qu'il en fit don à l'église ou à la mairie de Fontenay.

la porte aux Peintres, dans la censive de Théroienne. Il était originaire de Fontenay et il demanda à y être inhumé.⁶²

Le curé de Fontenay était toujours nommé par l'évêque de Paris. Aucun des divers seigneurs du pays n'avait même le droit de présentation.

La paroisse dépendait du doyenné de Châteaufort, qui comptait 98 cures, et de l'archidiaconé de Josas.

Le doyen était un curé qui avait reçu de l'évêque la mission de surveiller un certain nombre de paroisses; il pouvait infliger des amendes aux curés, mais, en réalité, son pouvoir était très limité.⁶³

Les doyennés voisins de celui de Châteaufort étaient ceux de Massy et de Montlhéry.

Quant à l'archidiacre, il était le véritable représentant de l'évêque. Il avait le droit de visiter, toutes les fois qu'il le jugeait convenable, les paroisses soumises à sa juridiction. De son Tribunal, on faisait directement appel à celui de l'évêque.

Avec le temps, les prétentions des archidiacres augmentèrent; ils allèrent jusqu'à revendiquer le droit d'installer et de déposer les curés. Fatigués de la lutte, les évêques, à la fin du XIII^e siècle, en référèrent au Pape. Dès lors, ce fut l'Officiel ou le vicaire général qui, peu à peu, remplaça l'archidiacre dans la plupart de ses fonctions. Le droit de visite subsista cependant en faveur des archidiacres, comme nous ne tarderons pas à en avoir la preuve.

Non loin de l'église et tout près de la maison seigneuriale de Sainte Geneviève s'élevait, au Moyen âge, un couvent de Bernardins. On y arrivait par le carrefour Guillaury, Quillaury ou Quillery qui était formé par la Grande rue et par la rue Blanchet (autrefois rue de Diane).

Pour se rendre à Bagneux ou même à Paris, les moines empruntaient la ruelle des Bernardins⁶⁴, dernier vestige Aujourd'hui de leur habitation à Fontenay.

Dans les dernières années heureuses, trop courtes hélas qui précédèrent la guerre de Cent ans, Fontenay se groupait autour de son église et le village ne dépassait guère la place Trémémont, qui s'appelait alors place du Château.⁶⁵

Le cimetière⁶⁶ était en dehors de l'agglomération. Il occupait les

62 Ce surnom de l'Hôpital vient-il d'une vente qu'il fit de quelques maisons de la rue Mauricienne à l'Hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins ? En tous cas, les Lemaire de Fontenay ne prirent jamais ce surnom (Launay p. 104; notes).

63 Luchaire.

64 Ce nom est devenu, par corruption, ruelle des Bénards, comme les terrains, sis autour de Sainte-Barbe et qui s'appelaient « *le moustier* » ou « *derrière le moustier* » sont devenus « *les moitiés* » ou « *derrière les moitiés* ».

65 Il y avait bien un petit écart à Chanteclou, près de l'avenue de Sceaux actuelle. C'est le plus ancien de nos lieux dits ou champniers ou chantiers, une charte le nomme chante clou (champ du loup). Arch. Nat. S. 5123. N°3.

66 Il convient toutefois d'observer que bien des familles se faisaient enterrer dans l'église même. Le maître

terrains où s'élèvent aujourd'hui les Écoles et la Mairie. Une voie qui s'appelait naturellement « *Chemin du cimetière* » y conduisait en suivant à peu près la rue Boucicaut dans cette partie de son parcours actuel.⁶⁷

Il y avait deux calvaires : l'un, dans le village même, sur la place de l'église, là où est aujourd'hui la pompe, tout près du poteau qui portait les armes du Chapitre et y témoignait de son droit de justice; l'autre, en dehors du pays, au carrefour que formaient les voies du Plessis-Piquet, de Châtenay et de la Cavée ou de Châtillon (place Carnot actuelle).

Nous savons déjà que la maison seigneuriale de Notre Dame était au numéros 37 et 39 actuels de la rue Boucicaut; que, dans la même rue, l'hôtel de St Jean de Latran porterait les N° 5 et 7 et que la chancellerie ou auditoire de cette dernière seigneurie se retrouverai dans le fond des maisons qui sont aux numéros 25 et 27.

Un des pressoirs était dans la cour du N° 43; auprès, une chambre basse, aux poutres apparentes, présente, au fond de sa cheminée, une plaque aux trois fleurs de lys, avec cette légende presque illisible : « *Cor contritum regit Deus* » (Dieu s'occupe des cœurs qui se repentent).

Plus bas, toujours dans la même rue, vers le N° 10 dans une cour retirée, une pierre supporte des armoiries abîmées et martelées, qui remontent à la Renaissance et qui font voir, supportées par deux hercules, trois boules (deux et un) qui rappellent un peu celles des Médicis. Au dessus, un cimier d'où hisse un troisième hercule. La maison est très vieille, a des poutres apparentes et une plaque fleurdelisée dans la cheminée.

Nous en finirons avec ces vieilles demeures de la Grande Rue en signalant celle qui est située au coin de la ruelle des Sergents⁶⁸. Elle porte, dans les vieux titres de Fontenay, le nom de maison du cierge.

Sis en face de l'église, le fief Thibault de Vernon⁶⁹ renfermait deux maisons dont les propriétaires étaient tenus de fournir à la fabrique de l'église une rente pour « *entretenir à toujours et perpétuellement un cierge pour brûler et ardre devant le Crucifix, pendant les divins offices, tous les dimanches et jours de fête* ». Était-ce une charge laissée par Jean Le Loup,

d'école avait le droit d'y être inhumé.

67 Arch. Nat. Insinuations du Châtelet Y. 86^f163^v° 24 mars 1540. « *Jehan Picart, l'ainé, prêtre, notaire et secrétaire du Roi, donne à Jehan le Picart, bachelier en lois escolier, étudiant à Orléans, absent, une maison contenant cour, grange, étables, presser et jardin, le lieu ainsi qu'il se comporte, ensemble les terres, prés, vignes et rentes que ledit donateur a assis au village de Fontenay les Bagneux, ladite maison anciennement appelée le Château, tenant au cimetière dudit Fontenay, étant en la censive de St Jean de Latran de Paris* ».

68 Rue Boucicaut ou Grande Rue, N° 41 et 43.

69 Arch. Nat. L.721. Sentences du Châtelet 1^{er} mars 1388. Il y avait à Auxerre une rente du cierge (Arch. Départementales de l'Yonne; Série B. 226. Année 1755) « *Donation par dame Edmée Martineau, veuve de Toussaint Robinet de Pontagny, ancien conseiller du Roi et son Procureur en l'Hôtel de Ville et Palais d'Auxerre, à la fabrique de faire allumer à perpétuité un cierge dans la lampe d'argent placée vis-à-vis de l'autel de la Vierge du Mont Carmel; lequel brûlera à certains jours désignés dans l'acte; laquelle fondation est faite pour se conformer aux intentions dudit défunt Robinet de Pontagny, mari de la donataire* ».

seigneur du fief ? Était-ce une amende honorable ? Quoiqu'il en soit, l'obligation existait encore en 1756.

Dans la sentence du 1^{er} mars 1388, le juge constatait que, pendant dix ans (sans doute à cause du malheur des temps, puisqu'on était en pleine guerre de Cent ans), le cierge avait brûlé sans que le propriétaire eût servi la rente convenue et celui-ci, Jean Philippe, l'aîné, était condamné à payer les arrérages en retard et à exécuter à l'avenir, la fondation.

Tel était le village où, dans la première moitié du XIII^{ème} siècle, vivaient environ 250 habitants : agriculteurs ou vigneron pour la plupart, bien qu'il y eut, cependant, quelques gens de métier : plusieurs maçons et couvreurs, un charron, un boulanger et un menuisier.

Les dimanches et jours de fête, ces braves gens se réunissaient dans l'auberge qui montrait fièrement sur son enseigne un Écu d'or.

- III -

Révolte des Pastoureaux- La guerre de cent ans- Misère de la population- Villon et ses amis- Procès verbaux des visites de l'archidiacre de Josas (1458-1470).

En 1318, les Pastoureaux, battus au Pré aux Clercs par les troupes de Philippe V, se retirèrent sur le Hurepoix et, dans leur retraite, ils brûlèrent et pillèrent Vaugirard, Montrouge, Bagneux, Fontenay et tous les environs.

Ce n'était que le prélude des horreurs de la Jacquerie, pendant la captivité du Roi Jean. Puis, au cours de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, Fontenay fut de nouveau dévasté et ruiné.

Jean de Venette, dans sa Chronique latine⁷⁰, a raconté les misères de l'année 1358, dans notre région : « *Dans cette année, beaucoup de villages, dépourvus de fortifications, se firent de vraies citadelles de leurs églises en creusant autour d'elles des fossés et en garnissant les clochers de machines de guerre de pierres et de balistes, afin de se défendre contre les brigands, ce qui arrivait fort souvent... Dès que les guetteurs apercevaient l'ennemi, on sonnait la trompe, on faisait retentir les cloches. Les habitants quittaient aussitôt les champs pour venir se grouper dans le village. En cette années, les vignes ne furent pas cultivées, les champs ne furent ni ensemencés, ni labourés. Les maisons tombaient en ruine ou avaient été brûlées... Les cloches ne sonnaient plus joyeusement pour appeler les fidèles à l'office divin mais seulement pour donner l'alarme et le signal de la fuite des paysans, à l'approche des ennemis... La misère la plus complète régnait partout, principalement parmi le peuple des campagnes, car les seigneurs*

⁷⁰ Traduction de B. Zeller.

le surchargeaient de souffrance...A cette malheureuse époque, ceux qui auraient dû protéger le peuple ne lui faisaient pas subir moins de vexations que ses ennemis... ».

Deux ans après, Édouard, roi d'Angleterre, s'approcha de Paris pour en faire le siège. *« L'an de grâce 1360, le mardi après Pâques les Grands⁷¹ qui fut le 7^e jour d'Avril, ledit Roi d'Angleterre et toute son armée s'approchèrent de Paris et se logèrent, ce jour, c'est à savoir ledit roi à Châtillon près Montrouge et les autres à Issy, à Vanves, à Vaugirard, à Gentilly, à Cachan et autres villes environ ».*

Dès le 12 avril, l'armée anglaise battait en retraite vers Châteaudun; mais les habitants de Fontenay qui étaient rentrés à Paris comme leurs descendants le firent en 1870, ne trouvèrent plus rien dans leurs maisons dévastées.

La famine et la peste, cortège ordinaire des guerres de cette époque, ajoutaient leurs horreurs à celles de l'invasion. Plus de 50 000 personnes périrent ainsi dans le Hurepoix.

Mais les ruines succédaient aux ruines. Le pays ne cessait d'être occupé. En 1417, Jean duc de Bourgogne, revenant de Meulan, apparut, au commencement d'octobre, sur les hauteurs de Châtillon⁷². Il fit mettre sa bannière au sommet d'un arbre mort qui se trouvait en cet endroit. Son armée y campa pendant huit jours et, durant cette semaine, elle pilla tous les villages d'alentour. Enfin, le duc partit pour aller mettre le siège devant Montlhéry.

En 1423, le roi d'Angleterre se regardait si bien comme le maître du pays qu'il dépouillait Bernard Braque, dévoué au roi de France Charles VII, de terres qu'il possédait à Fontenay pour les donner à Jacques Penel, un de ses chevaliers, et comme Mathieu et Pierre de Fontenay s'étaient attachés à sa fortune, il leur octroyait les biens que le même Braque et Culdoë avaient à Châtillon.⁷³

« En ce temps, dit le bourgeois de Paris,⁷⁴ avait « Si pesme douleur à Paris, devas la porte Saint Jacques de tous parts, comme à Châtillon, à Bannex, à Fontenay, Vanvres, Issy, Montrouge; car les Bourgongnons aillaient moult les bourgoys de Paris et quelques personnes qu'ils trouvaient estait pris et emmené en leur ost (armée) ».

Pour nous reposer de ces tristesses, voici qu'apparaît à Fontenay maître François Villon qui amène avec lui ses deux inséparables : la poésie

71 Par opposition à Pâques fleuries, ou jour des Rameaux. Cet extrait relatif au siège de Paris en 1360 est tiré des Grandes chroniques.

72 Vie de Charles VI par Monstrelet.

73 Il est vrai que Charles VII les rendit aux Braque, dont l'un, Germain, fut seigneur de Châtillon, en 1443. En juin 1425, Henri VI d'Angleterre donna à Etienne Bruneau, son secrétaire, 50 sols parisis de rente sur 3 arpents de vigne sis à Fontenay.

74 Journal (anonyme) d'un bourgeois de Paris (sous les règnes de Charles VI et de Charles VII).

et la gaieté.

Le 17 avril 1423, en vertu d'un acte daté de Bagneux, maître Jehan Mautainet, procureur au Châtelet, avait acquis de Perrin Le Pelletier quartier de vigne, sis à Fontenay, au Vau Content.

Mautainet est un des légataires bouffons de François Villon qui avait connu cet homme de loi, lors de ses démêlés avec la justice, à moins que ce ne soit pendant son expédition avec l'abbesse de Pourras, chez le barbier du Bourg-la-Reine.

Dans le petit testament, le poète dit :

Je lègue...

Item à Maistre Jehan Mautainet

Et Maistre Pierre Basannier

Le gré du seigneur⁷⁵ qui attainct

Troubles, forfaits, sans espargnier...

Et dans le grand testament :

Item, le donne à Bosanger,

Notaire et greffier criminel,

De girofles plain ung panier

Pris chez Maistre Jehan de Ruel⁷⁶

Tant⁷⁷ à Montainet, tant à Rosnel...

La guerre de Cent ans, une des plus terribles époques de l'histoire de France, avait eu, dans le Hurepoix, une répercussion considérable. L'agriculture était ruinée, les fermes brûlées, les maisons seigneuriales elles-mêmes avaient été démolies ou pillées.⁷⁸

Il y a, de cette époque, un document du plus haut intérêt. C'est le procès verbal des visites faites à la paroisse par l'archidiacre de Josas, Jehan de Courcelles, entre les années 1458 et 1470.⁷⁹

A côté des inventaires des objets du culte, des examens de la doctrine ecclésiastique, l'archidiacre, qui parfois accepte l'hospitalité du vicaire ou du chapelain, car le curé est toujours absent, entre dans les plus grands détails sur l'état de propreté de l'église Saint Pierre, sur la gestion es marguilliers, sur le nombre des Communions.

La sage-femme, qu'elle s'appelle Alice Guiot ou Guillemette Martine, est toujours interrogée par l'archidiacre visiteur. C'est qu'il faut s'assurer de

⁷⁵ La volonté de Dieu.

⁷⁶ Notaire à Fontenay, ce qui témoigne de la part de Villon, d'une grande habitude et d'une réelle connaissance de Fontenay.

⁷⁷ La même chose.

⁷⁸ En 1445, Paris étant rentré dans l'obéissance, le Chapitre de Notre Dame affirma ses anciens droits (voirie, cens et rentes) et fit restaurer la maison seigneuriale et la geôle de Fontenay.

⁷⁹ En publiant (1902) ce document, M. l'abbé J.M. Alliot, curé de Chennevières sur Marne, a rendu à l'histoire du Hurepoix un service éminent. C'est une peinture vivante de l'état des paroisses, des mœurs du clergé et des fidèles au lendemain de la guerre de Cent ans.

sa moralité et de son orthodoxie; elle met au monde les enfants et pour cela, elle touche de 25 à 40 sols par naissance; mais elle a surtout pour mission de baptiser les nouveaux-nés en danger de mort. Voilà pourquoi l'église a fait d'elle un de ses agents les plus surveillés.

Quant aux résultats de cette longue guerre, les procès-verbaux sont éloquents. Alors que Fontenay contenait avant les hostilités, 250 habitants, on en trouve plus que 60 en 1462.

Le 22 octobre 1464, le nombre remonte entre 80 et 90. Mais il faudra longtemps encore pour revenir à la prospérité passée.

- IV -⁸⁰

Vie communale et paroissiale- La communauté- Les assemblées- Les collecteurs- Le maire ou syndic- Le procureur fiscal- La justice- Les auditoires et geôles- procès contre un pourceau (1266)- Les tabellions- Les Sergents- La maréchaussée- Le Curé- Le vicaire- Les marguilliers- Les confréries.

L'administration du village était confiée par les habitants à ceux qu'ils en jugeaient les plus dignes. La communauté, c'est ainsi que s'appelait la réunion des habitants du pays, se réunissait le dimanche après la messe. Les veuves pouvaient assister à cette assemblée où l'on discutait des intérêts de tous, où l'on décidait des travaux de voirie à entreprendre; où l'on fixait les dépenses : gages du maître d'école et du va-à-pied,⁸¹ entretien de l'horloge, etc...

C'est aussi la Communauté qui nommait les collecteurs de l'impôt, charge assez pénible et dont personne ne voulait. Pour Fontenay, il devait y en avoir quatre. Voici comment ils étaient désignés : on mettait quatre grains de millet noir dans un boisseau qui ne renfermait que du millet blanc. A chaque habitant susceptible d'être collecteur, on distribuait, avec une cuiller, une partie du contenu du boisseau et les quatre qui avaient un grain noir dans leur assiette étaient proclamés collecteurs.

Le syndic ou maire était l'agent de tous; il était l'exécuteur des décisions de la communauté; il poursuivait les procès et les soutenait mais, comme cette fonction était plus onéreuse que profitable, on eut souvent de la peine à trouver un syndic. Maintes fois, il fallut recourir à la contrainte.

80 Luchaire. Manuel des institutions françaises. A. Babeau. Le village sous l'ancien régime et La vie rurale dans l'ancienne France. Al. Fleurquin, De l'administration du village sous l'ancien régime.

81 Messager qui allait prendre les lettres à la petite ville voisine.

Le procureur fiscal représentait surtout les intérêts du seigneur. Il poursuivait le recouvrement des droits dus à celui-ci. Il y jouait sa popularité. Chaillou s'en aperçut bien lui qui, aux premiers jours de la Révolution, manqua de payer de sa vie les sévérités d'autrefois.

Le procureur fiscal était aussi chargé des intérêts des mineurs et de l'instruction des crimes.

Le service militaire féodal tomba vite en désuétude si bien que, jusqu'à l'établissement des milices, sous le règne de Louis XIV, Fontenay n'eut pour ainsi dire pas à compter avec cette institution.

Au commencement du Moyen Age, le seigneur rendait la justice lui-même, généralement sous l'arbre, orme ou chêne, qui ombrageait l'église. Mais, bientôt, il délégua son pouvoir à toute une série de fonctionnaires chargés de le représenter : prévôts,⁸² baillis, lieutenants du bailliage, sergents, tabellions, etc...

En même temps, l'auditoire ou salle d'audience était construit dans une des dépendances de la maison seigneuriale, toujours auprès de la geôle où l'on enfermait, du reste le moins de monde possible; car le prisonnier étant, pour sa nourriture et son entretien, à la charge du seigneur, on usait beaucoup moins de la prison que des amendes.

La haute justice, attribut des seigneurs de quelque importance, se traduisait aux yeux du peuple par trois symboles différents : d'abord, les fourches patibulaires, généralement établies sur une hauteur, étaient destinées à l'exécution des condamnés : c'est là, bien en vue qu'on dressait le gibet; puis le pilori, qui portait les armes du seigneur et affirmait son droit de justice; et, enfin, le carcan, où l'on exposait le condamné avant de l'exécuter.

Au point de vue de la justice civile, Fontenay était régi par la coutume de Paris⁸³ et c'est elle que les divers seigneurs devaient appliquer. Néanmoins, on comprend que la multiplicité des juges ait amené une diversité étrange dans la jurisprudence appliquée; diversité aussi dans les causes plaidées.

Ainsi en 1266, ce n'est de rien moins que d'un porceau qu'il sera question, et ce, devant la justice de Sainte Geneviève. « *Fut pris un porcel qui avait mangé un enfant chez Etienne Le Carme; fut arsé [brûlé] en la cour du mère [mairie] de Sainte Geneviève à Fontenay. Présents : frère Quérin, leur chambrier; Guillaume le Sériant Aubert le mère [mairie]; Etienne de Carme et Marie sa femme* ». ⁸⁴

82 Le Chapitre de N.D. avait une prévôté commune à Fontenay et à Bagneux. Pour Saint Jean de Latran, il y avait un bailli. Pour Sainte Geneviève, le maire cumulait toutes les fonctions.

83 Voir Dumoulin, *Coutumes de la prévôté et vicomté de Paris*, avec des notes de M.C. du Molin, Paris, 1709, T.2, p. 375 et aussi Bourdot de Richebourg, *Coutumier général*, 1774, T.III (22 février 1580).

84 La bibliothèque Ste Geneviève (cote H.F° 23) renferme un recueil d'arrêts rendus au nom de l'abbaye contre ses justiciables de la banlieue. Il y est souvent question du maire de Fontenay-delez-Bagneux.

Devant l'auditoire de St Germain des Prés,⁸⁵ c'est une sage-femme qui réclame ses honoraires ou un vicaire qui se défend dans un procès relatif à l'acquisition d'un demi muids de vin.

La justice de Notre Dame fut celle qui se prolongea le plus longtemps⁸⁶. Le 21 mars 1641, Gallot était condamné à mort pour crime de fausse monnaie. Ses biens avaient été confisqués; mais Roulleau, imprimeur à Paris, tuteur des enfants Gallot, obtint du Chapitre que ceux-ci seraient réintégrés dans ces biens qui, tous, étaient situés à Fontenay.

Depuis longtemps, Fontenay ressortissait au Châtelet de Paris et cette juridiction royale, dans la plupart des cas, prenait le pas sur les justices seigneuriales. Du reste, peu à peu, celles-ci n'eurent plus qu'un titre sans réalité et, à la Révolution, c'est à peine si elles avaient encore quelques pouvoirs de simple police.

Le tabellion ou notaire⁸⁷, ou garde-notes, auxiliaire de justice et du droit, représentait, dans les campagnes, une classe moyenne entre le Clergé, la Noblesse et les paysans. Souvent, les tabellions jouissaient de la pleine confiance de ces derniers.

Le notaire était généralement désigné par le seigneur. Il devait savoir écrire correctement et très lisiblement; mais rien ne l'empêchait d'exercer un métier quelconque, fût-il purement manuel. Le notaire prenait cette charge à bail pour une durée qui était ordinairement de douze ans. Suivant les pays, son fermage était de 100 à 150 livres par an⁸⁸. Moyennant quoi, il dressait tous les actes relatifs aux locations de propriété, petits partages, etc... Pour les affaires plus importantes on allait chez le notaire royal qui résidait dans la petite ville la plus voisine.

Le respect des minutes n'existait guère, si l'on en croit Patru⁸⁹ : « *Gardez-vous bien, dit-il, de laisser la minute de la donation chez le notaire du village, car le bonhomme la retirerait d'autorité* ».

Voilà qui indique bien ce qu'était en réalité le tabellion des campagnes comme indépendance vis-à-vis des grands seigneurs.

Au dernier degré de l'échelle judiciaire, les sergents et la maréchaussée : les premiers, chargés de signifier et d'exécuter les condamnations seigneuriales, jouissaient à Fontenay d'une telle impopularité qu'ils avaient dû, tous les trois, se loger auprès les uns les autres dans la ruelle qui a conservé leur nom.

La maréchaussée parcourait les routes et les chemins afin de

85 Arch. Nat. Z2. 1027 bis Année 1550.

86 Arch. Nat. LL. 329. 330. F° 110.

87 En 1744, de la Ruelle est notaire de la prévôté de Fontenay. Au temps de Villon, il y avait déjà eu un tabellion du même nom. Enfin, à la veille de la Révolution, le notaire de Fontenay est le menuisier Paumier, dont nous aurons longuement à parler.

88 Barbeau (*loc. cit*) parle d'une étude qui, en 1730, se vendit, avec ses 19 liasses, moyennant 24 livres.

89 Cité par Tallemant des Réaux in *Historiettes*, T.. IV, p. 92.

surveiller les malandrins et de défendre, au besoin, les honnêtes gens. De temps à autre, la Grande Rue de Fontenay était ainsi parcourue par deux cavaliers qui résidaient soit au Petit Bicêtre, soit au Bourg-la-Reine.⁹⁰

La fabrique, ou réunion des Marguilliers, était une institution pour ainsi dire communale, et l'on peut dire que la paroisse se confondait avec la Communauté.

Les marguilliers géraient le legs religieux, très nombreux à l'époque; ils étaient les mandataires des fidèles pour ordonner les recettes et les dépenses du culte; ils avaient l'une des trois clés du coffre qui, dans l'église, conservait les papiers et les archives.⁹¹

Placés à côté du curé, ils se regardaient un peu comme les surveillants de ce prêtre. Dans la suite de cette histoire, on verra que, bien souvent, l'entente ne régnait pas entre ces deux éléments qui dirigeaient la paroisse.

En dehors de ses fonctions cultuelles et purement religieuses, le Curé tenait les registres des naissances, mariages et décès; il recevait les testaments, il était même, pendant le prône paroissial, le porte-parole de l'autorité laïque.⁹²

Pendant les douze années qui vont de 1458 à 1470, l'archidiacre Jehan de Courcelles constate, à chaque visite à Fontenay, l'absence du curé. Quel peut être le motif et comment la paroisse pouvait-elle fonctionner ? Voici l'explication : le paysan payait alors à son curé la dîme, c'est-à-dire, en principe, la dixième partie de toutes ses récoltes. En réalité, l'impôt s'élevait souvent à une somme très supérieure au dixième du revenu.

Le curé décimateur,⁹³ c'est-à-dire pourvu d'un revenu aussi honorable

90 En 1631, c'est un M. de la Bénardière qui commande la brigade de la maréchaussée au Bourg-la-Reine. Au XVIIIème siècle, cette petite ville sera la garnison « *d'une compagnie d'archers du Prévôt de l'Île-de-France* ».

91 L'autre clé était entre les mains du Curé et la troisième dans celle du syndic.

92 Par voie de monitoire, la justice laïque s'adressait au curé pour qu'il l'aidât dans ses instructions criminelles. C'est ainsi que, par ordonnance du Prévôt de l'Île-de-France, en date du 20 septembre 1678, le curé de Sceaux, à la requête du Procureur du Roi au Châtelet, lut à trois prônes successifs et fit afficher l'obligation pour ses paroissiens, sous peine d'excommunication, de venir déclarer ce qu'ils savaient au sujet d'un crime commis, tout près de Fontenay, sur la personne du sieur Demonceaux, geôlier de Châtenay. On soupçonnait un inconnu qui, avec sa concubine, s'était réfugié dans les bois, d'où il sortait pour aller commettre des vols à Bagneux, à Montrouge, au Plessis-Piquet, à Fontenay et sur les grandes routes. Cette annonce, faite pour la première fois le 22 septembre amena la déposition de Marguerite Aubert, femme Marchais, qui déclara avoir assisté aux derniers moments du geôlier et lui avoir entendu accuser formellement un nommé Martine, de Fontenay. Cet événement est raconté avec détails dans l'Histoire de Sceaux par Victor Advielle (p. 240). Voici quelques-uns des curés et vicaires de Fontenay : 1458 : Jehan Daillant, vicaire. 1459 : Jehan Busset, prêtre desservant. 1461 : Simon le Vian, chapelain. 1462 : Guillaume Franconier, curé (absent). - Simon Morio, vicaire. 1464 : Charles Migault, curé (absent). - Jehan Quetil, vicaire. 1465 : Jacques Pordrion, curé (absent). 1467 : Pierre Oger, vicaire. 1599 : Jehan Bordier, docteur en théologie, curé. 1631 : Jehan Rousse, curé. 1635 : Pierre Girard, curé. 1636 : Jean Asselin, vicaire. 1646 : Nicolas Lescalopier, curé. - Jean Pinet, vicaire. 1648 : Pierre Hamon, curé. 1681 : Jacques Hurey, curé. 1696 : De Lanoy, curé. 1697 : Le Drain, vicaire. 1725 : Leduc, vicaire. 1728 : Raoul Leféburier, maîtres ès arts en l'université de Paris, curé. 1743 : Mathurin Danet, du diocèse de Vannes, curé. 1745 : J.B. Maurico, curé. 1753 : Simon, curé. 1770 : Lartigue, curé, mort sur l'échafaud révolutionnaire.

93 Il portait même quelquefois le titre de gros décimateur quand il en venait d'autres après lui. La dîme

que sûr, se souciait peu de vivre à la campagne. Dans le relâchement des mœurs ecclésiastiques, il avait pris l'habitude de résider en ville, où il recevait, sans rien donner en échange, les rentes de sa paroisse. Il allait même jusqu'à affermer ses revenus à un vicaire qui lui rendait compte de la dîme, tandis que celui-ci n'avait pour subsister que la portion congrue que lui abandonnait le curé.

Ce vicaire était un enfant du peuple. Les paysans l'aimaient parce qu'il était l'un des leurs;⁹⁴ mais, pour le même motif, ils le plaisantaient un peu.

L'esprit populaire de Fontenay avait imposé à certains vicaires le surnoms bizarres de Pinson, L'Anon, Laridon et ces surnoms étaient passés tellement dans l'usage qu'on les retrouve au bas des actes signés par ces modestes prêtres sur le registres de la paroisse.⁹⁵

Cependant, en avançant dans l'histoire, il y a des curés qui résideront à Fontenay. Ce sont de jeunes hommes appartenant à la bourgeoisie parisienne. Ils viennent, malades, chercher un air pur et réconfortant.

Il y en a qui font beaucoup de bien autour d'eux; qui, arbitres choisis par les familles, arrangent les difficultés au moment des successions ou des procès. Il en a aussi de bizarres et désordonnés, comme ce curé Hamon qui refusait de tenir régulièrement les registres de sa paroisse. A chaque visite, l'archidiacre inscrivait un blâme, demandait plus de détails et, le lendemain, tout recommençait de plus belle. Il avait singulièrement mauvais esprit, ce curé Hamon car, sommé d'indiquer les noms des témoins dans les actes de ⁹⁶mariage, il écrivait le lendemain, en soulignant : « *Il y a eu cinquante personnes que je n'ai pas reconnues* ».

Agent de l'autorité et auxiliaire de la justice, le curé annonçait au prône tous les événements publics : victoires, traités, mariages ou décès des princes, etc... et publiait en chaire les édits et les avis de tout genre.

C'est lui qui, en cas d'orage, et cela jusqu'à la découverte de Franklin, faisait sonner les cloches pendant la tempête; lui qui les faisait mettre en branle pour appeler le peuple en cas de danger.

Il veillait aussi à l'entretien de son église, dont la charge, cependant, ne lui incombait pas; les réparations à la nef devant être faites par les habitants; celles du chœur, par le seigneur, celles du clocher, par les

était engrangée dans la grange dîmeresse qui, la plupart du temps, était auprès de l'église. Voir celles de Bièvres et de Chevilly qui existent encore.

94 Le curé Haton, dans ses mémoires, disait : « *Aussi, le plus souvent, le plus asne et mécanique de la paroisse était Mons le vicaire parce qu'il en baillait le plus* ».

95 Aujourd'hui conservés à la mairie de Fontenay. MM. Gigout et Desforges, successivement maires de Fontenay, m'ont autorisé, avec plus entière bonne grâce, à consulter ces registres. Je leur en exprime ici toute ma gratitude. Celle-ci va aussi à M. Spengler, secrétaire de la mairie, qui s'est employé de façon charmante à faciliter mes recherches.

96 Madame de Guébriant fait dire au prosne que celui qui aurait retrouvé son chien perdu devait le ramener chez M. le Comte de Guébriant (Tallemant des Réaux, T. III, p. 240).

habitants ou par le seigneur, suivant que la flèche était au dessus de la nef ou du chœur.

Les fêtes religieuses étaient nombreuses. Au XII^e siècle, en dehors des dimanches, on en comptait plus de soixante.

Nombreuses aussi les processions que l'on faisait à toute occasion : à la chandeleur, aux Rogations, à la Fête-dieu, contre la sécheresse, contre la pluie, contre la chaleur, contre le froid. Elles suivaient, toutes, le chemin qui s'appelle encore aujourd'hui : Chemin de la Procession.⁹⁷

A ces réunions; c'étaient des luttes constantes de préséance entre les diverses confréries de la Paroisse. Celle de St Pierre à cause de son antiquité et par l'importance de son patron, avait le pas sur toutes les autres.

Dès 1415,⁹⁸ on voit des donations faites à la confrérie de Monseigneur St Pierre. Le 29 juillet 1452, Etiennette Lardin, par son testament; lui laisse un quarteron de vigne au lieu dit « *Derrière le Moustier* ».

A coté de la confrérie de St Pierre, il y a celle du Saint Sacrement qui comptait 27 membres;⁹⁹ celle de St Prix, 32; celle de St Claude, 15, de St Fiacre, 45; celle de St Jacques, 4.

Dans l'ancienne France, la confrérie jouait un rôle considérable. Ce n'était pas seulement une association religieuse fondée dans un but de piété ou de charité. C'était encore, sous l'apparence religieuse, une réunion qui se proposait de protéger civilement chacun de ses membres et de défendre leurs intérêts.

On y fondait des messes; on faisait dire des services pour les défunts; on assistait aux obsèques du Confrère; on fêtait le saint patron; mais, aussi, on veillait à ce qu'aucun mal ne fût fait par le seigneur ou par l'autorité royale à l'un des associés.

L'action des confréries sur le développement des institutions communales ne saurait être contestée.¹⁰⁰

97 En 1757, au dire de Leboeuf, on voyait dans la campagne au milieu des vignes du côté nord-est par rapport à l'église, la tombe d'Hélie l'aîné, lieutenant particulier de la maréchaussée d'Angoulême, décédé le 13 septembre 1606 à Fontenay. La procession allant par cet endroit, on eut besoin d'un autel pour le reposoir et, pour dresser cet autel, on enleva cette tombe de l'église pour la mettre en ce lieu.

98 Arch. Nat. S. 3553 et 3554.

99 En 1702, registres paroissiaux.

100 Luchaire (*loc. cit.*) : Les ressources étaient fournies par le droit d'entrée, les cotisations, les amendes, les donations et les legs. La société actuelle de Saint Vincent, patron des vignerons, est le dernier vestige des anciennes confréries de Fontenay.

Chapitre III

Renaissance et Seizième Siècle

I

Insécurité de Fontenay pendant cette période - Pillage des gens de guerre - L'édit des fortifications de Fontenay - La seigneurie de St Jean de Latran - Les grands prieurs - L'armée d'Henri IV à Fontenay - Le roi à Bagneux - La belle Gabrielle.

Le XVIème siècle fut, dans l'histoire de la France, une période de transition où le charme d'une cour efféminée mais gracieuse, la renaissance des lettres et des arts, ont pu dissimuler, sous des apparences heureuses, les cruautés et les misères d'une guerre civile qui ne dura pas moins de cinquante ans.

S'il est vrai que Diane de Poitiers fixa un jour sa résidence à Fontenay, ce nom rappellerait que ce village eut ses jours de douceur et de grâce au milieu des horreurs.

L'embellissement de la vieille église dans la première moitié du siècle, la salamandre qu'elle portait sur ses piliers, comme une marque de la faveur royale, confirmeraient bien cette hypothèse d'un moment heureux et brillant, trop court, hélas puisque le règne de François 1^{er} n' était pas fini lorsque commencèrent les tribulations du pays.

Au lendemain de la bataille de Paris, les débris des mercenaires, qui avaient été défaits en Italie, s'établirent dans les ruines du château de Bicêtre ou dans les carrières de Montrouge et de Montsouris. Ils pillaient et tuaient les habitants, incendiaient les maisons et ne redoutaient aucune autorité.

Toute la banlieue sud de Paris était infestée par ces bandes que Rabelais, témoin oculaire, appelait « *des soudards qui marchent, sans ordre et sans mesure, gâtant et dissipant tout sur leur passage, sans épargner ni pauvre, ni riche, ni lieu sacré, ni profane, emmenant bœufs, vaches, poules, chapons, poulets...abattant les noix, vendangeant les vignes, croulant tous les fruits des arbres...* ».

Tandis que les rois protégeaient les artistes italiens et les appelaient auprès d'eux, pendant que le Collège de France, à l'aurore de sa gloire, ouvrait ses portes aux savants du monde entier, Montluc écrivait : « La nécessité de la guerre nous force, en dépit de nous-mêmes à faire mille maux et faire non plus d'état de la vie des hommes que d'un poulet ».

Pendant les guerres de religion, un jour, en 1562, le prince de Condé, qui venait de quitter Orléans à la tête de 15 000 huguenots, s'approcha de Paris. Il occupa le Bourg-la-Reine, Bagneux, Fontenay, Châtillon, Arcueil et Gentilly. Catherine de Médicis vint l'y trouver, afin de négocier une trêve avec lui. Frappé de l'augmentation qu'il remarqua dans l'armée royale, Condé, par prudence, se retira sur Palaiseau, après avoir brûlé ses cantonnements.

Cinq ans après, en 1567, ce prince revenait assiéger Paris et, sur sa route, il incendiait, à Arcueil, le château des Guise. Au Bourg-la-Reine, l'église, tandis qu'à Bagneux, il faisait abattre la flèche en pierre du clocher.

La situation de la banlieue, et celle de Fontenay en particulier, étaient telles que, le 15 juillet 1588, Henri III roi de France et de Pologne, donnait des lettres de chancellerie qui autorisaient Fontenay à se construire des remparts *« pour et considération de ce que les manants et habitants de Fontenay, près Bagneux, avaient beaucoup souffert par l'injure du temps, par les troubles qu'il y a dans notre royaume et par le passage de plusieurs gens de guerre, aventuriers, vagabonds et autres gens sans aveu, qui les ont pillés et ruinés ».*

« Pour leur donner moyen de vivre en plus grande assurance de leurs personnes, ils nous ont fait supplier et requérir par notre cher et bien aimé neveu et grand prieur de France, seigneur de Fontenay, qu'il nous plaise leur permettre faire clore et fermer ledit village de murailles, fossés et barreaux convenables, ce que nous leur permettons ».

La communauté de Fontenay était autorisée, à cet effet, à lever sur elle-même, en trois ans, la somme de 666 livres. Le roi étant mort l'année suivante, les fortifications de Fontenay ne furent pas construites.

Quel était donc ce seigneur de Fontenay qui était neveu du roi et à quel titre possédait-il la seigneurie de Fontenay?

L'Ordre de Malte, grand prieuré de France, avait, sous la dénomination de commanderie de St Jean de Latran, depuis un temps déjà ancien, la seigneurie partielle de Fontenay-aux-Roses.

En 1418, les vignes que le commandeur faisait cultiver à Fontenay, à Bagneux et à Issy, rapportaient 10 livres 8 sols par queue de vin. Mais St Jean de Latran ne vendait que le surplus de la récolte, le reste étant consommé par la Commanderie.

En 1454, on trouve dans le comptes de cette seigneurie : *« Pour avoir fait fouler une cuvée de vendange vermeille du cru de Fontenay au*

pressouer de céans, de l'année M. IIIe LIIII., douze deniers ».

Les commandeurs avaient même la prétention d'être, non pas des seigneurs partiels, mais les seigneurs principaux du pays. Dans une déclaration du temporel de la Commanderie, en 1776, on voit que le bailli de la Morée se qualifiait seigneur de Fontenay, bien que le Chapitre de Notre Dame, haut justicier de ce village, lui contestât ce titre et qu'il eut défendu, en 1774, au curé de recommander au prône, comme il en avait l'habitude, le Commandeur comme seigneur du lieu.

De 1573 à 1593, et plus tard encore avec Alexandre de Vendôme, le Grand Prieuré de France, dont le siège était au Temple, fut l'apanage des bâtards royaux.

En 1573, le grand Prieur, seigneur de Fontenay, était Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II et d'une écossaise de la maison de la maison de Flening. Il était donc le frère d'Henri III et de Charles IX. Général des galères du roi, Amiral des mers de Levant, il prit une part active à la Saint Barthélemy. Charles IX lui avait ordonné de tuer le duc de Guise à la chasse, mais le bâtard manqua l'occasion.

Henri d'Angoulême a, heureusement, d'autres titres devant la postérité. Henri Martin a dit de lui : « *Ce bâtard d'Henri II, bel esprit sanguinaire et dépravé, entouré tout à la fois de gens de lettres et de spadassins, était un des types les plus caractéristiques de la cour des derniers Valois* ».

Il fut le protecteur de Malherbe qu'il emmena avec lui dans son gouvernement de Provence. Tallemant des Réaux raconte ainsi les relations du prince avec Malherbe : le père du poète, avant de mourir, se fit de la religion et son fils, qui n'avait que dix-sept ans, en reçut un si grand déplaisir qu'il résolut de quitter Caen, son pays, et qu'il suivit M. le Grand Prieur en Provence.

Il resta avec ce prince jusqu'à sa mort, arrivée à Aix, le 2 juin 1586, dans des conditions terriblement dramatiques.

Henri III avait comme espion auprès du Grand Prieur un corsaire du nom de Philippe Altoviti, baron de Castellane. Henri d'Angoulême s'en étant aperçu alla lui chercher querelle et le blessa mortellement. Altoviti eut cependant la force de donner un coup de poignard à son assassin qui tomba mort. Les gens du Grand Prieuré se jetèrent tous sur le blessé et l'achevèrent.

Henri d'Angoulême faisait de mauvais vers. Un jour, il dit à François du Perrier, gentilhomme provençal : « *Voilà un sonnet. Si je dis à Malherbe que c'est moi qui l'ai fait, il dira qu'il ne vaut rien. Je vous prie, dites lui qu'il est de votre façon* ». Du Perrier montre ce sonnet à Malherbe en présence du Grand Prieur. « *Ce sonnet, dit aussitôt Malherbe, est tout comme si c'était M. le Grand Prieur qui l'eût fait* ».

Henri d'Angoulême avait été le parrain du premier fils de Malherbe. Le poète était en Normandie depuis trois mois quand il apprit la mort tragique de son protecteur.

Cet événement brisa ses espérances de fortune. Elles étaient grandes si l'on en juge par ce qu'il écrivait à une dame de Provence qui s'était montrée cruelle envers lui (c'est une des premières poésies puisqu'elle est antérieure à 1586).

*Si je pense en ce temps dedans à votre province
Vous voyant sans beauté, et moi, rempli d'honneur,
Car peut-être qu'alors les bienfaits d'un grand prince
Marieront ma fortune avec que le bonheur,
Ayant un souvenir de ma peine fidèle,
Mais n'ayant point à l'heure autant que j'ai d'ennuis,
Je dirai : «Autrefois, cette femme fut belle,
Et je fus d'autrefois plus sot que je ne suis ».*

Le successeur d'Henri d'Angoulême dans le Grand Prieuré de France fut Charles de Valois, comte d'Auvergne puis duc d'Angoulême connu dans l'histoire sous le nom de « Bâtard Charles d'Orléans ». Il était fils de Charles IX et de Marie Touchet et naquit le 23 avril 1573. C'est donc à juste titre qu'Henri III, dans la lettre de chancellerie de juillet 1588, l'appelait son cher et bien aimé neveu.

Tallemant des Réaux a consacré tout un chapitre à Charles de Valois, duc d'Angoulême. Il le dit brave, spirituel mais avare, escroc et besogneux. C'est lui qui répondait à ses gens quand ils réclamaient leurs gages : « *C'est à vous de vous pourvoir. Quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême. Vous êtes en beau lieu. Profitez-en si vous voulez* ». Pour bien comprendre la portée de ce conseil, il faut savoir que le grand Prieur jouissait du droit d'asile et que la maréchaussée ou le guet ne pouvait pas les poursuivre, sous son toit, les assassins ou les valeurs qui s'y étaient réfugiés.

A Grosbois, dont il était propriétaire, Charles de Valois fabriquait de la fausse monnaie. L'homme, décidément était complet.

Bien que sa carrière dut être très longue encore, Charles d'Orléans quitta bientôt ses fonctions de Grand Prieur, dans lesquelles il fut remplacé, dès 1593, par Bertrand Pelloquin.

Le Grand Prieuré passa ensuite au bâtard Alexandre de Vendôme, fils naturel d'Henri IV.

Parmi ses précurseurs, il convient de citer le Grand Prieur de La Porte, oncle du cardinal de Richelieu. C'était, au dire de Tallemant « *un homme de bien et un homme d'honneur. Quand le Grand Prieur de Vendôme fut mort, le Cardinal le voulut faire Grand Prieur, encore qu'il y eut un Commandeur plus ancien que lui et il avait assez de pouvoir pour*

cela, mais il (La Porte) ne le voulut jamais et dit que c'était une injustice. Il laissa passer l'autre devant mais il n'attendit guère car cet homme mourut bientôt après. J'ai vu ce Grand Prieur, fort aimé à la Rochelle, dont il était gouverneur avec le pays d'Aunis, Brouage et les Iles. Depuis sa mort, la religion de Malte a démembré le Grand Prieuré, à cause qu'il n'était plus que pour des Princes et des gens de la faveur ».

La seigneurie de St Jean de Latran subsista, à Fontenay, jusqu'à la Révolution. Au XVIIeme siècle, nous verrons son représentant offrir au grand Arnauld, dans la maison seigneuriale de Fontenay, une hospitalité qui n'était pas sans danger pour le représentant de l'Ordre de Malte.

Le 31 octobre 1589, le quartier général d'Henri IV était à Bagneux, tandis qu'une grande partie de l'armée royale occupait Fontenay.

Ce séjour a laissé un souvenir dans le cœur des populations. On aime à rappeler le goût du roi pour le petit vin de Bagneux et ses promenades sur un chemin qui s'appelle encore la route du Vert Galant, quand il se rendait auprès de la belle Gabrielle, installée au Bourg-la-Reine.

C'est de Bagneux qu'il écrivit à sa délicieuse amie le joli billet que voici : « *Si votre amour est de l'échantillon que vous m'avez envoyé, mes affaires iront bien. Mais, depuis quelques ans, vous me l'avez fait trouver de la taille du Vidame du Mans, long et maigre* ».

« Je suis à Bagneux, ayant eu tout le plaisir qu'il se peut. Je vous supplie, augmentez mon contentement. Vous le pouvez, vous le devez. Il faut que vous le vouliez. Sur ce salutaire conseil, je signe en vous baisant un million de fois. Henry ».

Le XVIeme siècle était bien fini.

Chapitre IV

Le dix-septième siècle

- I -

Évènements historiques locaux. - Madame de Polaillon et les filles de la Providence (1630) - La première et la seconde frondes - Mazarinades - Bornage de 1675.

C'est à Fontenay qu'en 1630 dame Marie Lumagne, veuve de M. de Polaillon, créa, puis établit l'Institut des Filles de la Providence qui, plus tard, devait être transféré à Charonne.

Il est certain que, pendant la première Fronde, toutes les campagnes de la banlieue parisienne avaient pris parti contre Mazarin.

Fontenay se montra des plus hostiles, ce qui lui valut de continuelles incursions de la part des gens de guerre. On en trouve une preuve dans le courrier burlesque du 1^{er} février 1649, qui s'adresse, en ces termes au Mazarin.

Le lundi, première journée
Du second mois de cette année,
Vous fites le déterminé,
Dont il prit mal à Fontenay,
A Sceaux, Palaiseau, belle terre,
Où vos barbares gens de guerre
Firent ès maisons et clochers
Pis que n'auraient fait des archers
Ou les voleurs de Saint Sulpice,
(Car ils prirent jusqu'au calice),
Pissèrent dans le bennestier,
Assommèrent un marguillier,
Des surplis firent chemisettes,
etc, etc...

La même année, une Mazarinade se plaignait que les églises fussent pillées par la soldatesque. Elle était intitulée : « *Harangue à la Reyne par MM. Les Curés de Sceaux, Palaysau, Fontenay-aux-Roses, Clamart, etc...* ».

Ce document, qui confirme le précédent, présente, en outre, cet intérêt qu'on y voit apparaître, pour la première fois, le nom de Fontenay avec sa nouvelle addition.

Pendant la seconde fronde, Fontenay ne fut pas plus épargné : En mai 1652, au dire de Joly on recommandait (était-ce bien nécessaire?) aux gens de guerre des deux partis le pillage des environs de Paris « *afin de réduire les esprits à acheter insensiblement la paix par la conservation de Mazarin. Dans ce même dessein, on excitait, au même temps, dans la ville, plusieurs séditions pour faire craindre aux bourgeois la perte de leurs maisons et de leurs biens* ».

Les registres paroissiaux ont conservé la trace de cette époque troublée. Au mois de février 1653, le curé de Fontenay écrivait sur son registre : « Il est à noter que tous les livres ayant été, tous, perdus pendant les guerres, puis retrouvés par hasard, il y a quelques omissions ou interpositions ».

Le 10 juillet 1675, à la requête de Colbert, le lieutenant civil du Châtelet de Paris dressait un procès verbal de bornage des domaines que le ministre possédait à Fontenay. Ce document indique les noms de quelques grands propriétaires du pays à cette date.

« Descendant le long de la rue des Quatre voyes (aujourd'hui les quatre chemins, gare de Robinson) pour aller en celle appelée la rue Pavée (le pavé de Sceaux), on passa au devant du grand carrefour et place publique, du Four (un ancien du pays qui assistait, avec le nommé Hostier, à la pose des bornes) nous a fait remarquer qu'il y a un poteau dressé proche de la Croix, auquel est attaché un panonceau sur fer blanc, aux armes du défunt, duc de Tresmes, ci-devant seigneur de Sceaux et dudit Fontenay en partie, qui marque le droit que mondit sieur Colbert a, dans le village de Fontenay, de haute, moyenne et basse justice, dont il requis acte : ce que nous lui avons accordé et a ledit du Four signé en la minute de notre présent procez-verbal. Et estant à l'entrée de ladite rue Pavée, lesdits anciens nous ont fait voir deux maisons et enclos, l'une, appartenant au sieur Pajot et l'autre, au sieur Salmon (commandeur de St Jean de Latran), entre lesquelles deux maisons est la fontaine, appelée l'ancienne fontaine et abreuvoir de Fontenay, qu'il nous ont dit être de la seigneurie de Sceaux. Pour marquer lesquelles maisons, nous avons, en notre présence, fait planter deux bornes, savoir, une à la séparation de la maison du sieur Pajot, et celle de Marc Langevin et celle de veusve du sieur de Mareuil qui sont en la seigneurie de St Jean de Latran, laquelle maison du sieur Pajot, avec la plus grande partie de ses enclos et jardins, sont de ladite Seigneurie de Sceaux, et autre (borne) contre le mur la rue Pavée d'un bâtiment en escurie et petite chambre au dessus, appartenant au dit sieur Salmon, pour séparer la seigneurie de Sceaux en ce qui dépend dans l'étendue de la

maison et enclos dudit sieur Salmon d'avec la seigneurie dudit sieur Salmon audit Fontenay».

« Comme aussi le sieur Coquelin pour lesdits sieurs du chapitre a protesté que l'observation faite par lesdits Hosdier et du Four, du poteau qui est en bas de la place, sur le bord de la rue, au devant de l'église, où sont les armes du défunt M. de Tresmes, ne leur pourra nuire, ny préjudicier, ny donner droit de justice à M. Colbert, dans ledit endroit, attendu qu'au dessous des armes il y a ces mots : « Sauvegarde pour les gens de guerre » qui est une marque qui a été mise pour cela seulement , et non pas pour le droit de justice, n'empêchant pas que le dit sieur Colbert ne jouisse du droit de justice, comme il en jouit présentement sur les maisons, terres et lieux qui sont dans sa censive audit lieu de Fontenay ».

« Et par lesdits sieurs Hosdier et du Four a esté dit que mondit sieur Colbert ne prétend point le droit de justice que sur les maisons, terres et lieux qui sont dans sa seigneurie au village et territoire de Fontenay, qui ont été bornéz et limitez par notre procès-verbal et ont signé, etc... »

- II -

Habitants notables - Fontenay, lieu de villégiature - Le monde littéraire et le Parlement - Les grands commerçants de Paris - Scarron et sa femme - Fouquet - Colbert - Le marquis de Seignelay - Fagon - Passage de La Fontaine, en 1663 - Retraite cachée du grand Arnauld (mai 1679) - Le jansénisme à Fontenay - La famille de Molière.

Le XVII^{eme} siècle marque, par la politique de Richelieu, l'écrasement définitif de l'aristocratie féodale et l'avènement au pouvoir absolu de la Monarchie Française.

Dès le commencement du siècle, les bourgeois parisiens viennent s'établir à Fontenay. Ce sont de riches commerçants, des libraires, des Conseillers et des avocats au Parlement, quelques rentiers, peu ou point de grands seigneurs.

Les registres paroissiaux témoignent de leur habitation dans le pays, au moins pendant la belle saison.

J'y relève au hasard les noms de Messire Nicolas Souillet, Conseiller, Secrétaire du roi, Maison, Couronne de France et de ses finances qui prend, lui aussi, le titre de seigneur en partie de Fontenay; Salmon, commandeur de St Jean de Latran, autre seigneur partiel; Denis Thierry, libraire, ancien syndic et juge consul de la ville de Paris; Nicolas Fouquet, officier de l'artillerie; Paul Brochant, ancien juge consul; Salutati, fermier général;

Edme Bonnet de St Léger; premier valet de chambre de S.A.R. Monsieur, frère unique du roi; Madame d'Orceval, femme d'un lieutenant des vaisseaux du Roi; M. de Melun, beau-père de Le Mesle payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris; Philippe de la Hyre, de l'Académie royales des sciences; Philippe Brochant, marchand drapier fournissant la livrée du roi, bourgeois de Paris; René de Monsacq, officier de gobelet et pannetier de Monsieur, frère unique du roi; Petitpied, Conseiller du roi, son procureur à la Chambre du Trésor royal de France et au bureau des finances (c'est le père du curé de Fontenay); Denis Petitpied, Ecuyer, seigneur des Essarts, capitaine dans le régiment de Grancey; Pierre de Langlet, Procureur Général de l'Université de Paris; Yvon Le Boulanger, Conseiller du Roi en son grand conseil, seigneur en partie de Fontenay; de la Fontaine, secrétaire de la reine, intendant de la maison de M. le comte de Tresmes; Langevin des Rosiers, garde du corps de Monsieur; Chastaignier de Marigny et Adonville; Verroquier, secrétaire de M; Fouquet; Charles Le Boulanger, Conseiller, Secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur de Fontenay (1634); François Moreau, aide des fourriers de la reine de France (1636); le sieur Troisdames qui, au dire de Guy Patin, a une belle maison à Fontenay, en 1660; Bernard Potier, marquis de Blérencourt, Prosper de la Motte, Conseiller au Parlement de Metz; Ledouble, maître des comptes; Simon de Mareuil, avocat au Parlement; Fontenay-Mareuil, dont le cardinal de Retz parlait en ces termes: « *Le bonhomme, M. de Fontenay, qui avait été deux fois ambassadeur à Rome, qui avait de l'expérience, du bon sens, et l'intention sincère et droite pour l'Etat, déplorait tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens* ».

Les gens de robe étaient représentés à Fontenay, par Jean Le Boulanger, maître des requêtes de l'hôtel, et pour M. de Bullion, conseiller à la chambre des Enquêtes.

Le premier, qui fut reçu en septembre 1643, et mourut le 16 janvier 1689, était « *un esprit rude et pesant, mais qui, à force a acquis l'intelligence des affaires* ».

Il portait, dans ses armes, trois roses d'argent.

Tallemant des Réaux le dépeignait ainsi : « *Boulanger; Président des Enquêtes, (si je ne me trompe qu'on appelait Boulanger parentur, car il disait toujours parenture, au lieu de par aventure) était un illustre avaricieux. Il disait : « J'ai 80 000 livres de rentes. Je crèverai ou j'en aurai cent ».* Il en eut cent et puis creva ».

Du conseiller de Bullion, les fiches disaient « Se dresse aux affaires; a plus de sens que de bonne expression, ne témoigne point de désir d'acquérir; est capable de suivre les avis; asse civil et porté à faire plaisir. A beaucoup de bien acquis par son père, par toute sorte de ménage.

Est le cousin de M. de Bonnelles et le peut gouverner».

Cette famille de Bullion restera à Fontenay jusqu'à la veille de la Révolution.

Cette nouvelle population changea les mœurs du pays. De la ville sont venus, avec les bourgeois, des serviteurs qui apporteront des habitudes différentes. La culture de la rose va enlever aux champs bien des laboureurs. Le soins des jardins d'agrément en détournera d'autres, déserteurs des occupations antiques.

Les jardiniers, qui restent en toutes saisons, deviennent la corporation la plus nombreuse, celle qui se recrutera presque toujours dans les mêmes familles.

Ce changement dans la vie morale de Fontenay se lit entre les lignes des actes conservés. Les jeunes filles abandonnent le pays pour suivre leurs fiancés, domestiques ou intendants des bourgeois.

Les premiers enfants naturels apparaissent dans le pays. Des fiancées, chose qui ne s'était encore jamais vue, sont abandonnées ou obligées de renoncer à des unions où tout leur présage le désordre et le malheur.

Le mauvais exemple, du reste, venait de haut et l'habitant de Fontenay le plus illustre à cette époque en était, en même temps, l'un des moins estimable.

Scarron appartenait à une honorable famille parlementaire. Mal élevé par son père, il avait commencé par porter, sans vocation, la soutane et c'est au Mans où il était pourvu d'un petit canonicat que, tout jeune, il préluda, par une conduite scandaleuse, à la vie grotesque et bouffonne qu'il allait mener.

C'est là aussi qu'il contracta, à la suite d'une partie de plaisir, un refroidissement qui fut le germe de cette maladie étrange qui devait empoisonner le reste de ses jours. Rien ne pu le guérir et, cependant, sa gaieté, au milieu de ses souffrances, restait merveilleuse. Il se plaisait lui-même, s'appelait « *cul de jatte* », « *hôpital ambulante* ». Il avait demandé à la reine d'être son « *malade en titre* ». Au surplus, voici son portrait tracé de sa main : « *Lecteur qui ne m'as jamais vu et qui, peut-être ne t'en soucies guère, sache que je ne me soucierais pas aussi que tu me visses si je n'avais appris que quelques beaux esprits facétieux se réjouissent aux dépens du misérable et me dépeignent d'une autre façon que je ne suis fait. Les uns disent que je suis cul de jatte; les autres, que je n'ai point de cuisses et que l'on me met sur une table, dans un étui où je cause comme une pie borgne. Et les autres, que mon chapeau tient à une corde qui passe dans une poulie et que je hausse et baisse pour saluer ceux qui me visitent. Je pense être obligé en conscience de les empêcher de mentir plus longtemps et c'est pour cela que j'ai fait faire la planche que tu vois au commencement de mon livre. Tu murmureras sans doute, car tout lecteur*

murmure...et tu trouveras à redire que je ne me montre que par le dos. Certes, ce n'est pas pour tourner le derrière à la compagnie, mais seulement à cause que le convexe de mon dos est plus propre à recevoir une inscription que le concave de mon estomac qu'est toujours couvert de ma tête penchante...Je vais te dire à peu près comme je suis fait. J'ai 30 ans passés...Si je vais jusqu'à quarante ans, j'ajouterai bien des maux à ceux que j'ai soufferts depuis 8 ou 9 ans. J'ai une taille bien faite, quoique petite. Ma maladie l'a raccourcie d'un bon pied. Ma tête est un peu grosse pour ma taille. J'ai le visage assez plein pour avoir le corps trop décharné. Des cheveux, assez pour ne point porter de perruques. J'en ai beaucoup de blancs en dépit du proverbe. J'ai la vue assez bonne quoique les yeux gros. Je les ai bleus. J'en ai un enfoncé plus que l'autre, du côté que je penche la tête.. J'ai le nez d'assez bonne prise. Mes dents, autrefois perles carrées, sont de couleur de bois et seront bientôt de couleur d'ardoise. J'en ai perdu une et demie du côté gauche et deux et demis du côté droit et deux un peu grignées. Mes jambes et mes cuisses ont fait premièrement un angle obtus, et puis un angle égal, et enfin, un angle aigu. Mes cuisses et mon corps en font un autre et, ma tête se penchant sur mon estomac, je ne ressemble pas mal à un Z. J'ai les bras raccourcis aussi bien que les jambes. Enfin, je suis un raccourci de la misère humaine ».

Il est difficile d'écrire plus gaiement des choses aussi tristes.

Au moral, Scarron ne valait guère mieux.

Ami de Marion Delorme et de sa société, les Lavardin, les Tessé, les Gondi, les Scudéry, il y avait deux sœurs qui, toutes deux, menaient une existence étrange. L'une, disait-il lui-même, aimait le vin, et l'autre, les hommes. La première, Marie-Anne, avait été deux fois veuve. « *Elle allait dans les rues, de son pied la tête la première et crottée jusqu'au cul, façon de marcher qu'elle avait retenue de son père* ». L'autre sœur, Françoise « *plus belle, plus propre et plus délicate, habituée à porter de beaux souliers* », était venue au Mans voir son frère. Là elle avait rencontré le comte de Tresmes, seigneur de Sceaux et gouverneur du Maine. Elle ne tarda pas à devenir sa maîtresse et elle eut un fils de lui que Scarron appelait son « *neveu à la mode du marais* ».

Cet enfant, baptisé sous le nom de sieur d'Estrumel, s'appellera plus tard M. de Fontenay. Il épousa Anne de Thiboust, d'une noble et ancienne famille, dont il eut deux filles. M. de Fontenay fut, quelque temps, écuyer de Madame de Maintenon et ses deux filles furent élevées à St Cyr.

A Paris, rue des deux Ponts, Scarron logeait chez Françoise.

A Fontenay, où le comte de Tresmes avait installé sa maîtresse, le pauvre estropié acceptait aussi cette hospitalité bizarre.

Chose plus étrange encore, il y conduisit Françoise d'Aubigné, qu'il venait d'épouser. Elle avait seize ans, lui en avait quarante et il était perclus

et impotent.

C'est dans ce milieu plus que léger que la future marquise de Maintenon passa huit années de sa jeunesse. « *D'heureux hasards, dit Saint-Simon, la firent connaître au fameux Scarron. Il l'a trouvée aimable. Ses amis peut-être encore plus...* ».

Melle de Scudéry, dans Clélie, la dépeint ainsi : « *Lyriane était grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point et qui sert seulement à la bonne mine. Elle avait le teint fort uni et fort beau, les cheveux d'un châtain clair et très agréable, le nez très bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux enjoué et modeste, et, pour rendre sa beauté plus parfaite et plus éclatante, elle avait les plus beaux yeux du monde. Ils étaient noirs, brillants, doux, passionnés et plein d'esprit. Leur éclat avait je ne sais quoi qu'on ne saurait exprimer. La mélancolie douce y paraissait quelquefois avec tous les charmes qui la suivent presque toujours. L'enjouement s'y faisait voir à son tour avec tous les attraits que la joie peut inspirer* ».

Et Somaize : « *Stratonice (Mme Scarron) est une jeune précieuse des plus agréables et des plus spirituelles. Elle est veuve sans avoir été femme. L'on saura assez le sens de cette énigme quand on saura que Straton était son mari. Elle est native d'auprès d'Argos (Poitiers). Elle a de la beauté et est d'une taille assez aisée. Pour de l'esprit, la voix publique en dit assez en sa faveur et tous ceux qui la connaissent sont assez persuadés que c'est une des plus enjouées personnes d'Athènes (Paris). Elle sait faire des vers et de la prose et, quand elle n'aurait que des connaissances qu'elle a acquises avec Straton, elle y réussirait aussi bien que pas une autre de celles qui s'en mesurent lent. Son humeur est douce et elle a fait voir, par sa façon d'agir, qu'elle voyait le monde plus par une bienséance civile que par une attitude particulière, en se retirant dans une maison de vestales (religieuses) après sa mort* ».

Tous les contemporains s'accordent, on le voit, sur sa beauté, sa jolie taille, son esprit, son enjouement surtout, « *ce qui n'est guère d'accord avec l'idée que, généralement on se fait d'elle* ».

D'ailleurs, vieille de St Cyr, elle disait à ses filles que, dans sa jeunesse, elle avait été heureuse, sans ambition. Sa pauvreté ne lui coûtait pas. Elle était contente, ne connaissant ni le chagrin, ni l'ennui, et cela parce qu'elle était libre.

Dans ses entretiens, elle se représente à nous comme laborieuse, active, levée dès six heures du matin. « *Lorsque je fus avec ce pauvre estropié, ajouta-t-elle, je me trouvai dans le beau monde, où je fus recherchée et estimée* ».

La maison, qui est aujourd'hui l'asile Ledru-Rollin, était déjà située entre cour et jardin et d'apparence assez modeste. Mais, le parc était joli et

son cabinet de verdure fut, dit-on, dessiné par Le Nôtre.

Dans la cuisine, où une plaque portait des armoiries et la date de 1618, trônaient Mangin, le fac-totum, valet de chambre, laquais et secrétaire à la fois, et la grosse cuisinière Nanon Babbien.

Dans une pièce du bas, on voyait le portrait de Mignard, peint par lui-même, présent de l'artiste à la à la maîtresse du logis et, dans un cadre médaillon, une gravure représentant Scarron, au bas de laquelle on lisait : J'ai vaincu la douleur par les ris et les jeux.

Tout près de là, deux cartes fort curieuses, tracées de la main même du pauvre infirme et qui représentaient, l'une; l'empire Goguenard, l'autre, la République de Rabatjoie.

Dans cette douce retraite, que les générosités de Fouquet enrichissaient un peu, Scarron trouvait un adoucissement à ses souffrances et il jouissait du calme nécessaire pour y achever son roman comique.

Quelques mois avant que la mort si désirée vint le délivrer de ses douleurs, Scarron avait composé pour lui-même cette touchante épitaphe :

Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.

Passants, ne faites pas de bruit
Et gardez-vous qu'il ne s'éveille,
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Le poète ne laissait rien et sa veuve, en attendant que la fortune royale vint la chercher, s'établit dans un couvent de la Place des Vosges et, quelque temps après, rue de Vaugirard.

Elle avait quitté Fontenay pour ne plus y revenir. Mais le souvenir du village charmant était resté cher à son cœur et, devenue presque reine, elle montra aux habitants de Fontenay qu'elle ne les avait pas oubliés.

Une tradition, une légende peut-être, veut que la Vierge qui est peinte au-dessus des Fonts Baptismaux dans l'église de Bagneux, soit le portrait de la marquise de Maintenon. En effet, la ressemblance est frappante.

Ce qui donnerait une apparence de vérité à cette tradition, c'est que le chanoine Gobelin, qui fut longtemps le confesseur de Madame de Maintenon demeurait à Bagneux et qu'il venait souvent visiter Scarron à Fontenay.

Fouquet prédécesseur de Colbert, s'il n'habitait pas à Fontenay, y venait du moins très souvent et il y avait bien des attaches.

Le 9 août 1643, « *Yves Foucquet, fils de M. Foucquet, Conseiller du*

roi et Maître des Requêtes de son hôtel » est parrain, à Fontenay, avec Mme de Verroquier, « *femme du secrétaire de M. Fouquet* ».

Le jeune homme était élevé à Fontenay.

Mme de Verroquier y habitait ordinairement, car elle figure dans des actes nombreux. De plus, on sait que Fouquet était pour Scarron plus qu'un protecteur et presque un ami.

Mme Scarron allait de temps en temps chez le Ministre mais avec la réputation galante du surintendant, elle prenait la précaution de s'habiller très modestement quand elle allait le voir. Ce sont ses amies de St Cyr qui relatent, avec une admiration qui peut inspirer des commentaires, ce trait de jeunesse.

Il est curieux de penser que Fontenay vit, à quelques années de distance, ces deux ennemis irréconciliables : Fouquet et Colbert.

Celui-ci avait acheté, le 11 avril 1670, du duc de Tresmes, du comte de Tavannes, marié avec une des Tresmes et de Melle de Tresmes moyennant 135 000 livres, le cha[^]teau de Sceaux, 120 arpents et les seigneuries de Fontenay, Châtillon et Plessis-Piquet.

Ses armes, une couleuvre (*coluber*, en latin, jeu de mots qui rappelait son nom) étaient peintes sur un poteau en face de l'église de Fontenay.

Homme laborieux, mais rude et difficile, d'un abord glacial (Mme de Sévigné ne l'avait-elle pas spirituellement surnommé le Nord?), Colbert chercha cependant, dans les premiers mois, à gagner la sympathie de ses paysans. Il leur fit remise de six mois d'impôts. Mais, après ce don de joyeux avènement, qui devait être suivi d'un oubli complet dans son testament, il redevint le seigneur âpre et cruel qui poursuivait le recouvrement de ce qui lui était dû, comme s'il eût été le dernier des usuriers et non le ministre du plus grand royaume du monde.

Aussi racontait-on ses faiblesses, sans bienveillance. On répétait partout que Colbert allait jeter du pain dans les bassins du parc. Si ce pain atteignait l'autre bord sans être dévoré par les carpes ou englouti par les gueules de bronze de Charybde et de Sylla, le ministre y voyait un heureux présage et il partait pour Versailles. Sinon, il n'y allait que le lendemain et en tremblant.

A sa mort, son fils, le marquis de Seigneley devint propriétaire. Celui-ci était aussi bon et généreux que son père l'était peu. Tout le monde l'aimait et, quand il mourut à Versailles, le 3 novembre 1690, Mme de Sévigné fut réellement l'interprète de tous en écrivant : « *Quelle jeunesse, quelle fortune, quels établissements. Il nous semble que c'est la splendeur qui est morte* ». « *Il avait un génie plus vaste encore que celui de son père* » disait Voltaire.

La seigneurie resta indivisible pendant neuf ans entre ses enfants. Enfin, le 20 décembre 1699, Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, oncle et

tuteur des héritiers du marquis, vendit les terres de Sceaux et de Fontenay au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Un autre habitant de Fontenay à cette époque fut le célèbre Fagon.

Il avait été médecin des enfants du roi depuis que Mme de Maintenon en était la gouvernante. Une liaison intime existait entre eux et, tout naturellement, la veuve de Scarron avait recommandé à son ami, qui cherchait une villégiature, le joli vallon de Fontenay.

Mansard y construisit une maison et une chapelle, et Lenôtre en dessina les jardins.

Cette propriété dont il ne reste plus que quelques rares vestiges, avait des communs, très importants, aux numéros 3, 5, 7 et 9 de la rue des Écoles actuelle. La maison principale donnait sur une grande cour qui était en façade sur la même rue, à partir du N° 11. De l'autre côté de la rue, une demi-lune plantée d'arbres faisait face à la grille d'entrée.

Cinq corps de bâtiments la composaient. Elle était à peu près à l'endroit où passe aujourd'hui l'avenue de la République et jouissait d'une vue superbe sur la vallée.

Le parc occupait toute la partie qui allait jusqu'à la rue de Châtenay actuelle (car l'avenue de la République, qui n'existait pas, était presque tout entière comprise dans le parc Fagon). Il logeait cette rue et descendait jusqu'à la Fontaine des Bouffrais pour ne s'arrêter à peu près qu'à la rue actuelle de la Fontaine.

Dans les anciens communs, au n° 7 de la rue des Écoles, on voit au second étage, une plaque fleurdéliée, aux armes du dauphin. La cloche de la même maison est ornée de fleur de lys. On aperçoit aussi, dans le jardin de cette maison, une console en pierre de l'époque Louis XIV.

Enfin, au n° 3 de la même rue, sous la terrasse qui régnait dans toute cette partie du parc qui allait du n° 1 au n° 9, se trouvait l'entrée d'une cave, manifestement très ancienne et qui devait servir d'orangerie du temps de Fagon.

Guy Crescent Fagon était, par sa mère Louise de la Brosse, le petit-fils d'un des médecins ordinaires d'Henri IV.

Il naquit le 11 mai 1638, au Jardin du roi ou Jardin des Plantes, dont son oncle Guy de la Brosse était le fondateur et l'intendant.

Grâce à Mme de Maintenon, il devint bientôt médecin de la dauphine et des enfants de France. Premier médecin de Louis XIV en 1693, cette fonction lui donna la direction du Jardin du roi. St Simon dit qu'il jouissait de la plus grande faveur et de la plus grande considération, qu'il n'en abusa jamais et sut toujours se tenir à sa place.

En 1702, il fut opéré de la pierre par le célèbre Mareschal qui, après le succès de cette opération devint le premier chirurgien du roi. Fagon mourut au Jardin des Plantes, le 11 mars 1718, et il fut inhumé à St Médard.

Il laissait deux fils : Antoine, qui fut évêque de Lombez, puis de Vanves, et Louis qui dut à la protection Mme de Maintenon d'être nommé, extraordinairement jeune, en 1714, conseiller au Parlement.

Devenu maître des requêtes de l'Hôtel, puis Conseiller d'Etat et intendant des Finances, en 1723, Louis Fagon demeura souvent à Fontenay et son nom figure plusieurs fois comme témoin sur les registres de la paroisse. Il mourut, célibataire, en 1744.

C'était un orgueilleux peu accessible, rancunier et immensément riche.

Le 26 août 1663, La Fontaine quittait Clamart (où il demeurait chez un oncle de sa femme) pour venir au Bourg-la-Reine, en passant par la Grande Rue de Fontenay. Il ne prévoyait pas qu'un jour il aurait son buste sur l'une des places de pays et que, chaque année, des admirateurs viendraient l'y couronner de roses et de lauriers.

Du Bourg-la-Reine, où il entendit la messe, assez peu respectueusement à ce qu'il semble, il partit pour Étampes, évitant Sceaux et passant à Montlhéry, dont les ruines étaient déjà ce qu'elles sont aujourd'hui.

De là, il continua son voyage vers Poitiers et le Limousin.

Une quinzaine d'années après, à la fin du mois de mai 1679, l'archevêque de Paris, monseigneur de Harley, faisait dire au grand Arnauld qu'il voulut bien quitter, pendant quelques temps, son faubourg St Jacques, parce que les assemblées qui s'y tenaient déplaisaient au roi. *« Il se retira alors chez un ami à Fontenay-aux-Roses. Pendant qu'il était à y réfléchir sur les différents moyens de se dérober à la vue des hommes, M; de Montausier le fit avertir de mauvais desseins qui se poursuivaient contre lui, de calomnies incessantes qui assiégeaient le roi à son sujet et Arnauld n'hésita plus ».*

Où le grand Arnauld s'était-il caché à Fontenay ? Une famille parlementaire et janséniste, celle des Passard avait, dans le pays, une grande et belle maison qui existe encore, telle qu'elle était au XVIIème siècle. Elle porte le n° 36 de la Grande Rue. Au XVIIIème siècle, elle passa aux Bullion, alliés du reste des Passard et qui habitaient déjà Fontenay.

Dans la tradition populaire, cette maison porte encore aujourd'hui le nom de « maison des « Jansénistes ». Et cependant, ce n'est pas là que demeurait Arnauld. Car, toute janséniste que fut la famille Passard, il y avait un de ses membres qui n'inspirait aucune confiance. En effet, sœur Flavie Passard, sous-prieure et infirmière, avait « signé » et « fait signer » plusieurs religieuses. C'était un déshonneur qui vous plaçait en dehors de la communauté. *« Elle était, dit Sainte Beuve, d'un caractère léger, dissipé et elle avait de l'ambition. [...] Sœur Flavie joua, à Port Royal, un rôle odieux : elle a dénoncé Pascal à Chamillart. Dans l'index des œuvres*

d'Arnauld, on parle de son caractère fourbe, de ses discours calomnieux et même de faux manuscrits fournis par elle ».

Dès lors, on comprend que le grand docteur ne pouvait pas aller se cacher dans cette famille.

Une brochure janséniste nous a mis sur la voie au moment où nous désespérions de résoudre ce petit problème fort intéressant. Voici comment elle s'exprime : Aux fêtes de la Pentecôte 1679, Arnauld avait été dire adieu aux religieuses des Champs. *« A son retour à Paris, il se retira pour quelques jours à Fontenay-aux-Roses chez M. de Salmon et il revint deux ou trois fois à Paris pour voir Melle Lemaitre, belle-sœur de M. de Salcy, laquelle étant malade avait fait une confession générale entre ses mains. [...] Quand il fut retourné à Fontenay, une personne de la Cour (c'était le duc de Montausier), gouverneur de Monseigneur le Dauphin) lui envoya un abbé (M. Danet, curé de Sainte Croix, ami et homme de confiance) pour lui dire qu'il se retirât au plus tôt de Paris et même du royaume, s'il pouvait, parce qu'il était assuré qu'on songeait à le perdre et qu'on en viendrait à bout s'il n'y prenait garde, parce qu'on le calomniait extrêmement auprès de sa majesté et la chose pressait à un tel point que M. de Montausier avait chargé l'abbé qu'en cas qu'il ne trouvât pas M. Arnauld à Paris, il fit confidence du secret à un ami de M. Arnauld qui demeurait avec lui pour le lui faire savoir au plus tôt ».*

L'auteur ajoute qu'Arnaud se hâta d'obéir, d'autant plus qu'il savait que l'Archevêque de Paris était d'accord avec le roi pour l'accuser de faire, chez Melle Lemaitre des assemblées séditeuses.

Le grand janséniste partit de Fontenay le samedi 17 juin 1679 à six heures du soir. *« Pour n'être pas connu et afin que la chose fût secrète, il se déguisa à Paris, chez un ami, et prit la route de Flandre. Sa voiture était un carosse à six chevaux. Il était accompagné de deux de ses amis. La première nuit, il coucha à Louves, à six lieux de Paris ».*

Il était dans sa 68eme année quand il partit pour cet exil de Belgique d'où il ne devait pas revenir.

M. de Salmon, chez qui s'était caché Arnauld, était Commandeur de St Jean de Latran et, en cette qualité, seigneur partiel de Fontenay. Il demeurait à la Commanderie, c'est-à-dire dans des bâtiments dont il ne reste plus que de rares vestiges et qui étaient situés un peu en arrière de la Grande Rue, séparés de la maison qui est aujourd'hui l'École Normale par une ruelle qui subsiste encore.

C'était à la fois dans le centre du village et en dehors du passage mouvementé de la Grande Rue.

L'habitation d'Arnauld à Fontenay y a laissé des germes que les nombreuses familles parlementaires habitant le pays ne pouvaient que développer.

Dans plusieurs maisons, et cela jusqu'en 1870, on conserva religieusement des portraits du diacre Pâris qui était l'objet de la vénération de certaines familles.

Molière et Arnaud sont deux noms qui sembleraient ne pas devoir se rencontrer et, cependant, si Fontenay servit aussi d'asile au chef des jansénistes, il fut le lieu de prédilection d'une partie de la famille du grand poète.

Au XVII^{ème} siècle, quelques familles bourgeoises, ou appartenant au grand commerce parisien, étaient depuis longtemps fixées à Fontenay et, par des mariages fréquents, elles étaient devenues alliées ou proches parentes. Les Lempereur, qui étaient dans le pays depuis le XIV^{ème} siècle, avaient vu ainsi se grouper autour d'eux les Cressé, les Rousseau, les Brochant et les Poquelin.

Un Philippe Poquelin, cousin germain de Molière, marchand de soie, épouse, le 24 février 1658, à Saint Jacques la Boucherie, demoiselle Catherine Rousseau, originaire de Fontenay, où elle fut marraine, le 18 juillet 1695, d'un fils du jardinier de Paul Brochant, ancien juge consul et, lui-même, parrain de l'enfant. Ce Philippe Poquelin était fils de Louis Poquelin, frère consanguin du père de Molière, marchand de soie, receveur général des finances, administrateur de l'hôpital de la Charité, marguillier de St Germain le Vieil et Marie Lempereur, aussi de Fontenay.

En dehors de Philippe, Louis Poquelin, qui mourut en 1669, avait eu de sa femme, Marie Lempereur, une fille, Madeleine Poquelin, qui épousa François Gauthier, marchand de soie, et ce furent ces époux Gauthier, cousins germains de Molière, qui fournirent le deuil d'Armande Béjart, en février 1673.

Enfin, je trouve encore sur les registres de Fontenay deux autres Poquelin: Anne, fille de Louis et sœur de Madeleine dont je viens de parler, et Marie Brochant, femme d'une Poquelin : elle mourut à Fontenay à 63 ans et fut, après son décès arrivé en 1704, transportée dans la sépulture familiale de N.D. de Bonne Nouvelle.

Ces attaches de Molière à Fontenay ne furent-elles pas pour quelque chose dans le choix qu'il fit de sa villégiature toute proche, à Meudon ?

- III -

Mœurs - Modification des mœurs du pays - Les roses - Administration nouvelle : Généralité et Élection de Paris - Juridiction du Châtelet - Pauvreté de la fabrique en 1640 - Registres paroissiaux et curés - La pierre Maillard - La chapelle Baudon - Les compte de la Charité - Ordonnances de 1686 sur les chasses royales - Gardes des plaisirs du roi - Une partie de la population se transporte à Versailles.

Si l'habitation de Fontenay par la bourgeoisie parlementaire et par le haut commerce parisien avait déjà modifié les mœurs du village, la culture des rosiers n'amena pas un moindre changement dans les habitudes laborieuses des cultivateurs.

On retirait au blé et à l'avoine des terres considérables. On dut apprendre un nouveau métier. Tout le plateau était maintenant occupé par des rosiers. C'est au commencement du XVII^{eme} siècle que ce fait se produisit. Les observateurs qui passaient à Fontenay en étaient frappés. Guy Patin, dans une lettre du 2 mai 1660, raconte que tous les ans, les apothicaires de Paris venaient y faire leurs provisions.

Les revenus du pays augmentaient et, avec eux, l'aisance et le bien-être.

Les roses de Fontenay appartenaient à a variété dite de Provins qui est rouge foncé et non remontante. Les fleurs ne servaient pas à faire des bouquets. On les cueillait en boutons et avant complet épanouissement. Les apothicaires les achetaient au poids et les payaient, il y a cent ans, de quatre à cinq sous la livre.

Comme leur principal usage était de faire des onguents pour les blessures, les prix augmentaient beaucoup en temps de guerre.

Un beau jour, une découverte nouvelle remplaça industriellement l'emploi de la rose et la vente devint si mauvaise que, vers 1854, on arracha tous les rosiers.

Les fraises remplacèrent alors les fleurs de nos pères et leur règne n'est pas encore fini.

C'est aussi le moment où la forte impulsion, imprimée par Richelieu, va changer le gouvernement de la France. La féodalité s'efface devant l'absolutisme royal.

Les justices seigneuriales n'ont plus à s'occuper que de simple police depuis que les causes importantes sont évoquées par la juridiction du Châtelet de Paris.

L'administration de la Communauté perd son indépendance. La France est partagée en généralités, à la tête desquelles se trouve un intendant, représentant permanent du pouvoir royal dans les provinces.

La généralité se subdivisait elle-même en élections. Fontenay appartenait à la généralité de Paris qui comptait vingt-deux élections.

L'élection de Paris, dont le village dépendait, était composée d'un premier Président avec lieutenant, assesseur, vingt conseillers élus, un avocat du roi, un procureur du roi, un substitut, un greffier et des huissiers. Le siège de cette juridiction, qui ne se préoccupait que de défendre et d'impôts, était, à Paris, dans la Cour du Palais. Quant aux intendants, créés par Richelieu, suspendus un moment sur la plainte des Parlements, ils ne fonctionnèrent réellement qu'à partir du règne de Louis XIV. Ils avaient la main sur la justice, les Finances, la Police, la voirie et, d'une façon générale, sur toutes les branches de ce que l'on appelle l'administration.

Cette centralisation à outrance, cet ordre nouveau qui ne laissait plus subsister que des apparences du régime précédent, se traduit, immédiatement et comme spontanément, dans la manière dont sont tenus les registres paroissiaux.

Avant 1676, nous le verrons, ceux-ci étaient plus ou moins irréguliers. Le registre de cette année est coté et paraphé, indice de contrôle, de surveillance et d'unité (par Jean le Camus, chevalier, conseiller du roi lieutenant civil de la ville, Prévôté et vicomté de Paris).

Sur la première page, le curé Jacques Hurey écrit : « *La Providence divine m'ayant appelé à Fontenay-aux-Roses, dont je pris possession le 28 juillet 1675, je proteste à tous ceux qui viendront après moi dans la même charge que je n'ai trouvé que de vieux registres dont les feuilles sont, toutes, déchirées, rompues ou dispersées, sans aucun ordre de temps et de mois, et sans signature, et dont le plus vieux desdits registres ne commence qu'en 1612. Pour éviter à l'avenir un si grand désordre dans des choses si importantes, j'ai fait acheter, suivant l'ordonnance, le présent registre de papier timbré, coté et paraphé par M. le Lieutenant Civil. Je proteste encore à tous mes successeurs que la plupart des livres anciens qui avaient été donnés à mon prédécesseur pour servir de bibliothèque aux curés de ce lieu ont été perdus ou emportés par mon prédécesseur qui s'en était chargé dans ledit registre. Cette perte ayant été reconnue à l'inventaire que j'en fis faire par M. Estienne Martine, pour lors marguillier, en présence de M. l'Anon, prêtre, et présentement curé dans le diocèse de Sens. Je ne me suis nullement chargé desdits livres, ainsi que je l'ai témoigné à la reddition des comptes dudit Martine, en présence de tous les anciens marguilliers. En foi de quoi, j'ai signé cette présente plainte pour décharger du blâme que l'on pourrait injustement imputer à moi ou à ma mémoire. Ce 1^{er} décembre 1675. J. Hurey, curé de Fontenay, docteur ès-arts ».*

Même si l'on avait pas la date, on devinerait, à cette régularité nouvelle, que la forte monarchie de Louis XIV est bien établie et c'est ainsi que ces modestes registres locaux apportent eux aussi, leur contribution à la grande histoire en montrant, par les moindres détails, l'impulsion générale donnée au gouvernement du pays.

Si nous revenons un peu en arrière, pour entrer dans le détail des indications intéressantes données par les registres paroissiaux au XVII^{ème} siècle, nous trouvons d'abord, le 23 avril 1640, un arrêt de la Chambre souveraine établie par le roi pour le recouvrement des droits d'amortissement qui « *considérant la pauvreté de la fabrique, modère la taxe de 110 livres à 27 livres et l'impôt des deux sols par livre est réduit dans les mêmes proportions* ».

Les visites archi diaconales continuent comme dans les siècles précédents mais elles ne font plus l'objet d'un procès-verbal. L'archidiacre de Josas se borne à apposer sa signature et la date de sa tournée sur les registres, y ajoutant parfois, une observation sur la manière dont ils sont tenus.

Voici l'indication de quelques actes, intéressants parce qu'ils font bien voir quelle est la vie sociale du pays pendant cette grande époque du XVII^{ème} siècle.

17 avril 1678. Parrain : René de la Chenayé, garde de M. Colbert, ministre d'État, demeurant au Bourg-la-Reine.

24 août 1678. Parrain : Pasquier Mangonne, valet de chambre de M. de Salmon, seigneur de Fontenay.

1681. François Chalot, concierge du château.

25 mars 1681. Inhumation de sœur Toussainte, 60 ans, qui a, « *la première, fait les fonctions et soins de charité dans cette paroisse* ».

2 octobre 1681. Parrain : Antoine Roger, notaire de Monseigneur Colbert, en sa justice de Sceaux, demeurant à Fontenay.

27 mai 1685. Inhumation au devant de la chapelle de la Vierge, du curé Hurey, 43 ans, par les curés de Clamart, Sceaux, Bourg-la-Reine, Châtenay, Vanvres, Châtillon, Lhaÿ, Meudon, Bagneux et plusieurs vicaires.

Au curé Hurey succède Jean Charles Petitpied, prêtre, docteur de Sorbonne. Il est fils d'un Conseiller du Roi, Procureur à la Chambre du Trésor, et il appartient à cette famille d'avocats au Parlement, dont Vigneul-Marville, en parlant de Patru, disait: « *De mon temps, il ne passait pas pour un grand jurisconsulte, ni pour un avocat utile, ni aux autres, ni à lui-même. Ausenetz, Défita, Pettitpied, avec leur vieux style, remportaient tous les écus du Palis, pendant que Patru n'y gagnait pas de quoi avoir une bonne soupe* ».

Le registre qui va de 1688 à 1692 se termine le 30 octobre de cette

dernière année par un visa de « *Jean de Cuperly, curé de Clamart, doyen de Châteaufort, au cours de sa visite faite par la commission de M. l'abbé de la Borde, Président au Parlement et archidiacre de Josas* ».

Je reprends la suite des actes :

13 juillet 1692. Inhumation au milieu du chœur de l'église du curé Petitpied. La cérémonie fut faite par Messire Nicolas Petitpied, prêtre en théologie de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris.

30 juillet 1699. Blancheri, gouverneur de la sonnerie et de l'horloge de Fontenay-aux-Roses.

Juin 1700. Geneviève Le Couteulx, veuve de Paul Brochant, marchand drapier et bourgeois de Paris.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, exactement en 1650, un membre de la famille Maillard, nom alors très commun à Fontenay et qui est resté à l'une de nos impasses, était venu à mourir. On lui avait érigé, très probablement dans l'église un monument intéressant et que le plus grand des hasards a conservé.

L'inscription énumère les prières et messes demandées par le mari et la femme, la rente laissée dans ce but et l'indication des biens sur lesquels cette rente était assise.

L'intérêt principal consiste dans le costume des deux personnages qui sont en prières devant une scène effacée, mais surmontée d'une croix. L'homme a les cheveux coupés comme les clercs du Moyen-Age. La femme porte une coiffe semblable à un turban carré. Tous deux ont les mains jointes. Aux quatre angles de la pierre, on voit des médaillons; mais les deux du bas, seuls sont bien conservés et représentent, l'un, un cheval; l'autre le lion ailé de Saint Marc. Il est donc vraisemblable que les médaillons supérieurs rappelaient les deux autres évangélistes.

Quant à l'église elle-même, elle recevait quelques améliorations, si l'on en juge par les deux faits suivants : Le 25 mars 1659, Jean Terret, marchand à Paris, fut autorisé par le curé et les marguilliers à faire construire, dans son église, un banc à son usage, moyennant 30 livres, une fois payées à la fabrique.

L'année suivante, le 29 juin, devant Jacques Roger, greffier et tabellion de Fontenay, le curé et les marguilliers concédaient à Martin Baudon et Marguerite Tartarin, sa femme, ainsi qu'à leurs hoirs et descendants en ligne directe, une chapelle dans l'église de Fontenay.

Baudon n'avait pas attendu longtemps pour exécuter cet acte de piété, car il n'était propriétaire à Fontenay que depuis un an à peine. Au bout de dix années de séjour, Madame Baudon était la trésorière des pauvres de la Charité de Fontenay. Sur un registre de quarante et un feuillets, couvert en parchemin, elle marquait le compte de cette œuvre. Le premier article en recette est du 29 novembre 1671 et la récapitulation, depuis cette date

« jusqu'au dernier mai 1707 », s'établissait ainsi :

Recette montant10 372 liv. 5 sols
Dépenses à la même date.....8 794 « « 19 « «

Nous en avons fini avec le XVIIème siècle à Fontenay en rappelant l'ordonnance royale de 1686 qui réservait, en faveur du roi, le droit de chasse sur les territoires de Meudon, Fleury, Clamart, Bagneux, Châtillon, Fontenay, Bourg-la-Reine, Arcueil, Châtenay, Verrières, Sceaux et Antony.

C'était une nouvelle fonction créée dans le village; celle de garde des plaisirs du roi. Un Bonnejean en fut le premier titulaire.

C'est vers cette époque aussi qu'il faut placer l'exode sur Versailles de plusieurs familles Fontenaisiennes. Grâce à la recommandation de Mme de Maintenon, devenue toute puissante, les compatriotes de sa jeunesse furent appelés nombreux aux travaux du château et du parc royal.

Les de la Fosse, Launay, Bonnejean, Chevillion figurent dans les comptes des bâtiments du roi, comme maçons, serruriers ou marchands d'arbres.

Ces anciennes familles détachèrent des rameaux dans la grande ville et c'est ainsi que les registres de l'État civil de Versailles, à la fin du XVIIème siècle, rappellent bien des noms chers et célèbres à Fontenay.

Chapitre VI

La Révolution à Fontenay-aux-Roses

Les premières élections municipales – Fête des Constituants donnée chez les Devin – La Garde Nationale – Emeutes – La population de Fontenay en 1791 – Registres des délibérations de l'Assemblée Municipale – Administration cantonale de Châtillon – Registres de l'Etat Civil – Les actes de désunion de Fontenay – Vente des biens nationaux – Le juge de Paix Huart du Parc – Antoine Petit chez Mirabeau – Son mariage – Ses derniers jours – Sa donation – Sa mort – Départ des volontaires pour la frontière – On regrette l'ancienne milice – Elections curiales – Fêtes révolutionnaires.

La Terreur – Destruction des titres féodaux – Vente des objets du culte – Fermeture de l'église – On y bat le blé – La messe dans une cave – Perquisitions domiciliaires – Certificats de civisme – Le Directoire du Bourg l'Egalité – Le comité révolutionnaire de Fontenay – Les Suard trahissent Condorcet – Sa mort – Les affaires Lartigue et Gravier – Leur condamnation à mort – Rôle de l'ex-notaire Paumier – Fin de la famille Bottiers à Fontenay – Arrestation de la marquise de Fontenay, divorcée et devenue la maîtresse de Tallien – Son rôle au neuf thermidor – Son mariage avec Tallien – Le neuf thermidor à Fontenay – Maison Ledru – La légende des cèdres – Vie économique pendant la Révolution – Les maisons Fournier et de la Ruelle – Fin de la Révolution.

Les trois premières années de la Révolution se passèrent à Fontenay comme dans le reste de la France, c'est-à-dire qu'on les employa à organiser le nouvel ordre de choses. On élut un maire, Fichet, qui fut bientôt remplacé par Sylvain Royer, lequel, à son tour, céda la place à Corroy. On mit la garde Nationale sur pied ; les officiers furent choisis par la Municipalité.

Tout cela demanda un an et ce ne fut que le dimanche, 25 avril 1790, que les officiers et soldats vinrent à l'église, en présence de la commune assemblée, pour prêter serment de fidélité à la Loi, au Roi et à la Constitution. Après le serment, on accompagna le drapeau dans la maison du citoyen Debeine, épicier ; il devait y rester déposé.

Les délibérations de l'Assemblée Municipale de Fontenay, depuis le 10 mai 1789 jusqu'au 6 janvier 1794, sont aujourd'hui conservées dans les archives de la mairie.

Sauf indication contraire, les réunions dont il va être parlé se tenaient au banc d'œuvre, à l'église. Le 10 mai 1789, c'est Pierre Billiard qui est syndic municipal ; prier, greffier ; Droupy, adjoint.

Mais l'assemblée municipale devient parfois la réunion générale de tous les

habitants ; et c'est ainsi qu'on y constatait la présence du curé Lartigue, de Huart du Parc, avocat ès-Conseils et Secrétaire du roi, de l'avocat Chicault, de MM. Roettiers de la Bertaiche, Dutron de Villetang, etc.

Le règlement de la Garde Nationale dont M. de la Bertaiche fut nommé commandant et M. Lallemand, sous-commandant, fut la grosse affaire de ces premiers jours.

Le 30 août 1789, l'assemblée décida qu'une clé du clocher serait déposée au corps de garde pour que, en cas d'alerte, on puisse sonner le tocsin. De plus, on ordonna que la milice de Fontenay prêle secours aux milices voisines, toutes les fois qu'elle en serait requise.

Au mois de septembre 1789, une grosse affaire se présente qui ne fera honneur ni à la Municipalité, ni à la milice, ni aux bourgeois de Fontenay. Le 13 de ce mois, un chargement de tabac de contrebande passait sur le territoire de Fontenay, se dirigeant vers la Croix de Berny. Jean Chaillou, procureur fiscal, qui occupait déjà cet emploi sous l'ancien régime, ce qui lui valait la haine publique et des menaces sans nombre, 265 remplit courageusement son devoir et saisit les voitures. Mais, le lendemain, plusieurs habitants de Fontenay, parmi lesquels se faisaient remarquer La Pierre, domestique du docteur Petit et Tenard, « *connu de tout temps pour avoir été un fameux contrebandier,* » forcèrent, sous menaces de mort, le greffier prieur à rendre le tabac qui avait été saisi. Il y eut même des coups de fusil échangés et des blessés. La milice de Châtillon, appelée au secours, fit comme celle de Fontenay, c'est-à-dire qu'elle se déroba et laissa filer les voitures, « *car, les suivre aurait fait encourir les plus grands dangers* », ajoute naïvement le narrateur municipal.

Le surlendemain, 15 septembre, l'assemblée demandait main forte à la Commune de Paris, qui l'accorda. Mais, redoutant sans doute de nouvelles inimitiés, le 17 septembre, la Municipalité de Fontenay donnait des explications embarrassées et destinées à couvrir les émeutiers. Fontenay se faisait tout petit devant la commune de Paris et lui demandait la mise en liberté des révoltés.

Le 20 septembre, assemblée générale sous la présidence d'Huart du Parc. Il fut déclaré que la tranquillité publique était rétablie et que tout était oublié. Conséquence inattendue : Gravier devenait premier commandant de la milice et Roettiers de la Bertaiche, bien que couvert de fleurs, passait au second rang. Les émeutiers étaient triomphants. Quand ils furent rentrés dans la salle des séances, Huart du Parc prononça un discours plein des phrases humanitaires de l'époque. Il voulut bien reconnaître, cependant, que la Municipalité avait raison et il prit les coupables de ne plus recommencer.

Moins d'un mois après, les deux commandants de la milice donnaient leur démission.

Lorsque, le 18 avril 1790, on réorganisa pour la première fois la Garde Nationale²⁶⁶, le commandement honoraire de la milice de Fontenay fut offert au duc De Penthièvre.

Quelque chose des mœurs anciennes subsiste encore. C'est ainsi que, le 10 juin 1790, Nicolas Fontaine, Messier, apercevant une « *Bourguignonne* » qui cueillait des boutons rouges de roses, pendant la procession du Saint Sacrement ; à 10 heures moins le quart, vint immédiatement en faire son rapport à la Municipalité. Le même jour, à 11 heures 1/2, Pierre Claude D'amour, messier, ayant trouvé, pendant la messe, le nommé Verre à bière, domestique d'un blanchisseur en train de travailler, le garde

lui en fit l'observation. Verre à bière répondit « *qu'il n'était pas fait pour attendre après la messe pour échanger sa lessive.* » Coût, un franc quatre sols d'amende.

Le jeudi, 17 juin 1790, plainte du Procureur Antoine Droupy, « *lequel nous a dit que, le jour d'hier, sur les neuf heures du soir, il a vu un attroupement de deux filles du monde (sic) avec plusieurs garçons de nous connus qui tenaient des propos infâmes et abominables dans les places publiques de la rue. Ledit Droupy est sorti de chez lui pour requérir M. le Commandant de la Garde Nationale de donner des ordres pour faire sortir ces malheureux et malheureuses qui, par leurs mauvaises paroles, auraient été dans le cas de séduire tout la jeunesse de notre paroisse. Ledit sieur Commandant a répondu au sieur Droupy qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de M. le Maire.* »

Au printemps de cette année 1790, le marquis et la marquise de Fontenay donnèrent une fête dans leur Château de la Grande Rue ²⁶⁷Chamfort, Mirabeau, Barnave, Robespierre, Camille Desmoulins y assistèrent. Ce fut, en souvenir de Jean Jacques, une fête de la Nature. Des jeunes filles du pays, vêtues de robes blanches données par la marquise, attendaient à la grille les hôtes de Paris à qui elles offraient des fleurs à la descente de voiture.

L'orchestre, dans le parc, jouait des airs du Devin du village, de Richard Cœur de Lion, de Castor et Pollux, de la Rosière de Salency. On dîna dans le parc. Florian y vint, en voisin, de Sceaux. C'est la princesse de Chimay, - (l'ancienne marquise de Fontenay devenue dans l'intervalle la citoyenne Tallien), - qui a raconté cette fête dans ses lettres de l'âge mûr. Un coup de vent faillit enlever la table et les perruques. M. de Robespierre lui-même fut défrisé. Il y avait de jolies femmes mais Thérésia, - qu'on avait déjà vue à la fête de la Fédération et qui avait embelli de sa présence les premières cérémonies de 1789, - était la reine incontestée. Aussi, improvisa-t-on des vers en son honneur. « *Ce jour là, disait-elle à Chimay, à ses enfants, ce fut la vraie fête de ma jeunesse. On ne m'appelait pas N.D de Thermidor, mais les lâches ne m'appelaient pas non plus N.D de Septembre. J'étais N.D de Fontenay.* »

Au milieu de ces fêtes le ménage se disloquait de plus en plus. La tourmente révolutionnaire allait fermer bientôt les châteaux, en éteignant les flambeaux joyeux. Thérésia ne reviendra plus à Fontenay que divorcée et pour y chercher un refuge pendant la Terreur.

Pour le moment, on n'en était encore qu'aux premiers symptômes de l'orage. Le clergé, jadis aimé et respecté, devenait suspect. L'écho s'en retrouve dans les registres municipaux. Le 25 juin 1790, le curé Lartigue, ayant appris que quelques habitants désireraient connaître l'emploi des fonds, des legs, donations, etc., se présenta spontanément devant l'assemblée « *dans un esprit de paix et sans examiner si l'on a le droit de le forcer à cette déclaration.* » Il appert de ses comptes que, « *depuis le 1er janvier 1789, il a reçu (tant des quêtes que des charités particulières, que des legs pieux de MM. De Vin, Brochant, Poirier et de la dame Lelong de Ligny), 9.888 livres 16 sols 6 deniers et qu'il a distribué 11.785 livres 4 sols 8 deniers ; partant que l'emploi excédait la recette de 899 livres 8 sols 5 deniers, laquelle somme M. le Curé nous a dit se trouver flatté d'en avoir pu soulager les pauvres, en outre de beaucoup d'autres secours qu'il leur avait donnés et qui ne sont pas portés, ni compris dans l'emploi du présent journal ; et d'abondant, MM. Les officiers municipaux ont nommé et nomment par ces présentes M. le Curé administrateur de la Charité, comme l'ayant reconnu comme charitable et nous le*

reconnaissons par ces présentes. »

A cette époque apparaissent, dans les registres municipaux de Fontenay, deux actes de désunion qui sont des plus intéressants, au point de vue de l'état des esprits et du désordre des mœurs à cette époque.

« L'an 1790, le mercredi 8 septembre, à midi, sont comparus devant nous en la Chambre de la Municipalité Jean Baptiste Bart, vigneron en cette paroisse, et Marie Anne Poulain, son épouse, lesquels, après leur avoir fait toutes les remontrances possibles, nous ont demandé la désunion de leur ménage et la séparation de leur communauté. Ledit Bart promet de ne jamais rien dire à sa femme, ni de la frapper et ladite femme Bart promet de ne jamais se transporter sur aucun terrain que son mari se réserve, moyennant qu'il s'oblige d'en payer la location, la taille et autres accessoires. A l'égard des enfants, les enfants seront libres de rester avec qui ils voudront, à la volonté de leurs père et mère ; et se sont retirés après avoir signé, à l'exception de ladite femme Bart, qui a déclaré ne savoir signer ; et on été accompagnés de 268 Thérèse Bart, sœur dudit Bart et de Marie Anne Chevillon, femme de Etienne Benoist pour faire leurs partages. Et ladite femme Bart s'est retirée d'avec son mari sur le champ. » Signé : Jean Bâtis .Bar Mario Ana Chevillon. Fichet maire. Roussel. Vincent.

Le second acte est du 20 février 1791. Il porte désunion et partage entre Claude Peuvrier et Geneviève Martine, son épouse. La veille, il y avait eu à la Municipalité et devant Huart, juge de Paix, déclaration d'incompatibilité absolue d'humeur et de violences depuis plusieurs années, à la connaissance de tout le village²⁶⁸.

Voilà donc des conjoints catholiques qui, dès 1790, songent à s'adresser à l'autorité municipale qui n'a aucun pouvoir et ne pensent pas à l'autorité religieuse, la seule compétente. Cela accusera d'autant plus le désarroi des esprits dans la banlieue de Paris, que, le 16 juillet 1791, dans un sentiment absolument contraire, la maîtresse des écoles des filles, Mademoiselle Baloy, demandait l'autorisation de se Marier, non seulement à la Municipalité, mais au Curé.

Le 27 septembre 1790, M. Lartigue et les marguilliers avaient exposé à la Municipalité qu'ils s'étaient trouvés dans la nécessité de faire abattre les porches et chapiteaux adossés à la porte collatérale de l'église et donnant sur la Grande Rue, parce que leur mauvais état faisait craindre une chute prochaine et menaçait la sécurité des passants. Comme conclusion, ils demandaient le concours de la commune pour les réparations. Mais la Commune avait autre chose à faire.

Les fêtes, qui tinrent une si grande place pendant la Révolution, commençaient à occuper l'esprit public et, dans ces fêtes, le premier rôle était toujours réservé à la Garde Nationale.

Celle de Fontenay avait son commandant général qui lui était commun avec celle de Châtillon. Le 7 mars 1790, on avait élu à cette dignité le chevalier de Pouzals, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de St Louis.

Il était âgé de 48 ans.

Quelques mois après, ²⁷¹le 17 novembre, M. de Pouzals allait prier La Fayette de venir passer à Châtillon la revue de toutes les gardes nationales du canton. Le général en profitera pour être parrain des deux nouvelles cloches. Pouzals, qui s'était chargé de la négociation, devait indiquer les titres du général. *« Afin que, dans tous les temps, la commune de Châtillon puisse s'honorer de voir ces noms gravés sur les cloches, comme il est gravé dans les cœurs de tous les vrais français patriotes. »*

Cette cérémonie, qui était fixée au 1er juin 1791, eut-elle lieu ? Le maire de Châtillon et l'un des officiers municipaux, sur 5 votants, y étaient opposés.

Quant à la part prise par Fontenay à la fête de la Fédération, on trouve sur les registres cette indication à la date du 13 juillet 1791 : « *avant neuf heures, demain, la Garde Nationale de Fontenay se trouvera avenue de Breteuil pour, de là, se diriger avec les Gardes nationales voisines, vers le Champ de Mars.* »²⁷²

La cérémonie de l'acceptation de la Constitution de 1791 – fête qui eut lieu le 25 septembre de cette année- coûta 42 livres à la Municipalité de Fontenay.

Nous avons, pour cette époque, un document des plus curieux relatif à la population. C'est un « *Etat, en 1791, des feux et de la population du monde qui se trouve dans la paroisse de Fontenay-aux-Roses, savoir-..* »²⁷³

Tous ceux qui sont inscrits sur cette liste ont l'habitude de rendre le pain bénit. Il y a 206 feux comprenant 854 habitants, dont 161 chefs de famille, 171 femmes, 196 garçons, 205 filles, 60 domestiques mâles, 28 domestiques femmes, 6 hôtes hommes (c'est-à-dire amis ou père résidant chez un fils), 27 hôtes femmes ; en résumé, c'est la liste complète de toute la population de Fontenay à cette date (bourgeois, marchands et cultivateurs).

Parmi les noms qui existent encore dans le village, on relève ceux de Guyot, Billiard, Bart, Chevillion, Martine, Bonas, Bonnejean, Delaunay, Breton, Segasse, Audry, Paumier, Bonnelais, Jean, Koch, Billoré et Drancy, (ceux-ci dont la descendance est, aujourd'hui, fixée à Bagneux).

Voici quelle était la situation domestique de certains bourgeois en vue : Devin avait 11 domestiques (7 hommes et 4 femmes) ; Antoine Petit, 6 domestiques hommes et 3 domestiques femmes, sans compter une amie, la citoyenne Franval, que nous retrouverons bientôt dans la suite de cette histoire ; Huart du Parc compte 5 domestiques ; le curé Lartigue, 2 (un de chaque sexe) et 3 hôtes (femmes ou filles) ; Pelard, 2 domestiques ; Dupré, 6 ; Boulard, 3 ; Roetiers de la Bertaiche, 3.²⁷⁴

Après Devin, c'est Fleury, dont la maison est la plus considérable : mari, femme, deux garçons, une fille, trois domestiques, cinq hôtes. Bréant a neuf enfants ; Gabriel Berthe, huit ; la veuve Sevin est restée seule avec six enfants et la veuve Bonas avec quatre garçons.

Les deux faits qui frappent le plus c'est le grand nombre des domestiques dans les maisons bourgeoises et la rareté extrême des familles ayant beaucoup d'enfants.

L'autonomie de Fontenay fut, cette année là, extrêmement menacée. Le 25 avril 1791, on avait fait la proposition de réunir la Commune, soit à celle de Bagneux, soit à celle de Châtillon. Mais les Fontenaisiens se défendirent ; voici une partie de leur argumentation : « *Les chemins y allant (à Bagneux) sont mauvais, même l'été, ce qui deviendrait malheureux pour bien du monde qui ont toujours connu le devoir de leur religion de ne pas pouvoir la remplir avec autant de zèle qu'il désirerait...* » Contre Châtillon, on invoquait que la population était bien moins importante que celle de Fontenay et que l'église était déjà trop petite.

« *Le terroir de la paroisse de Fontenay, ajoutait-on, est très petit pour tant de population. Nous sommes obligés de faire, sur le terrain, plusieurs états pour pouvoir y vivre, ce qui deviendrait pour eux très incommode, pour le service divin, d'être réunis avec une autre paroisse, vu nos occupations en été ; depuis le mois de mai jusqu'à la Toussaint, sous sommes obligés de passer les nuits pour porter nos marchandises à Paris pour pouvoir y vivre. Notre terroir n'est qu'un pays à légumes*

et un terrain à seigle. »

Les arguments ne valaient pas grand-chose, mais, quand même, Fontenay fut sauvé.

Cette même année 1791 avait vu, à Fontenay, la vente des biens nationaux et l'installation d'un juge de Paix.

Les commissaires, nommés par la Municipalité, « *à l'effet d'assister à la criée, vente et adjudication des biens nationaux* », furent Chaillou et Vincent.

En cette qualité, ces deux citoyens furent présents, le 22 juillet 1791, à la Vente de deux arpents de terre dépendant du ci-devant Chapitre de N.D., moyennant 6.100 francs au profit de J.B Dugas, député extraordinaire de la Commune de Cordes à l'Assemblée Nationale et à celle du Moulin à vent dit des Rosiers et des terres en dépendant ; ces immeubles, provenant des ci-devant Chartreux, furent adjugés, moyennant 20.000 livres, à Jean Pierre Nicolas Lebeau, meunier à Cachan, puis rétrocédés par celui-ci à Fournier, de Fontenay.

Le 3 février 1792, on vendait pour 1.250 livres à Triballe, deux arpents de terre, sis à Montrouge et qui dépendaient de la cure de Fontenay.

Le 3 Thermidor an II, vente des biens de la Sorbonne.

Enfin, pour en terminer avec les biens nationaux de Fontenay, citons, à la date du 12 messidor an IV, la vente par la Nation à « *Jacques Brival, représentant du peuple, demeurant à Paris, rue Honoré, maison des ci-devant Pages* », du ci-devant presbytère et vicariat, avec leurs dépendances, pour 17.400 livres.

Le ci-devant presbytère ou maison curiale de Fontenay-aux-Roses consiste en un corps de logis, situé sur la place qui est au devant de l'église, ayant son entrée par une porte cochère, ayant, à droite et à gauche, deux appentis, une cour au fond de laquelle se trouve ledit corps de logis élevé d'un rez-de-chaussée, premier et second étage, jardin ensuite, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et de tilleuls sur la partie latérale. Le rez-de-chaussée est appliqué à un vestibule, escalier montant de fonds, salle à manger, cuisine, office, aisances, salle de compagnie et cave. Le premier et le second étage sont distribués chacun en cinq pièces ; le grenier est couvert en ardoises par un comble à deux égouts. A droite de la cour est une autre cour dans laquelle sont des aisances et une écurie. La basse-cour consiste en une grange composée de quatre travées, une serre et un puits mitoyen avec le vicariat, bûché, toit à porcs, poulailler et petite vacherie, le tout en tuiles.

« Plus un corps de logis, servant ci-devant de logement au vicaire, situé au fond d'une cour ayant son entrée par une porte cochère tenant au chevet de l'église et à droite de laquelle est un petit jardin. Ce corps de logis est composé d'un vestibule, cuisine et salle au rez-de-chaussée, cave au-dessous et grenier au-dessus. »

« Tous les bâtiments d'une médiocre construction et en mauvais état, ensemble le jardin, contiennent en superficie environ un arpent douze perches et tiennent, du devant, à la citoyenne Sevin, du couchant à la ruelle conduisant à Paris, du midi sur la place de l'église et sur le passage séparant ladite maison curiale de l'église, et, du nord, à la veuve Boulard. »²⁷⁶

Les justices de paix furent instituées par les lettres patentes du 16 septembre 1790. Elles ne s'installèrent qu'à la fin de cette année et même on peut dire que c'est seulement en 1791 qu'elles fonctionnèrent régulièrement.

Le juge de Paix du canton fut Huart du Parc, que nous avons déjà rencontré au cours de cette histoire.

Les registres de Châtillon donnent ainsi son signalement et celui du greffier, son hôte, au commencement de 1793 : « *Huart du Parc, juge de Paix du canton, 65 ans, 5 pieds un pouce ; cheveux bruns ; visage rond ; yeux bruns, grands et bien fendus ; nez fort ; bouche petite.* » « *Louis Barthélemy François Bazin, greffier du Tribunal de Paix résidant chez H. du Parc, 30 ans, les joues creuses.* »

Le 14 juillet 1792, l'Assemblée Municipale décidait que le drapeau de la Garde Nationale serait désormais déposé à l'église²⁷⁸ et non pas chez le commandant. Quant au corps de Garde, un vote du 30 août l'établissait sur la place de l'église, « *au lieu où est présentement la croix dans la place d'Armes et l'on transportera la Croix ou le public le jugera le plus convenable.* »

Les évènements se précipitent : le 19 novembre 1792, il est décidé que la confrérie du Saint Sacrement rendra ses insignes et ses comptes ; six jours après, le 25, les bancs des bourgeois sont supprimés dans l'église « *pour que tous soient égal* ».

Enfin, le 12 mars 1793, ordre de transférer les registres de l'Etat Civil de la cure à la Mairie.²⁷⁸

Pour ces trois premières années de la Révolution, je ne trouve à relever que les trois actes suivants :

31 mars 1790. Inhumation d'Anne Robert du Chatard, 61 ans, épouse de Charles Soulard, Président Trésorier de France de la Généralité de Soissons.

22 octobre 1791. Décès, dans la maison Devin de Charles Corvay, bourgeois de Paris, 41 ans.

30 août 1792. Baptême de Marie Rose Victoire, fille de Marie Joseph Etienne de la Garde,²⁷⁹ ancien Conseiller au ci-devant Châtelet de Paris, de présent en sa maison de campagne.

Au mois d'avril 1791, Cabanis, l'un des meilleurs amis de Mirabeau, était venu à Fontenay pour y chercher le docteur Antoine Petit qu'il voulait amener au chevet du grand tribun. Petit arriva pour assister à ses derniers moments.

Un mois après, l'illustre professeur témoignait de son affection pour Fontenay par la donation notariée du 15 mai 1791 qui laissait à la Municipalité une partie de la maison de campagne qu'il avait fait bâtir, sur un terrain qui lui appartenait, ainsi qu'une somme de six mille livres destinés à assurer cette fondation.

Le local devait être affecté au logement d'un officier de santé qui donnerait gratuitement ses soins aux indigents du village.

Cet acte est conservé à la mairie. En voici le préambule : « *Fut présent Messire Antoine Petit, Docteur-Régent etc.,. Lequel a dit qu'on est, en général, assez d'accord que les hommes sont plus forts et vivent plus longtemps à la campagne qu'à la ville ; que, cependant, la différence relative à la longévité et à la force du corps est assez petite en raison des causes qui semblent devoir l'opérer et auxquelles on attribue d'ordinaire beaucoup de puissance et d'énergie. Cela lui a fait penser que si cette différence n'est pas considérable, c'est que les accidents et les maladies auxquels sont sujets les habitants de la campagne sont souvent, ou négligés dans leur commencement ou mal traités, ce qui fait qu'un grand nombre de ceux qu'on aurait pu sauver perdent la vie, tandis que, par des soins donnés à temps et sagement administrés, on conserve à la ville ceux qui courent le même danger.* »

« *Ces considérations lui ont fait réfléchir aux moyens de procurer au village de Fontenay, où il a passé une partie de sa vie, les avantages dont jouissent les villes, en*

y attachant un homme de l'art pour traiter gratuitement les pauvres habitants de ce village dans leurs infirmités et maladies, dès que la nouvelle de leur indisposition lui aura été annoncée par un écrit ou mandat de M. le Maire de la Municipalité du même lieu, espérant augmenter par ce moyen le nombre de ceux que la pureté de l'air, le régime, la température et la salubrité des nourritures conservent à la vie... »

Une des clauses de la donation d'Antoine Petit disait que, chaque année, au jour anniversaire du décès, l'officier de santé de Fontenay et quelques professeurs de l'Ecole de Médecine de Paris, ceux-ci en costume, devraient assister à une messe qui serait dite à St Sulpice pour le repos de son âme. Cette clause n'est plus remplie aujourd'hui. L'a-t-elle jamais été ?

Une plaque de marbre, apposée sur la petite maison, rappelle aux passants la générosité d'Antoine Petit.

A cette date, le registre de Châtillon donne le signalement du grand savant : *« 70 ans, 5 pieds, 2 à 3 pouces, cheveux et sourcil blancs, yeux bleus, nez aquilin, bouche petite, menton rond, visage plein ».*

Il avait encore trois ans à vivre à Fontenay et ces années sont marquées par un événement ignoré de tous ses historiens.

Le 1^{er} janvier 1794 (12 nivôse an II) Debeine, officier public de Fontenay, voyait, dit le registre, comparaître à la Mairie pour contracter mariage : 1^o Antoine Petit, docteur en médecine, professeur au Jardin National des Plantes, 71 ans, fils de feu Jean Joseph et de feu Thérèse Masson ; et 2^o Marie Charlotte Dinet Flamme recourt, 49 ans, domiciliée en cette commune, veuve de Pierre Charles Piquet Trouval. Témoins du marié : Claude François Duchanoy, officier de santé, 50 ans ; Jean François Couptry-Dupré, 71 ans ; Toussaint Corroy, maire, 53 ans, tous trois, amis du futur.

Témoins de la mariée : Augustin Dominique Laurent, 49 ans, vérificateur des taxes des lettres au bureau des Postes de Paris ; Pierre Antoine Guillaume, dit Paumay, ancien officier municipal, maître maçon, 43 ans ; Michel Morin, officier municipal, maître menuisier, 41 ans, tous trois, amis de la future.

Debeine lut divers actes desquels il résultait qu'Antoine Petit était né le 23 juillet 1722 ; que Marie Charlotte Dinet Flamme recourt était née à Strasbourg le 15 août 1744 ; que Pierre Charles Piquet Frauval était décédé à Paris le 16 août 1776.

Le registre ajoutait : *«Le citoyen Petit a signé chez lui, une attaque de Paralysie le mettant hors d'état de pouvoir venir à la maison commune ».* De fait, la Signature d'Antoine Petit est tellement tremblée qu'elle en est illisible.

Ce mariage *in extremis*, -car comment l'appellerait-on autrement ? – était radicalement nul, ainsi que l'indique la mention suivante inscrite en marge de l'acte :

« L'acte ci-contre est nul, tant à cause de l'erreur qui s'y est glissée ²⁸² qu'à raison de l'inobservation des formalités exigées par la loi, ainsi que l'ont reconnu toutes les parties qui l'ont signé, est demeuré sans effet et le mariage entre les dits dénommés a été contracté de nouveau le 21 pluviôse an II. L'acte est porté sur les registres pour l'année 1794 (vieux styles) et contient un réquisitoire à l'effet de la présente mention. Debeine. »

La seconde fois, on fit la cérémonie Mon seulement correctement, mais même avec un luxe de précautions.

Le 4 février 1794, Debeine publiait, à haute voix, devant la porte extérieure et principale de la maison commune, le prochain mariage d'Antoine Petit ; puis, il

afficha un extrait de cette publication.

Enfin, le 9 février (21 pluviôse an II), Antoine Petit put se rendre, en personne, à la mairie et tout fut régularisé.

Sa signature n'était guère plus lisible que la première.

Un mieux se produisit-il dans son état de santé, ou bien un caprice impérieux de mourant en fut-il la cause, quoiqu'il en soit Antoine Petit quitta Fontenay pour aller mourir quelques mois après, le 21 octobre, à Olivet, banlieue d'Orléans, sa ville natale.

De même qu'il avait, par sa donation de 1791, songé aux pauvres habitants de son cher Fontenay, de même il n'oublia, dans son testament, ni l'école de Paris où il fondait une chaire d'anatomie et une de chirurgie, ni la ville d'Orléans, à laquelle il donnait plus de cent mille francs, destinés à assurer les honoraires de quatre médecins et de deux chirurgiens qui devraient gratuitement leur soins aux pauvres indigents : de plus, ces praticiens étaient obligés, les jours de marché, de donner des consultations gratuites aux paysans qui se présenteraient. Enfin, deux avocats et un procureur, ayant, eux aussi, des appointements fixes, avaient, à des jours marqués, à remplir leur ministère auprès des pauvres.

Antoine Petit a bien mérité la reconnaissance, un peu parcimonieuse, du reste, de la postérité.

Le 22 mars 1793, la Municipalité autorisait les dix volontaires de Fontenay-aux-Roses à quêter à domicile.

Le lendemain dimanche, à 7 heures, messe du St Esprit et Veni Création chantés à leur intention. Puis, on alla chercher des fusils. « *Nous fûmes chez J.B Chaillou, (dit le registre municipal) ; nous l'avons fait lever ; il nous a donné un fusil avec sa baïonnette, ce qui lui a fait plaisir de se trouver utile à la patrie, disant que, s'il n'était pas chargé de famille ce serait lui qui le porterait lui-même.* »

Le 24 mars, l'Assemblée Municipale accompagna ses volontaires ; à Châtillon, la troupe se grossit de ceux du pays et de ceux de Bagneux, conduits eux aussi, par leurs Municipalités. On arriva à Paris, au bureau central, rue Barbette ; puis, les volontaires de Fontenay ayant été désignés pour Bruxelles, la Municipalité les conduisit jusqu'à la rue de Belleville, au-dessus de la Courtille. Là, on entra dans une auberge et on leur remit leur décompte. A chacun, 11 livres, 11 sols pour chemises ; 4 livres, 10 sols pour gratification ; 1 livre, 4 sols pour aller jusqu'à Louvres ; 53 livres, 15 sols pour part dans la quête. Plus, à chacun 8 livres, provenant d'un sieur Deschamps qui les avait rencontrés entre Fontenay et Paris. On dîna, puis tout le monde se sépara.

A neuf heures, la Municipalité était rentrée à la maison commune, où le Maire prononça ces paroles : « *Citoyens, l'ouvrage que nous avons à faire est de nous retirer chacun chez nous* ».

Le 1er avril 1793, il est décidé que, tous les dimanches et fêtes, on fera une quête pour les volontaires qui sont aux frontières. Toute autre quête dans l'église est interdite.

Trois jours après, lecture à son de trompe, dans tous les carrefours de Fontenay, du décret de la Convention qui déclara Dumouriez, traître à la patrie.

Désormais, la Révolution accentue sa marche : visites domiciliaires, nécessité des certificats de civisme, destruction des titres féodaux, vente des objets du culte, fermeture de l'église, etc..

Pendant quelque temps, on reste encore attaché, en apparence, tout au moins, au culte des ancêtres ; ²⁸⁵ c'est ainsi qu'une messe a été dite pour les volontaires ; ainsi que, le 8 mars 1793 l'Assemblée Communale de Châtillon décide de faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de feu le citoyen Bourlon-Penthièvre, bienfaiteur de cette commune. « *Il aura lieu lundi 11 à 8 heures du matin. Au prône de dimanche, on invitera les citoyens et citoyennes à y assister et, après, il sera écrit une lettre de doléances à la citoyenne Egalité sur la mort de son père et (pour) lui demander les mêmes bontés envers les pauvres de la commune.* » Ainsi aussi que, le 10 avril 1793, le procureur de la commune de Châtillon étant venu demander si l'on ferait la procession dimanche prochain, « *en la manière accoutumée,* » l'assemblée de Fontenay déclara « *ne pas prétendre abolir aucune loi de son culte* ». Et, de fait, les processions de St Geneviève et des Rogations eurent lieu, en 1793, à Fontenay, comme de coutume.

Pour celle de St Geneviève, il fut décidé, le 19 mai, qu'elle aurait lieu le surlendemain, 21, à six heures du matin. « *En sortant de l'église, on descendra la ruelle des Bouffrays, on ira chanter le Regina Coeli à la Croix des Chevillon et, ensuite, on prendra le chemin de la procession de St Marc dans son entier. A la rentrée, on chantera la messe de la Sainte. La quête qui s'y fera sera pour mettre un cierge à Ste Geneviève.* »

C'est la même municipalité qui, le 6 août suivant, chargeait le Procureur de la commune de faire enlever, pour la fête du 10 août, les armes qui se trouvaient encore tant aux vitrages de l'église qu'en d'autres endroits.

Le 8 octobre 1793, le maire faisait remarquer qu'il n'y avait encore des fleurs de lys au haut du clocher et qu'il fallait les faire disparaître au plus tôt. « *Cette opération coûtera 40 livres. Le Procureur de la commune entendu, le conseil arrête et dit qu'il serait très urgent que ceci soit fait au plus vite.* »

15 novembre 1793. – On conservera le soleil, le ciboire en vermeil et un calice en argent. Le reste, y compris les chasubles et tuniques, sera envoyé au Directoire du Bourg l'Egalité (42 marcs, une once et 6 gros).

21 novembre 1793. – Ordre d'enlever les cloches et d'abattre la croix qui est sur la place. Quant à la continuation du culte dans l'église, c'est à la majorité de la commune à émettre son vœu. « *Il y aura, demain, assemblée générale ; car, dans les circonstances actuelles, toutes les communes environnantes, à l'exemple de la ville de Paris, font, successivement et à l'envi, fermer leurs églises respectives. Les dites circonstances semble exposer la Municipalité et le Conseil général à être taxés, par les uns, de fanatiques, par les autres d'hypocrites ou de modérés.* »

L'assemblée générale eut lieu, le 22 novembre, à 5 heures du soir. Sur 184 citoyens convoqués, 84 étaient absents. On commença par décider, à une forte majorité, que tous les objets qui avaient été conservés dans l'église seraient portés, le lendemain, au Directoire du Bourg-l'Egalité. Puis, on procéda au vote pour le maintien ou la cessation du culte. 55 voix se prononcèrent pour que l'église reste ouverte ; 45 pour qu'elle soit fermée. « *Pendant l'appel nominal, le citoyen Mathé vé²⁸⁶ s'est opposé à ce que le citoyen Suard fut admis à voter, attendu qu'il avait été, a-t-il dit, comédien et charlatan* ²⁸⁷. Le citoyen Suard a répondu à Mathé vé qu'il était un menteur et calomniateur et qu'il le sommat, en présence de l'Assemblée, d'en administrer les preuves. Le Procureur de la commune a imposé silence à Mathé vé et a pris acte de la demande du citoyen Suard pour y faire droit dans une prochaine

assemblée du Conseil. »

Après les signatures de la Municipalité, on lit ce post-scriptum : *« Les citoyens Debeine, Amidieu, Berthoud, Vincent, Marin Guyot, Pierre Chevillion et Villetang, profitant des 24 heures accordées pour leur rétractation, sont venus l'énoncer formellement et on signé pour la fermeture de l'église. »*

La majorité était donc passée à la cessation du culte. Aussi, le jour même (23 novembre 1793), le curé Lartigue donnait sa démission, *« ne pouvant plus, dès ce moment, remplir aucune des fonctions curiales »*. Le 26 novembre, le Directoire du Bourg l'Egalité ayant jugé cette démission *« conditionnelle, insuffisante et invalide »*, le curé fut obligé de remettre ses lettres de prêtrise, etc., au nombre de 13 pièces.

Le 6 janvier 1794, on inscrivait sur la porte de la ci-devant église, - qui ne servait plus qu'à battre le blé, - ces mots : Temple de la Raison et sur la maison des ci-devant sœurs : Maison commune.

Le culte catholique se continuait, en cachette, dans la cave d'une maison de la Grande Rue ; le Décadi officiel remplaçait le dimanche et voici comment les choses se passaient : *« Le maire Corroy propose qu'à l'avenir on célèbre régulièrement le jour de Décadi, avec tout travail suspendu. A neuf heures du matin, dans l'église, devant les citoyens des deux sexes, appelés au son de la cloche, on lira les décrets. L'angélus sera désormais sonné à volée et non tinté. »*

Plus de baptêmes ; mais, sur les registres municipaux, on voit apparaître les prénoms de Rosier (ce fut le premier, 8 janvier 1794) ; Unité ; Jasmin ; La Fleur ; Liberté ; Résine ; L'ami sûr (le père s'appelait Lamy) ; L'œillet ; La Montagne ; Sapin ; La Vigne ; Pimprenelle ; Tulipe.

L'église avait supporté le premier choc révolutionnaire ; mais les anciens seigneurs ne devaient guère être mieux traités.

Devin avait eu beau faire des dons patriotiques à la Nation et sacrifier une partie de sa fortune sur l'autel de la Patrie, il se sentait suspect comme noble et comme ancien parlementaire. Aussi jugea -t-il à propos d'accentuer encore plus son libéralisme.

Le 30 décembre 1793, le citoyen Devin, ci-devant président de la Chambre des Comptes et seigneur d'une partie de Fontenay, ayant déposé, depuis quelque temps, à la Municipalité ses registres, papiers et titres féodaux, on les plaça dans un sac et on les porta *« à la tête du corps municipal, dans la place d'Armes, escorté d'un détachement de la Garde Nationale, drapeau déployé, où, en présence des habitants du lieu, ils ont été précipités dans un brûler allumé et dans lequel ils ont été consumés et pour jamais anéantis. »*

Au milieu de la cérémonie du brûlement, le citoyen maire a annoncé aux habitants assemblés que tous les titres et papiers livrés aux flammes dans l'instant avaient été apportés par le citoyen Devin lui-même sans qu'on lui en eût fait la moindre demande et que cette démarche, volontaire de sa part, en prouvant clairement son civisme avait encore prévenu et devancé le décret qui en ordonnait l'apport et le dépôt aux différents greffes des Municipalités.

Le brûlement fini et tous ces titres fastueux et imaginaires consumés par les flammes, le Maire, accompagné des officiers municipaux, de l'agent national, du secrétaire -greffier et du détachement de la Garde Nationale s'est transporté, tambour battant, dans tous les différents carrefours de la commune où il a publié la victoire remportée par les troupes de la République devant Toulon, repris sur nos ennemis et

lut le décret de la Convention Nationale qui proscribit et anéantit à jamais l'infâme nom de Toulon et lui substitue celui de Fort de la Montagne.

Après l'église et les anciens seigneurs vint le tour des bourgeois et, bientôt même, celui du peuple et des ouvriers.

Pendant ces terribles années 1793 et 1794, on peut dire que personne, même parmi ceux qui donnèrent le plus de gages à la Révolution, n'est à l'abri des délations de la persécution et de la ruine.

Par ordre de la Municipalité (2 mai 1793) obligation d'afficher à la porte intérieure de chaque maison, le nom surnoms et âge de tous les citoyens qui l'habitent. Personne ne protesta contre cette mesure.

Il y a, dès ce moment, au Bourg-l'Égalité, chef-lieu du district, un comité révolutionnaire chargé de réchauffer les zèles hésitants. Le 13 mai, Fontenay désigne, pour l'y représenter, le Procureur de la commune, Billoré, « *d'une honnête médiocrité, d'un patriotisme éclairé et de mœurs irréprochables* ».

C'est ce comité qui dresse, au mois d'août 1793, ce questionnaire qui est adressé à la Municipalité de Fontenay²⁹¹: « *Pourquoi le citoyen qui demande une carte civique et à faire son serment ne l'a-t-il pas prêté ? Fréquente-t-il des maisons ou sociétés dans les bons principes ? Quelle opinion a-t-il sur l'état actuel des choses ? Assiste-t-il aux assemblées primaires et de la commune ? A-t-il assisté à celle qui s'est tenue pour l'acceptation de l'acte constitutionnel ? A-t-il accepté la Constitution ? Comment ? Simplement ou avec restriction ? Quelle est, en général, sa conduite depuis qu'il est dans la commune de Fontenay ? En quel endroit demeurerait-il avant ? Comment s'y est-il comporté ? En a-t-il de bons certificats ?* »

C'est le guide du parfait inquisiteur.

Le 16 juin 1793, on avait réquisitionné les chevaux de luxe et on en avait trouvé cinq dans la commune. Un chez Antoine Petit ; deux chez Coupry Dupré ; deux chez la citoyenne veuve Boulard, mais ceux-ci avaient été déjà réquisitionnés par la section du Théâtre Français. On marque au col les cinq animaux, en y imprimant le bonnet de la Liberté. Il y avait bien un 6^e cheval chez Fournier mais, il avait trente ans et ne servait plus qu'à tirer de l'eau. Au 1^{er} juillet, assemblée générale des habitants, mais à laquelle les propriétaires de maisons d'agrément c'est-à-dire les bourgeois, sont spécialement conviés : Coupry-Dupré, Fournier, Villetang, Huart du Parc, les citoyennes veuves Boulard, Léchassiez, Pelart, Doucet-John. Ces bourgeois s'engagent à payer au boulanger Koch, jusqu'au 31 août prochain, 15 Frans par sac, à titre d'indemnité, afin de venir au secours des citoyens nécessiteux de la commune. Les présents se portent forts pour Roettiers, Devin, Suard, Le Couteulx, Antoine Petit. Le corps municipal ayant accepté, Koch livrera le pain moyennant 15 sols les quatre livres.

Ce n'est que le commencement des dons patriotiques ou de l'emprunt forcé. Le 16 décembre 1793, Fournier, bon patriote, remet 8 chemises et 8 paires de souliers pour les volontaires de la dernière réquisition, ²⁹² « *action à laquelle il a été applaudi et décidé qu'il lui serait donné en reconnaissance un extrait du présent procès verbal, à l'effet de mieux attester son civisme* ».

Le citoyen Petit méritait « *les mêmes titres par le don qu'il a fait de six chemises pour le même objet* ».

Et, maintenant, au tour des cordonniers qui n'ont jamais passé pour des bourgeois bien riches.

(20 décembre 1793). Les cordonniers ne travailleront plus que pour les armées, sous peine de confiscation de l'ouvrage et d'une amende de 100 livres. Les souliers seront carrés par le bout ; aucun autre citoyen que les militaires en activité n'en pourront porter de cette forme.

Voici maintenant la longue théorie des suspects et des citoyens dénoncés.

Comme on ne peut plus rentrer dans Paris, sans la production d'une carte de civisme, c'est aux communes de banlieue à faire tout leur devoir. Le 27 septembre 1793, ordre à celle de Fontenay de se saisir du citoyen Delaunay, garde du ci-devant Capet, de son cheval de luxe, de ses papiers et correspondances suspectes. Malheureusement, Delaunay est parti, il y a deux jours. Son cheval a été vendu et Fleury, boucher son oncle, ne sait où il s'est transporté.

Il n'en faut pas plus pour que Fleury soit suspect à son tour. Le comité de surveillance de Fontenay ²⁹⁴ demandera, le 13 germinal an II l'apposition des scellées chez Fleury. Il sollicite la même formalité chez la dame Marie Henriette Thoré, veuve d'Etienne Robert Léchassiez, ancien Conseiller à la Cour des Aides ; il pourrait s'y trouver des papiers contre-révolutionnaires.

Cette citoyenne paraît être la plus visée, puisque, à deux reprises, on a perquisitionné chez elle. Le 13 octobre 1793 la Municipalité se transportait à son domicile pour savoir où était Jacques Etienne, son fils, âgé de 21 ans. Elle répondit qu'il l'avait quittée depuis 18 mois ; que ce jeune homme lui avait causé beaucoup de peine et de dettes ; et qu'elle serait bien heureuse de savoir où il est. Un inconnu, ajoute-t-elle, qui a refusé de lui dire son nom et sa demeure, lui a conseillé de ne pas être inquiète de son fils qui est dans la République et bien portant. ²⁹⁶

Le comité de surveillance est moins coulant que la Municipalité et, le 30 nivôse, comme il a acquis la preuve de l'émigration de Jacques Etienne, depuis le 26 juillet 1792, il met la veuve Léchassiez, sa mère, en surveillance, dans sa propre maison, comme mère d'émigré. A une visite domiciliaire opérée chez elle, le 5 nivôse, on n'avait trouvé que quatre louis en numéraire, deux douzaines de couverts en argent sans armes, quatre cuillers à ragoût, une à soupe, deux petits tire-moelle, une écuelle et un gobelet à bouillon.

Tous les habitants de Fontenay se rendent à Châtillon pour y demander leur carte de civisme. On en profite pour prendre leur signalement, car on ne sait pas ce qui peut arriver.

A tout seigneur tout honneur. Voici le curé Lartigue, 60 ans, 5 pieds, 2 pouces, cheveux châtain, yeux gris, nez aquilin, bouche un peu grande, menton rond. Il a toujours résidé à Fontenay depuis 22 ans. Sa servante, Marie Jeanne Tardenois, veuve Philippe Profit a 62 ans ; elle est ancienne marchande bouchère et à son service depuis trois ans.

Après Lartigue, c'est Fournier, - qui a une fille, Mme Vve Jarry et deux petits enfants très jeunes. Tous les quatre demeurent chez le citoyen J.B Gervais Fournier, « *le bon patriote* » qui a 57 ans.

Voici Dutron de Villetang qui a supprimé sa particule et voté pour la fermeture de l'église ; il a 69 ans. Sa femme, Marie-Thérèse Lallemand, 51 ans, et son beau frère Jacques Nicolas Lallemand, 53 ans, encore un homme courageux, -celui là, on va bientôt le voir, -demeurent avec lui.

Maintenant c'est Thomas Charles Gaston Boisset, mécanicien, né à Paris, domicilié à Fontenay, chez Suard, depuis le 22 juin 1793. Il est venu deux fois au

canton et la seconde fois, il se donne comme « *attaché à l'Administration des Travaux Public et chargé par le Comité de Salut Publics de tenter les moyens extraordinaires pour faciliter l'approvisionnement des bois de la marine.* »

Il a trente ans et demeure encore chez Suard.

Quand à sa mère, Marguerite Charlotte Bonne chose, veuve de Thomas Boisset, ancien secrétaire du dernier tyran, elle a 52 ans et, comme son fils, réside à Fontenay depuis le mois de juin 1793.

Ici finissent, en ce qui concerne Fontenay, les registres de Châtillon ; ²⁹⁹ ils mentionnent encore le souvenir de certaines fêtes révolutionnaires, desquelles Fontenay prit sa part, et dont nous parlerons bientôt.

La peur, la hideuse peur, est à l'ordre du jour pendant le triomphe de la tyrannie. A Fontenay, elle régna comme ailleurs.

Le 26 novembre 1793, Fichet, garde - chasse, vint déposer ces bandoulières, dépourvues des attributs royaux « *et cette précaution du citoyen Fichet a convaincu la Municipalité de son obéissance aux lois et ajoute aux preuves non équivoques de son civisme.* »

Après les gardes- champêtres, les artistes. Le 14 décembre suivant, Jacques Nicolas Lallemand déclare qu'en qualité d'artiste il a, en sa possession, cinq médailles de bronze et une grande en étain, frappées en mémoire de la découverte des ballons, lesquelles médailles portent, au revers, des effigies et faces royales. « *Pour ne pas être taxé de royalisme en gardant ces objets, il les présente à la Municipalité pour qu'on lui permette de les conserver comme artiste. Dont acte.* »

C'est qu'avec le Comité de surveillance il ne faut pas plaisanter. Le 20 pluviôse de l'an II, il s'est plaint qu'on mette des ordures au pied de l'arbre de la Liberté et qu'on laisse subsister les quatre bornes « *enivrées de marques féodaux* ».

Le même jour, il fait fermer la basse-cour du curé, car elle donne sur la salle où se réunit le Comité et le curé n'aura plus de prétexte pour y venir écouter ce qui s'y passe.

Le Comité reçoit, le 30 pluviôse, la Jeunesse, domestique du citoyen Le Couteulx, qui dépose contre Gravier à raison de propos contre-révolutionnaires. Le 1er ventôse, c'est Nicolas Philippe aux qui vient se plaindre de ce que Devin préfère le numéraire aux assignats.

Rien n'est assez bon pour ces Messieurs. Ils s'étonnent qu'on ait voulu les installer dans la salle d'audience de l'ancien seigneur ; ils s'établiront dans le temple de la Raison et mettront une nouvelle inscription sur la porte.

Que pourrait-on, d'ailleurs, refuser à d'aussi bons patriotes ? Le 12 Germinal an II n'ont-ils pas pris une résolution héroïque ? Saint Just ayant dit à la Convention que « *l'infâme Danton avait fait le projet de faire égorger le comité de Salut Public et de faire proclamer le fils de Capet, le comité de surveillance de Fontenay-aux-Roses, pour tenir lieu de sureté, est convenu de surveiller afin de découvrir les complices* »

En souvenir de la journée du 10 août, une grande fête anniversaire fut organisée, en 1793, dans chaque commune de France.

Dès le 8 août, la Municipalité faisait remarquer que Fontenay était accusé de tiédeur, parce que très peu d'habitants s'étaient rendus à l'assemblée primaire pour l'acceptation de la Constitution. Cette fois, il faudra venir en grand nombre. Il y aura, d'abord, messe ; puis, aux pieds de l'arbre de la Liberté, en présence de l'Etre

suprême, on jurera tous ensemble l'Unité et l'Indivisibilité de la République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité ou la mort. Ensuite, on chantera l'hymne des Marseillais et on partira pour le chef-lieu de canton. Avant et après la messe, avant et après le serment, salves. Ceux qui n'ont pas le fusil auront des piques. *« Nous vous avertissons qu'il y aura un registre ouvert pour inscrire tous les citoyens et citoyennes qui se trouveront au serment, afin qu'on puisse connaître les vrais sans-culottes qui sont pour le soutien de la République. »*

La menace a fait son effet, car, à la cérémonie en dehors de la Municipalité, on remarquait Fournier père et son épouse, sa fille, la citoyenne Jarry et ses domestiques, la citoyenne veuve Pelard et ses domestiques, le citoyen Devin sa femme et ses domestiques ; la citoyenne Franval, qui sera bientôt l'épouse d'Antoine Petit.

Les Suard eux n'étaient pas là.

D'autres bourgeois avaient dû manquer à l'appel car, le 3 novembre de la même année, nouvelle menace de la Municipalité. *« Le Procureur de la commune signale que plusieurs dames de Fontenay ne se sont pas encore munies de la cocarde nationale et tricolore. Nous aimons à croire que ce n'est pas au mépris de la loi promulguée, mais par négligence ou oubli. Ordre de s'en munir dans les vingt-quatre heures ce qui nous procurera le plaisir de les nommer citoyennes, faute de quoi nous les déclarerons suspectes. »*

Le 10 frimaire de l'an II, toutes les communes du canton de Châtillon se réunissent au chef-lieu pour célébrer la fête de la Raison. On promène d'abord, dans Fontenay, sur le brancard qui servait à porter le pain bénit, la pierre sur laquelle sont

Gravés les droits de l'homme, puis on va la déposer à la maison commune. De Châtillon on se rend au Bourg l'Égalité pour *« assister à l'inauguration des martyrs de la Liberté, des bustes de Brutus, Jean Jacques Rousseau, Le Pelletier et Marat. »*

De là, promenade dans Sceaux avec présence du grand Palloy, le démolisseur de la Bastille. *« Au retour de la fête, chacun revint paisiblement chez soi. »*

Au printemps de 1794, le 20 prairial de l'an II, c'est à Châtillon qu'a lieu, pour tout le canton, la fête de l'Être Suprême.

A un premier rappel du tambour, ordre de parer de fleurs et de verdure le devant des maisons. A huit heures, second rappel : rassemblement général de tous les habitants. Les enfants des deux sexes ouvrent la marche. Les jeunes citoyennes, revêtues des couleurs nationales, portent des corbeilles de fleurs qu'elles offrent à l'Être Suprême. Les adolescents, en armes, accompagnaient le drapeau, tandis que les citoyens cultivateurs et vigneron portaient sur leurs épaules, dans des pots, sur des brancards, des touffes de blé, de seigle, d'orge et d'avoine en épis, ainsi qu'un cep de vigne garni de grappes. Les vieillards marchaient ensuite et, après eux, les épouses tenant dans leurs bras, des enfants qu'elles allaitaient. On fit le tous de la commune en chantant des hymnes en l'honneur de la divinité. Enfin, on parvint à la Montagne (sans doute le Plateau) où, du haut, fut publiée une partie du rapport du citoyen Robespierre, ainsi que le décret qui est à la suite. *« Nous jurâmes tous, ajoute le narrateur cantonal, d'exterminer le fanatisme, l'athéisme, de dénoncer les malveillants, les aristocrates et les mauvais citoyens. Des hymnes furent chantés de nouveau sur la montagne et le tout finit par les cris mille fois répétés de Vive la République, vive la Montagne. »*

Pendant cette période de la Révolution, les journées heureuses sont rares et l'on est bien vite rappelé aux plus tristes réalités.

C'est ainsi que Fontenay se trouva mêlé à l'un des drames les plus terribles de la Révolution.

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, l'un des Quarante de l'Académie Française, apprécié de Voltaire, ami de d'Alembert, lié plus étroitement encore avec Turgot, auteur d'ouvrages de mathématiques et d'économie politique, Condorcet occupait certainement dans le monde nouveau une place des plus honorables et des plus en vue.

Les doctrines les plus avancées ne l'avaient pas effrayé ; il le fut seulement, non pas pour lui, mais pour la République, quand il vit la tyrannie triomphante et tous les bons citoyens proscrits.

Ne voulant pas être parmi les oppresseurs, il alla de lui-même, prendre sa place au milieu des victimes. Après la journée du 31 mai, il était désigné aux fureurs de la Montagne. Il dut se cacher.

Il trouva heureusement un asile chez une femme de bien, Madame Vernet, parente des grands artistes, qui demeurait au N°21 de la rue des Fossoyeurs St Sulpice (aujourd'hui, rue Servandoni N°15). Il y passa plus de huit mois, soustrait à tous les regards, employant tous ses instants à la lecture et au travail.

A l'instigation de son admirable femme, qui risquait sa vie pour venir le consoler et passer quelques minutes trop rares auprès de lui, il écrivit son Esquisse des progrès de l'esprit humain, les avis d'un proscrit et des Conseils à sa fille.

Cependant, toute terrible qu'elle fût, cette réclusion même ne pouvait pas durer.

Le lundi, 24 mars 1794 (4 germinal an II), un inconnu se présenta chez Mme Vernet en disant que des visites seraient faites prochainement dans la maison pour savoir si l'on ne pourrait pas y trouver du salpêtre.

C'était un avis mal déguisé. Condorcet l'avait compris et, de suite, il avait résolu de quitter une demeure où sa présence constatée aurait causé la mort de sa bienfaitrice. « *Je suis hors la loi* » lui dit-il. Et cette femme sublime de lui répondre : « *Oui. Mais vous n'êtes pas hors de l'humanité* ».

Et non seulement elle refusa de l'aider dans sa fuite, mais elle se constitua sa gardienne sévère pour l'empêcher de partir.

Cependant, le 25 mars, à dix heures du matin, déjouant sa surveillance, il se précipita dans la rue. Vêtu d'une carmagnole et coiffé d'un bonnet grossier, il traversa le jardin du Luxembourg, gagna la barrière du Maine, la franchit et se dirigea vers Montrouge, avec l'intention d'aller de là à Fontenay-aux-Roses, où il comptait trouver, chez ses amis Suart, une hospitalité moins dangereuse que celle de la rue des Fossoyeurs. Malheureusement, en quittant Montrouge, il se perdit dans la campagne, arriva à Bagneux et, la nuit étant venue, il dut coucher dans une carrière à Châtillon.

Le lendemain matin, mercredi, 26 mars, Condorcet arrivait enfin à Fontenay, but de son voyage.

Les Suard, il faut le reconnaître, étaient des plus suspects aux yeux des Jacobins. On sait déjà les insultes dont l'académicien avait été la victime de la part du serrurier Mathé vé, lors de l'assemblée générale du 22 novembre 1793.

Aux journées de septembre, on avait perquisitionné chez eux, sous prétexte de se procurer des armes et Suard avait dû remettre « *presque toutes* » celles qu'il possédait.

On lui reprochait d'avoir reçu autrefois la visite de La Fayette.

Garat ³⁰⁵ pouvait dire avec justice qu' « *ils furent harcelés de comités de*

surveillance, d'interrogatoires aussi menaçants et aussi absurdes que ceux de la Commune de Paris ».

Mme Suard avait raison de rappeler que trois municipaux, partisans de Robespierre, terrorisaient Fontenay, qu'on y faisait des visites domiciliaires à l'improviste, le jour et la nuit ; que, pour nourrir ces trois hommes, tyrans du village, tous les propriétaires de Fontenay avaient dû se réunir et se cotiser.

Tout cela est exact. Il ne l'est pas moins de dire que, par tempérament, le petit ménage était moins fait que tout autre pour résister à la peur, qui entraîne aux pires lâchetés.

Mais Suard et sa femme n'auraient pas dû, cependant, oublier les lois de l'humanité et les devoirs de la reconnaissance.

Ce qu'ils étaient, ces tristes bourgeois, c'est beaucoup à Condorcet qu'ils le devaient.

Si Suard avait pu vivre à Paris, traverser des jours difficiles, épouser Melle Panckoucke, n'était-ce pas parce que Condorcet, avant son mariage, l'avait logé et nourri gratuitement à l'Hôtel des Monnaies ?

Quand on a du cœur, de pareils souvenirs ne s'oublie pas et l'on est heureux d'en montrer sa reconnaissance.

Quoi qu'il en soit et bien que les Suard aient fait écrire par Morellet, leur trop partial ami, que, depuis la mort du roi, ils ne voyaient plus Condorcet, celui-ci, au contraire, dans sa naïve bonhomie, croyait pouvoir compter sur eux, sans réserve.

Il avait donc toutes les raisons de se présenter chez eux, le 26 mars, à neuf heures du matin.

Morellet, qui donne la version des Suard, sans se douter de certaines invraisemblances que nous relèverons, raconte que la maison était composée de deux corps de logis : L'un était loué à M. de Mouville, ancien conseiller au Parlement. C'est là que, dans son ignorance, Condorcet frappa tout d'abord. Un domestique vint lui ouvrir. Le pauvre grand homme faisait peine à voir avec sa longue barbe, son méchant habit, une blessure au pied et l'apparence d'un vagabond qui mourait de faim. *« Eh ! Mon Dieu, monsieur, lui dit le domestique, que vous me faites de pitié – D'où me connaissez-vous ? – Oh monsieur, je vous ai servi tant de fois chez M. Trudaine. – Pouvez-vous me revoir ? – Hélas non, monsieur, car mon maître ne vous aime pas. – Ce n'est donc pas ici chez M. Suard ? – Non monsieur. Voilà sa porte. »*

Condorcet parvint enfin chez celui qu'il croyait son ami. Suard, plus qu'embarrassé, commença par éloigner sa femme et sa domestique. Puis il servit au philosophe du pain, du fromage et du vin.

Condorcet, pendant ce repas, lui raconta son odyssée ; il lui parla, avec intérêt, de sa fille et, avec indifférence, de sa femme. (Comme la chose est vraisemblable au lendemain des marques d'amour que Mme de Condorcet venait de donner à son mari et dont celui-ci s'est montré si ému dans ses derniers écrits.) Cependant, avoue Morellet, Condorcet remit pour elle à Suard une somme de 600 livres. (Fortune bien étrange pour un proscrit et qu'en tout cas les Suard ne rendirent jamais à la famille de Condorcet.) Suard se montrait inquiet, gêné ; il déclara que sa bonne n'était pas sûre ; que les Jacobins de Fontenay étaient cruels. Il était facile pour Condorcet de deviner le sort qui l'attendait. Cependant, Suard, en le reconduisant, lui proposa d'aller à Paris dans la journée pour y chercher, chez Garat,

Une carte d'invalides qui pourrait tenir lieu de carte civique. Il fut convenu que

Condorcet reviendrait le soir, à huit heures, qu'il trouverait la porte ouverte et qu'il pourrait passer la nuit sous le toit des Suard. Au moment de partir Condorcet demande un Horace et du tabac à priser, qu'il oublia du reste.

Il partit à onze heures. De sa fenêtre du premier étage, Mme Suard le regarda s'éloigner.

Morellet prétend que Garat obtint de Cabanis, employé aux hôpitaux, une espèce de lettre de passe, bien ancienne, destinée à un soldat convalescent pour rentrer dans sa famille. Cabanis, qui épousa plus tard la jeune sœur de Mme de Condorcet, n'a jamais parlé de ce détail.

Quoi qu'il en soit Condorcet, qui avait erré toute la journée dans les bois de Verrières, se présenta à la porte de Suard à l'heure convenue. La porte était fermée. A ses appels, on ne répondit pas. Le proscrit s'en alla pour aller chercher, dans la campagne, un endroit où il pût passer la nuit.

Morellet et Mme Suard prétendent qu'on attendit Condorcet vainement jusqu'à onze heures du soir. « *Le soir du 3^e jour, dit Morellet, ils allèrent passer la soirée dans une maison du village et là ils entendirent raconter qu'on avait arrêté, à Clamart un homme qu'on croyait être Condorcet* ».

C'est là une nouvelle invraisemblance, puisqu'à Clamart, aussi bien qu'au Bourg-l'Egalité, on ne connut l'identité de Condorcet qu'au bout de neuf ou dix mois.

C'est en vain qu'on essaierait d'excuser, de justifier les Suard.³¹¹ La famille, qui fit une enquête et des recherches infinies sur les derniers moments de Condorcet, ne montra jamais la moindre hésitation. Tous ceux qui ont connu Elisa de Condorcet, qui devint Mme O'connor, savent à quel point elle était persuadée de ce crime. « *On ne pouvait pas, me disait un de ses vieux amis, prononcer devant elle le nom de Suard et de sa femme* ».

Après cette seconde nuit passée dans la campagne, Condorcet erra encore toute la matinée du jeudi 27 mars. Ce jour là, vers une heure de l'après-midi, pressé par la faim, il entra dans l'auberge que tenait Louis Crespi net, auprès du carrefour Chedeville, à Clamart. Sa mine piteuse, son air embarrassé, sa parole hésitante, ses mains trop blanches pour un homme du peuple, sa demande d'une omelette de douze œufs, tout inspira la méfiance. Crespi net, sa femme, les cultivateurs Nicolas Champs et Bréan, qui étaient dans la salle autour de lui, échangèrent un regard. Champy sortit pour aller prévenir le comité de surveillance dont les membres se réunirent aussitôt dans l'église, lieu ordinaire de leurs séances. A deux heures, Condorcet paraissait devant ce comité.³¹³ Il déclara se nommer Pierre Simon,³¹⁴ se dit ancien domestique des citoyens Trudaine et Diois du Séjour ; il a été, le matin, à Fontenay, chez M. desnouville (Boisset de Montville bien certainement) et court la campagne pour travailler au salpêtre. Il déclare qu'il n'est pas marié et qu'il n'a pas de certificat de civisme ou de résidence.

La Comité le proclame très suspect et ordonne qu'il soit conduit, dès le jour même, au Bourg de l'Egalité par la gendarmerie nationale.

C'est alors que l'on établit son signalement : hauteur, 5 pieds, 5 pouces, 6 lignes ; cheveux châtons ; front découvert ; yeux gris ; bouche moyenne ; nez aquilin ; menton rond ; visage rond et plein marqué de petite vérole et un signe au-dessus de l'œil droit.

Puis, on détaille les objets qu'il porte sur lui : une montre en argent à aiguilles d'or, marquant heures et minutes, secondes, quantième et semaine, boîte marquée

d'un G. ; un rasoir à manche d'ivoire ; un couteau à manche de corne et son tire-bouchon une petite paire de ciseaux ; un porte crayon en argent ; un Horace en latin.

Maille, brigadier de gendarmerie à Châtillon, chargé de le conduire en charrette, parce que le prisonnier ne peut plus marcher, signe au registre.

Aussitôt, le mandat d'arrêt est signifié à Paris aux Comités de sûreté générale et de Salut Public.

Le jeudi, 27 mars, au soir, Condorcet était écroué dans une des chambres de la maison d'arrêt du district.

Pendant toute la journée du 28, on semble l'avoir oublié. On attendait, sans doute, des renseignements ou des ordres de Paris. Cet oubli est resté dans le souvenir populaire et donna naissance au bruit de sa mort par inanition.

Enfin, le samedi, 29 mars 1794 (9 Germinal an II), le geôlier, en pénétrant vers quatre heures du soir, dans la prison, le trouva mort.

L'officier de santé appelé conclut au décès par apoplexie sanguine, parce que du sang sortait par le nez et par la bouche.

En réalité, Condorcet s'était empoisonné, en absorbant dans son cachot, un petit bâton d'opium, mélangé à la stramonium, poison qu'il portait toujours sur lui depuis sa proscription. Cabanis avait, en 1793, composé ce pain des frères et ses amis l'avaient partagé entre eux, comme en témoigne ce billet de Jean Debry : « *A Auteuil, ce jourd'hui, 30 juin 1793, à minuit, Condorcet, proscrit par l'exécrable faction du 31 mars dernier, avant de se dérober au poignard des assassins, a partagé avec moi, comme don de l'amitié qui nous unit, le poison qu'il conserve pour demeurer, en tout évènement seul maître de sa personne. Jean Debry.* »

Morellet raconte qu'en quittant Suard, Condorcet lui avait dit : « *Si j'ai une nuit devant moi, je ne les crains pas. Mais, je ne veux pas être mené à Paris.* »³¹⁷ Et il ajoute : « *Le poison paraît avoir agi doucement, sans causer de douleur ni de convulsion...Suard en a et il me l'a montré. C'est une sorte de bol gros comme la moitié du petit doigt. Cela se brise en petits morceaux et se fond dans la bouche.* »

Le dimanche, 30 mars, l'acte de décès de Pierre Simon fut dressé par Auboin, membre du Conseil Général du Bourg l'égalité, chargé des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

A la requête de la famille, le 12 vendémiaire de l'an III, un jugement ordonna la rectification de l'acte de décès de Pierre Simon. Sur l'acte du 10 germinal de l'an II, on substitua les nom et prénoms de Condorcet.

On fit Les corrections nécessaires. Cet acte ainsi corrigé est aujourd'hui à la mairie de Bourg-la-Reine.

L'inhumation eut lieu, sans aucune indication qui en rappelât l'emplacement dans le cimetière du village qui était alors à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Condorcet. Lors de fouilles, faites à la fin d'avril 1907, en vue de canalisations, on pouvait voir des ossements humains qui furent mis au jour, jusqu'au pied même du buste de Condorcet.

Son image rappelle donc non seulement sa mort tragique mais aussi la place même où il fut enterré.

Moins de deux mois après ce drame, le curé de Fontenay et deux habitants du pays avaient été traduits devant le tribunal révolutionnaire.

En effet, le 26 floréal an II, passèrent eu le jugement comme « *prévenus de conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français, de conjuration avec La*

Fayette, Dumouriez et les Fédéralistes, Jean Pierre Gravier, ancien secrétaire du tyran, né à Colmar, 56 ans ; Antoine Louis Lartigue, curé de Fontenay-aux-Roses, né à Toulouse, 60 ans ; Anne Elisabeth Le Chanteur, veuve de Philippe Brochant, notaire à Paris. »

Disons de suite que celle-ci qui avait 78 ans fut acquittée, bien que Focquier Tinville ait dit : « *Pour celle-ci il faut se presser,* » et qu'il ait écrit, de sa main, sur le dossier : « *En accusation et promptement.* »³²⁰ Contre le curé Lartigue, le principal accusateur fut l'ancien menuisier – notaire de Fontenay Joseph Paumier.

Par un imprimé,³²¹ en date du 9 novembre de l'an I, Paumier se plaignait aux administrateurs du Directoire du Bourg l'Égalité de ce que le curé avait gagné contre lui deux procès ; un premier, pour fournitures au banc d'œuvre ; le second, pour diffamation. En effet Paumier avait prétendu que le curé avait fait attendre un baptême, par un très grand froid, dans l'église, et que la mère et l'enfant en étaient morts. Tout cela avait été reconnu faux.

Au moment de la fameuse affaire de contrebande, dont nous avons parlé au début de ce chapitre, le curé, au dire de Paumier, aurait rédigé un récit tellement malveillant que sept citoyens auraient été emprisonnés et que des femmes enceintes seraient accouchées d'enfants morts.

Conclusion inattendue : Paumier demandait aux administrateurs de ...le décharger de ses impôts.

13 novembre 1792, nouvelle plainte imprimée : « *Depuis que Louis XVI est au temple, le curé ose encore, en faisant le prône, prier pour le pape, le roi, la reine, le dauphin et toute la famille royale.* » En conséquence, Paumier demande des poursuites contre le curé et, en sa faveur à lui, la remise de ses impôts.

Troisième plainte ; celle-ci, sans date. « Le curé est le seul *auteur* de tous les maux qui affligent cette paroisse ». La dénonciation paraissait être la spécialité de cet homme qui n'était peut-être qu'un fou,- ce qui l'excusait dans une certaine mesure,- mais un fou dangereux néanmoins. Car, après avoir obtenu la condamnation du curé Lartigue, c'est de l'administration de Châtillon qu'il se plaint maintenant.³²² Quoiqu'il en soit de l'indignité ou de la folie du dénonciateur, ses accusations n'en furent pas moins retenues contre Lartigue.

Celui-ci se trouvait rapproché de Jean Pierre Gravier, dans le procès commun qui leur était intenté, par les sentiments ou les propos contre-révolutionnaires qu'on leur prêtait. On les accusait d'avoir dit que les Autrichiens auraient raison des volontaires avec des pommes cuites ; que l'on ferait danser les habits bleus, etc. ;.... Quant aux demoiselles Gravier, elles étaient entrées un jour dans l'église avec des cocardes noires à leur chapeau, ce qui avait ameuté la population. Tous avaient, du reste, l'habitude de chanter des hymnes royalistes.

Les accusés niaient et Lartigue déchargeait Gravier en disant qu'il ne l'avait vu, ni lui, ni ses filles, depuis trois ans

Les dénégations ne furent pas écoutées par le Tribunal et les deux accusés à mort, furent exécutés le lendemain.

Malgré les dons patriotiques, - (Le 21 février 1793, le marquis de Fontenay avait donné 20.000 livres et des objets en nature, - la marquise 9.000 livres), malgré la popularité dont les Devin jouissaient à Fontenay, le ménage de Thérésia était suspect, les anciens parlementaires étaient traqués. Une instance en divorce était commencée,³²⁵ cependant, la marquise ne voulut point abandonner son époux .Elle partit avec lui

pour Bordeaux, avec l'intention d'aller rejoindre en Espagne M. Cabarrus, son père. Mais Fontenay qui avait été, un moment, conseiller au parlement de Bordeaux et qui y avait participé aux orgies du maréchal de Richelieu, fut bien vite reconnu.

Le 11 mars, il se faisait donner un passeport pour la Martinique et, le jour même, il s'embarquait, laissant en France sa femme et son fils.

Thérésia restée seule et sans argent ne tarda pas à faire la connaissance du proconsul Tallien. Elle le séduisit, comme elle séduisait tous ceux qui l'approchaient. *« C'était a dit Lamartine, une de ces femmes dont les charmes sont des puissances et dont la nature se sert comme Cléopâtre ou de Théodora, pour asservir ceux qui asservissent le monde et pour tyranniser l'âme des tyrans. Madame de Fontenay avait horreur du sang. Elle n'en résistait pas à une larme. Elle croyait que la générosité était l'excuse de la puissance. »*

Le 5 mai 1794, Thérésia quittait Bordeaux pour se rendre à Orléans. Là, elle se faisait donner un passeport pour Fontenay-aux-Roses. Tallien vint l'y voir, mais en secret.

Robespierre, réfractaire à ses charmes et redoutant son influence, ordonna, le 3 prairial de l'an 11, au Comité de Salut Public de la faire arrêter. L'arrestation eut lieu, dans la nuit du 11 au 12 prairial, à Versailles, tandis qu'à Fontenay, la femme de chambre de Thérésia, nommée la Frenelle, qui essayait de se faire prendre pour sa maîtresse afin de la sauver, était arrêtée au même moment.

Le rapport établi par le général Boulanger ³²⁸ disait que, depuis 15 mois, époque de son divorce, on l'avait vue à Boulogne-sur-mer, à Paris, à Bordeaux, à Fontenay-aux-Roses où Tallien était venu souvent, à Chaillot. En dernier lieu, elle logeait à Paris chez le citoyen Demousseau, ami de Robespierre et de Duplay. Demousseau l'avait engagée, ajoute le rapport de Boulanger, à faire le voyage de Versailles, soit pour se débarrasser d'elle, soit plutôt *« dans l'espérance que d'anciennes liaisons projetées entre le Peletier et la marquise de Fontenay pourraient se renouveler et détruire les inconvénients de celle avec Tallien. »*

L'arrestation de Thérésia fut la faute la plus grave de toutes celles qu'avait commises l'Incorruptible.

De sa prison de la Force, menacée chaque jour de la guillotine, Thérésia surveillait son ennemi. Elle correspondait en secret avec Tallien. Un jour, au lieu de la lettre habituelle, elle lui envoya un poignard. Le conventionnel comprit.

Ce fut le 9 Thermidor et Robespierre, à son tour, monta ou plutôt fut porté, tout sanglant déjà, sur l'échafaud.

L'ancienne marquise de Fontenay était sauvée et, trois jours après, elle sortait de sa prison, aux acclamations d'une foule en délire qui la salua, ce jour là, du beau titre de Notre Dame de Thermidor.

« Que de fois, dit Arsène Houssaye, cette belle tête avait changé de diadème. De la couronne de bluets de la jeune fille de Caravenchel au chapeau de fleurs de Fontenay-aux-Roses. De la couronne d'orangers au bonnet rouge. Du chapeau à plumes de l'Amazone à la couronne de diamants de la Merveilleuse.

Le village de Fontenay avait toutes les raisons pour prendre sa part de joie dans cette journée qui sauvait la France de la plus sanglante des tyrannies.

Le lendemain matin, une laitière, qui revenait de Paris, apporta la bonne nouvelle. Tout le pays, ajoute Mme Suard, était sur la route, au devant des gens qui revenaient de la capitale, afin d'avoir plus tôt la confirmation et les détails de cette heureuse révolution.

A l'asile Ledru-Rollin, on montre deux cèdres, vigoureux et superbes, qui, d'après une légende des plus tenaces, auraient été plantés par Ledru, dit Comus, pour célébrer le souvenir de sa sortie des cachots de Robespierre. C'est là une erreur. La propriété appartenait encore à cette date à M. Le Couteulx, qui y habitait et ce n'est que 11 mois après la Terreur, exactement le 7 Messidor de l'an III, que connus en devint propriétaire.

La révolution était pour ainsi dire finie, à Fontenay tout au moins, et le petit village allait reprendre le calme et la tranquillité qui lui avait manqué pendant les cinq dernières années.

Quelques documents offrent certaines indications sur la vie économique du pays pendant la période que l'on vient de traverser.

Voici d'abord, d'après l'acte de vente par Préau du parc Fournier,³³¹ la composition du mobilier d'une riche maison bourgeoise en 1791. Dans le salon, quatre commodes dorées à moulures ; huit fauteuils dormants en soie ; une table de tric trac avec dames d'ivoire ; cinq glaces ; un sofa ; dix cabriolets en tapisserie ; un lustre ; deux chiffonnières.

Dans le boudoir, deux fauteuils ; une bergère ; une table ; un paravent ; deux fauteuils en paille ; une bibliothèque.

Dans la salle à manger, douze chaises en tapisserie ; un poêle ; une table à coulisses ; une grande table à rallonges ; trois fauteuils de paille ; une glace ; une lanterne ; une horloge.

Dans le salon d'automne, divers meubles dans le genre de ceux du grand salon.

Au premier étage, dans la chambre à deux lits, plusieurs glaces ; deux lits à la Turque garnis de sommiers de crin ; deux matelas ; un lit de plumes ; six fauteuils et coussins ; une commode de marbre ; une encoignure de marbre ; un pot à eau et sa jatte ; deux tables de nuit à dessus de marbre et un bidet.

Dans la chambre de Madame, un lit à la Polonaise.

Dans le jardin, 66 vases de faïence, cent cloches, seize bancs, etc., ...

Quant aux maisons de cultivateurs, voici un type pour la distribution des locaux. Il s'agit de la maison qui porte aujourd'hui le N° 9 sur la place de l'église.³³² Avant la Révolution, elle avait été successivement maison d'école et demeure d'un de la Ruelle, tabellion-greffier.

En octobre 1793, elle est ainsi désignée : Sise sur la place de l'église et, en retour, sur la vue en allant au grand portail de ladite église, divisée en trois corps : le premier ayant son entrée par ladite rue conduisant du grand portail à la Demi - Lune, composée de quatre pièces dont une à cheminée, toutes ayant vue sur ladite rue ; un cellier par bas dans lequel se trouve l'escalier pour monter aux chambres. Le deuxième corps est composé d'une cuisine par bas, à droite en rentrant, un cellier à côté de ladite cuisine ; une cave ; deux écuries ; trois chambres au premier, dont une à cheminée. Le troisième corps comprenait une chambre et un grenier.

Sur le prix des denrées alimentaires, il n'existe, à ma connaissance, aucun document spécial à Fontenay. Mais voici les prix usuels de la région en novembre 1790 :

Un dindon, 3 livres

Une oie, 3 livres

Un canard, 1 livre

Un chaperon, 1 livre dix sols

Une poule, 1 livres

Un poulet 18 sols.

M. et Mme Suard, dont nous n'avons eu que trop à parler au cours de ce chapitre, n'habitèrent plus Fontenay que d'une façon très irrégulière et toute passagère.

Au 13 vendémiaire, on vint perquisitionner et rechercher Suard pour l'arrêter. Prévenu, il s'était rendu à Passy dans la famille de Panage. Mme Suard prétendit qu'elle ignorait le lieu où son mari s'était réfugié.

Au 18 fructidor, le petit ménage était presque complètement ruiné. Talleyrand, un ami d'autrefois, le protégeait en cachette ; mais, il avait fallu fuir et chercher une hospitalité généreuse à Coppet, d'abord, et à Ansbach, ensuite. C'est de là qu'à la veille du 18 brumaire, Mme Suard revint en France pour régler ses affaires et vendre sa maison de Fontenay.

La Révolution était décidément bien finie et le village purifié.

La suite de l'ouvrage est à consulter au service des Archives municipales de Fontenay-aux-Roses.

Chapitre VII

Du Consulat jusqu'à la guerre de 1870 – 1871

Évènements historique – Vie Municipale – Rétablissement du culte – Le premier Empire – Châteaubriand au Val de Loup – Engagement de Châtillon – Vandamme à la Tour de Croÿ – Les alliés à Fontenay – Mauvaises années – A la veille de 1830 – Les journées de juillet – Mort de Farcy – La garde Nationale – Démolition de l'ancienne église – 1832 – Construction de la nouvelle – Le presbytère – un garde champêtre bizarre – Les journées de juin 1848 et la Garde Nationale de Fontenay – Fête de la construction – Le cimetière – Le second Empire – Place Trémémont – La nouvelle mairie – La Garde Nationale et le 15 Août – Les vieux de la vieille – Guerre de 1870 – Bataille de Châtillon – La mairie au Bon Marché – Le siège – Affaire Létoile – Les prussiens à Fontenay – Pendant la Commune.

Mœurs de Fontenay au XIXe siècle – Habitant principaux.

Le morcellement de la propriété – Les naissances – La conscription – Les mariages – Les veillées – Vendanges – jeux – Chanson – Mœurs agricoles - Les fêtes – Un inventaire en 1808 – Aspect de Fontenay – Le télégraphe aérien – Le Coup du Milieu – Les Fontenaises – Institution Morin, puis Sainte Barbe – La pépinière – Souvenirs d'Estienne Delécluze – Le « Canton académique » - La première ligne de Sceaux – Cadastre de 1808 – Cavaignac – Pajou – Ledru – Mme Férat-Santerre – Le baron Thénard - Pasteur – Villemain – Patin – Demogeot – Leloir – Antoine de la Tour – Alexandre Dumas – Paul de Kock – Eugène Burnouf – Ledru-Rollin – Les curés Davis et Grandjean – M. et Mme Boucicaut – Madame Mennessier – Nodier.

ANNEXE I

Diction.- Proverbes.- Contes et légendes De Fontenay et de ses environs.

**Contes des veillées : Le bûcheron et la Fosse Bazin.
Le soldat de Napoléon.- L'escargot qui parle. – Le seigneur et son curé.-
L'accent de Fontenay.- Locutions.- Dictions et proverbes.- Surnoms et
sobriquets.-**

**Légende : Les fontaines.- Les arbres. Les pierres. Les loups garous. -Les
ardents.- La dame blanche.- L'homme noire.- La bête Farrigande.- Les
oubliettes.- Trésors cachés.- Napoléon à Fontenay.- Nos voisins.-
Inimitié de Bagneux.- Les vengeances de Fontenay.- Saint Europe à
Châtillon. – Saint Herblanc à Bagneux.- N.D. de La quinte au Plessis-
Piquet.- L'étang des moines.- Les fée de verrières.- La Bourcillère.- Le
pèlerinage des bois.- La dame blanche de Villegenis.- Louis XV et
Madame de Pompadour.- Les seigneurs de Châteaufort et de
Monthléry.- Chansons du Hurepoix.**

ANNEXE II

**Annales de Fontenay
depuis 1871 jusqu'à l'année 1907.**